



MANUEL VERSION 3.0

ANALYSE ET IDENTIFICATION
DES ZONES À RISQUE ET DES
POPULATIONS EN INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



CADRE HARMONISÉ



MANUEL VERSION 3.0

Analyse et identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle

Equipe de rédaction

BAOUA Issoufou, chargé de rédaction, **CILSS**

Membres de l'équipe de rédaction

Contributeurs

Structure

BERNARD Cédric

ACF

TRAORE Sy Martial Anasthase,
WILLIAMS Massaoud,
KEITA Abdou Karim,
HOUSSOU Ector Sedar,
AMEWUAME Mawuli,
TAPSOBA Djeneba,

Issaka LONA, Idrissa H. Maiga, ,
Adamou Ousmane

CILSS

Martin D. Naindouba, Mody DIOP

Assad BORI

FAO

OUEDRAOGO Abdou Karim,
ZOUNGRANA Bernadin,

FEWS NET

Ousmane DIOP

FICR

DIOP Amadou Demba, KORPI Kaija

JAYASEKARAN Douglas,
Moctar MOUSSA

GSU/IPC

Anne Claire THOMAS

Estefania Custodio, Anne WAGNER

EC-JRC

BOLY Ismaël Ardho

Oxfam

Atsuvi GAMLI, Magagi Saidou, Idrissa
DABO, Federico DOEHNERT, Aliou
Badara Samaké

Laure BOUDINAUD, Marie NDIAYE

PAM

ABDOU MALAM Dodo,
Demba TOURE

Save the Children

Barbara Baille, Ado Balla, Etel
GODWIL

UNICEF

Designer graphique

Karen Kelleher Carneiro
Frank Nyakairu

GSU/IPC

TABLE DES MATIERES

Avant propos	ix
Remerciements	x
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DU CADRE HARMONISÉ	1
1.1. POURQUOI CE MANUEL DU CH ?	13
1.2. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 3.0	13
1.3. QUESTIONS TECHNIQUES EN COURS DE RÉFLEXION	15
1.4. QU'EST-CE QUE LE CADRE HARMONISÉ ?	16
1.5. QUEL EST LE BUT DU CADRE HARMONISÉ ?	17
1.6. VALEUR AJOUTÉE DU CH	18
1.7. CADRE CONCEPTUEL INTÉGRÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	19
1.8. PARTENARIAT	21
1.9. CYCLE DU CH	22
1.10. PROCESSUS DU CH	22
1.11. BASE DU PROCESSUS DU CH	23
1.12. LES QUATRE FONCTIONS DU CH	23
1.13. CE QUE LE CH N'EST PAS	25
1.14. PRINCIPES ET NORMES DU CH	26
1.15. ALIGNEMENT À LA CHARTE PREGEC	27
1.16. PILOTAGE DU CH	27
1.17. PERTINENCE DU CH POUR LA PRISE DE DÉCISION	29
1.18. ORGANISATION DES SESSIONS D'ANALYSE DU CH	31
2.1. CADRAGE STRATÉGIQUE POUR L'APPROPRIATION DU CH	32
II. DEUXIÈME PARTIE : FONCTIONS ET PROTOCOLES DU CH	35
2.1. FONCTION 1 : CONSTRUCTION DU CONSENSUS TECHNIQUE	35
2.1.1. PROTOCOLE 1.1 S'ASSURER D'UNE BONNE COMPOSITION DES CELLULES NATIONALES D'ANALYSE DU CH	36
2.1.2. PROTOCOLE 1.2. CONDUIRE L'ANALYSE SUR UNE BASE CONSENSUELLE	24
2.2. FONCTION 2 : CLASSIFICATION DE LA SÉVÉRITÉ ET IDENTIFICATION DES FACTEURS DÉTERMINANTS	39
2.2.1. PROTOCOLE 2.1. SE RÉFÉRER AU CADRE ANALYTIQUE POUR CONSTRUIRE LA CONVERGENCE DES PREUVES	27
2.2.2. PROTOCOLE 2.2. RECOURIR À LA TABLE DE RÉFÉRENCE POUR APPRÉCIER LES PREUVES DIRECTES DE LA SAN ET LES FACTEURS CONTRIBUTIFS	35
2.2.3. PROTOCOLE 2.3. RESPECTER LES PARAMÈTRES DE L'ANALYSE	37

ÉTAPE 1 : INVENTAIRES DES PREUVES ET ATTRIBUTION DES SCORES DE FIABILITÉ	45
2.2.4. PROTOCOLE 2.4 ÉVALUER ET ATTRIBUER LES SCORES DE FIABILITE DES PREUVES	47
ÉTAPE 2 : ANALYSE DES PREUVES	57
2.2.5. PROTOCOLE 2.5. DOCUMENTER SYSTEMATIQUEMENT ET RENDRE DISPONIBLE LES PREUVES	57
ETAPE 3 : SYNTHÈSE ET CLASSIFICATION DES ZONES	68
2.2.6. PROTOCOLE 2.6. RESPECTER LES EXIGENCES MINIMALES DE L'ANALYSE	68
ETAPE 4. ESTIMATION DES POPULATIONS EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	70
2.3. FONCTION 3 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS DU CH POUR ACTION	76
ETAPE 5 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS POUR ACTION	76
2.3.1. PROTOCOLE 3.1. ADHERER AUX NORMES DE CARTOGRAPHIE	77
2.3.2. PROTOCOLE 3.2. PRODUIRE UN RAPPORT D'ANALYSE	78
2.3.3. PROTOCOLE 3.3. PARTAGER LES PRODUITS DE COMMUNICATION DE FAÇON STRATEGIQUE EN TEMPS OPPORTUN	80
2.4. FONCTION 4 : ASSURANCE QUALITÉ ET RIGUEUR DE L'ANALYSE	81
2.4.1. PROTOCOLE 4.1. COACHER ET FACILITER LES ANALYSES NATIONALES	82
2.4.2. PROTOCOLE 4.2. CONTROLER ET CONSOLIDER LES ANALYSES NATIONALES	84
2.4.3. PROTOCOLE 4.3. ÉVALUER LES SESSIONS DE FORMATION ET D'ANALYSE DU CH	86
III. PROTOCOLES SPÉCIAUX DU CH	87
3.1. PROTOCOLES SPECIAUX POUR LA CLASSIFICATION DE LA FAMINE	87
3.2. PROTOCOLES SPECIAUX POUR LES ZONES D'ACCES LIMITE OU INACCESSIBLES	91
3.3. PROTOCOLES SPECIAUX POUR LA CLASSIFICATION DES GROUPES DE MENAGES OU DE POPULATIONS SPECIFIQUES	96
3.4. PROTOCOLES SPECIAUX POUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS LES ANALYSES DU CH	97
IV. VALORISATION DES RÉSULTATS ET PRODUITS DU CH	99
Conclusion	100
Bibliographie	101
Annexe 1 : Indications sur l'indicateur des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence	105
Annexe 2 : Utilisation des données sur la nutrition	106
Annexe 3 :Fiche-décideurs	110
Annexe 4 : Fiche-grand public	111
Annexe 5 : Note sur la prise en compte de l'assistance alimentaire humanitaire dans les analyses Cadre harmonisé	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Base du processus du CH	11
Tableau 2: Description des fonctions du CH	12
Tableau 3: Ce que le CH n'est pas	12
Tableau 4: Questions posées par les décideurs en cas d'imminence d'une crise	16
Tableau 5: Protocoles de la Fonction 1 du CH	22
Tableau 6: Matrice d'aide pour la composition de la Cellule Nationale d'Analyse	24
Tableau 7: Protocoles de la fonction 2 du CH	26
Tableau 8: Liste indicative de facteurs contributifs « dangers et vulnérabilité »	30
Tableau 9: Liste indicative de facteurs contributifs « dimensions de la Sécurité Alimentaire »	31
Tableau 10 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Dangers et Vulnérabilité	33
Tableau 11 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Disponibilité	34
Tableau 12 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de l'accès	35
Tableau 13 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs sur l'état nutritionnel	36
Tableau 14: Résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	38
Tableau 15: Table de Référence des Preuves directes	39
Tableau 16: Table de Référence des preuves indirectes	40
Tableau 17 : Temporalité et conditions d'utilisation des preuves	47
Tableau 18 : Score de fiabilité des preuves	51
Tableau 19: Score de fiabilité (validité et temporalité) des indicateurs sur la nutrition et la mortalité	56
Tableau 20: Critères d'évaluation des niveaux de confiance	70
Tableau 21: Indications pas à pas de la procédure d'estimation de la population	72
Tableau 22 : Protocoles de la Fonction 3 du CH	76
Tableau 23: Code de couleur pour la cartographie	77
Tableau 24: Codes des hachures dans les zones inaccessibles ou à accès limité avec un fond blanc	78
Tableau 25: Pictogrammes utilisés	78
Tableau 26: Protocoles de la Fonction 4 du CH	81
Tableau 27: Guide d'évaluation de la session d'analyse du CH	85
Tableau 28: Preuves minimales requises pour la classification de la famine pour une zone accessible	89
Tableau 29: Preuves minimales requises pour la classification de la famine pour une zone inaccessible ou d'accès limité	89
Tableau 30: critères d'identification des zones inaccessibles et d'accès limité	91
Tableau 31: Critères minimaux de classification en Phase 1, 2, 3 des zones inaccessibles ou d'accès limité	94
Tableau 32: Critères minimaux de classification en Phase 4 des zones inaccessibles ou d'accès limité	94
Tableau 33: Critères minimaux de classification en Phase 5 des zones inaccessibles ou d'accès limité	94
Tableau 34: Critères pour les niveaux de confiance pour une zone inaccessible ou d'accès limité	94

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Continuum analyse-intervention-réponses	5
Figure 2: Différentes étapes du processus du CH	6
Figure 3 : Cadre conceptuel intégré de l'IPC sur la sécurité alimentaire et la nutrition	8
Figure 4: Cadre institutionnel du CH	9
Figure 5 : Cycle du PREGEC	10
Figure 6: Coordination et concertation sur le CH	10
Figure 7: Les fonctions du CH	11
Figure 8 : Continuum analyse-intervention-évaluation	16
Figure 9: Fonctions du processus d'analyse du CH	22
Figure 10: Cadre analytique l'IPC version 3.1/CH 3.0.	28
Figure 11 : arbre décisionnel pour la détermination de la phase du SCA	41
Figure 12 : arbre décisionnel pour la détermination de la phase du HEA	41
Figure 13: Saisonnalité des données sur la nutrition dans les pays du Sahel	53
Figure 14: Diagramme décisionnel sur l'utilisation des preuves de la nutrition pour le cycle d'oct.-nov.	53
Figure 15: Diagramme décisionnel sur l'utilisation des preuves de la nutrition pour le cycle de février-mars.	54
Figure 16: Diagramme décisionnel sur l'utilisation des preuves de la nutrition pour la situation projetée	55
Figure 17: Schéma sur la convergence des éléments factuels et leur inférence sur les résultats SAN	63
Figure 18: Schéma sur la convergence des résultats SAN	63
Figure 19 : Classification finale de la zone	68
Figure 20 : Fiche d'évaluation des sessions	86
Figure 21: Cadre de valorisation du CH	99

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Institutions membres du CT-CH	17
Encadré 2 : Institution point focal du CH dans les pays	18
Encadré 3 : Consensus technique ne veut pas dire :	25
Encadré 4 : Liste des tableaux d'analyse	27
Encadré 5 : Facteurs contributifs et résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	29
Encadré 6 : Impacts des facteurs contributifs :	37
Encadré 7 : Tableaux d'inventaire des preuves	45
Encadré 8 : Temporalité des preuves	47
Encadré 9 : Orientation pour l'inventaire des preuves sur les facteurs contributifs	48
Encadré 10: Critères de détermination de la validité des preuves	50
Encadré 11 : Score de fiabilité des preuves	51
Encadré 12: Hiérarchisation dans l'utilisation des données nutritionnelles	52
Encadré 13 : Convergence des preuves sur le résultat de la Consommation alimentaire	58
Encadré 14 : Tableaux d'analyse	58
Encadré 15 : Facteurs déterminants et limitants	58
Encadré 16: Aperçu sur les résultats de la SAN	61
Encadré 17 : Indication pour la classification des preuves de la mortalité	62
Encadré 18 : Formulation des hypothèses clés pour la zone analysée	66
Encadré 19 : Conditions minimales pour la classification des zones sur la base des protocoles standards	69
Encadré 20: Canevas de fiche décideur	79
Encadré 21 : Procédures spécifiques de communication en cas de Famine	80
Encadré 22 : Groupe d'Experts Consultatif	82
Encadré 23 : Autres précisions sur les données de nutrition et de mortalité	88
Encadré 24 : Indications pour la classification de la Famine en situation projetée.	88
Encadré 25 : Conditions de classification des zones inaccessibles ou à accès limité	92
Encadré 26 : Indications sur la collecte des données dans des zones inaccessibles ou d'accès limité	93

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACF	Action Contre la Faim
AFD	Agence Française de Développement
AGVSAN	Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et Nutrition
ARAA	Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation
BAB	Banques Aliment Bétail
BAD	Banque Mondiale de Développement
BC	Banques Céréalières
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CA	Consommation Alimentaire
CCR-UE	Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CH	Cadre Harmonisé
CILSS	Comité Inter-État de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CRN	Centre de Récupération Nutritionnelle
CNA	Cellule Nationale d'Analyse
CRA	Centre Régional AGRHYMET
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CT-CH	Comité Technique du Cadre Harmonisé
DPME	Déficit de Protection des Moyens d'Existence
DS	Déficit de Survie
EBSAN	Enquête de Base sur la Sécurité Alimentaire et nutrition
ECOAGRIS	Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO
EDS	Enquête Démographique et Santé
EFSAN	Emergency Food and Security Assessment and Nutrition
EME	Évolution des Moyens d'existence
ENSAN	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutrition
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
F	Fiabilité
FAO	Food and Agriculture Organization
FEWS NET	Famine Early Warning System Network
FICR	Fédération Internationale des sociétés nationales Croix-Rouge et du croissant rouge
FIES	Food Insecurity Experience Scale
FNG	Fill the Nutrient Gap
FRC	Famine Review Committee
GEC	Groupe d'Experts Consultatif

GRFC	Global Report on Food Crises
GSU	Global Support Unit
H/F	Hommes/Femmes
HDDS	Household Dietary Diversity Score
HEA	Household Economic Approach
HHS	Household Hunger Scale
IAN	Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ICN	Indice de Couverture Normalisé
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IMC	Indice de Masse Corporelle
INS	Institut National de Statistique
INSHA	Institut du Sahel
IPC	Integrated Food Insecurity Phase Classification
IPC AMN	Integrated Food Insecurity Phase Classification Acute Malnutrition
ISAN	Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ISAME	Indice de Stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence
JRC	European Commission Joint Research Center
M	Mortalité
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAM	Malnutrition Aigüe Modérée
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MICS	Multiply Indicators Cluster Survey
MM	Millimètres
Mort	Mortalité
MUAC	Mid Upper Arm Circunference
mVAM	mobile Vulnerability Analysis and Mapping
N	Niveau Administratif
NA	Non applicable
NDVI	Normalized difference vegetation index
Nut	Nutrition
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OIG	Organisation Intergouvernementale
OIM	Organisation Internationale de Migration
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
Oxfam	ONG Oxfam
POT	Produits d'Observation de la Terre

P/T	Poids/taille
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PB	Périmètre Brachiale
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
P2RS	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel
PREGEC	Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
PTF	Partenaires Techniques e Financiers
RBM	Réseau Billital Maroobé
RCF	Revue de la Classification de la Famine
rCSI	Reduce Coping strategy Index
RPCA	Réseau de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
SA	Sécurité Alimentaire
SAME	Stratégies d'Adaptation basée sur les Moyens d'Existence
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCI	Save the Children International
SE	Secrétariat Exécutif
SIM	Système d'information sur les Marchés
SIMB	Système d'information sur les Marchés à Bétail
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNDVI	Standardized Normalized difference vegetation index
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNU	Systèmes des Nations Unies
T	Temporalité
TBM	Taux Brut de Mortalité
TDE	Termes De l'Echange
TMM5	Taux de Mortalité des Enfants de Moins de 5 ans
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
USAID	United States Agency for International Development
V	Validité
VCI	Indice d'état de la végétation
Vnu	Validité Non utilisable
WHO	World Health Organization

AVANT PROPOS

Le Cadre Harmonisé (CH) est un outil d'alerte précoce élaboré à la demande des Etats et de leurs partenaires (SNU, organisations intergouvernementales, PTF, ONG), en l'occurrence les membres du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA). Il est destiné aux dispositifs nationaux, régional et global de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Il a été développé sur la base d'une approche inclusive et itérative depuis 2019 en mobilisant les experts régionaux et internationaux. Le CH valorise l'ensemble des produits et données générés par les systèmes d'information existants (tant au niveau national que régional) sur le climat, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'hydrologie, l'économie des ménages, les modes de consommation alimentaires, les risques de catastrophes, les conflits, les marchés, la migration, l'assistance humanitaire, la santé, la nutrition et le genre. C'est de ce fait, un outil fédérateur qui prend en compte tous les systèmes de collecte de données existants. Le CH utilise l'approche de méta-analyse pour construire la convergence de preuves fiables afin d'aboutir à la classification de la sévérité et de l'ampleur de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue.

Les résultats du CH sont en priorité orientés vers les gouvernements pour aider à une meilleure prise de décision afin d'apporter des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles aigues et de mettre en œuvre des actions de renforcement de la résilience. Il est l'outil d'arbitrage pour déclencher la réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) de la CEDEAO et aide à la prise de décision pour le Comité de Haut niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHSAN) de l'UEMOA. La présente version 3.0 du CH est le fruit d'un long partenariat technique et dynamique entre les organisations et institutions membres du comité technique du CH : CILSS, FEWS NET, agences du système des Nations Unies (FAO, PAM, UNICEF), IPC/GSU, EC-JRC, FICR et ONG internationales (ACF, Oxfam et Save the Children). Le processus a été conduit sous le leadership du CILSS avec les soutiens financiers la CEDEAO, l'UEMOA, l'UE, l'USAID, la BAD, la BID et la BM. La version 3.0 du manuel du CH clarifie les fonctions et les protocoles spécifiques pour mener à bien une analyse intégrée et consensuelle de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue. Elle a été mise au point sur la base des leçons apprises des cycles nationaux d'analyse réalisés dans les pays depuis 2013 avec les versions 1.0 et 2.0 du CH ainsi que des différentes concertations du Comité Technique du CH (CT-CH).

La version 3.0 a été adoptée par le comité de pilotage du CH de mars 2023, ce qui marque ainsi, la détermination à mettre en œuvre les normes de qualité de sorte que chaque partie comprenne et respecte ses propres obligations vis-à-vis de l'application de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (charte PREGEC). Les résultats des analyses du CH sont largement communiqués et diffusés à travers les différents cadres de concertations aux niveaux national, régional et international (Dispositifs nationaux, PREGEC, RPCA, Conseils des Ministres de la CEDEAO, du CILSS, de l'UEMOA, du Liptako-Gourma, du G-5-Sahel, les Comités de Haut niveau et les Sommets des Chefs d'États des différentes institutions intergouvernementales

Le Secrétaire Exécutif du CILSS

Dr. Abdoulaye Mohamadou



REMERCIEMENTS

Ce manuel 3.0 est le fruit d'un large consensus (construit entre 2019 et 2022) itératif de réflexion technique et scientifique, qui a été rendu possible grâce aux multiples soutiens des partenaires techniques et financiers : CEDEAO, UEMOA, UE, USAID, AFD, BM, BAD, FAO, PAM, UNICEF, FEWS NET, ACF, GSU/IPC, Oxfam, Save the Children, EC-JRC, FICR. A tous ces partenaires, le CILSS adresse ses sincères et chaleureux remerciements pour n'avoir ménagé aucun effort pour accompagner le développement de cette nouvelle version 3.0 du CH.

Le manuel 3.0 a été élaboré par les experts membres du Comité Technique du Cadre Harmonisé (ACF, CILSS, FAO, FEWS NET, FICR, EC-JRC, GSU/IPC, Oxfam, PAM, Save the Children, UNICEF). Le CILSS exprime à tous ces professionnels de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sa profonde gratitude pour la qualité de leurs expertises techniques, leur dévouement pour la mise au point de cette version.

Le développement de ce Manuel 3.0 est également le fruit d'une étroite collaboration technique avec IPC/GSU dans l'harmonisation des outils et des procédures. Le CILSS remercie à cet effet chaleureusement les experts de l'IPC/GSU et tous les membres de leurs groupes de travail de sécurité alimentaire et de nutrition pour leur engagement dans ce processus.

Le Secrétaire Exécutif du CILSS, Dr Abdoulaye Mohamadou adresse ses vifs remerciements aux membres du comité de pilotage du Cadre Harmonisé pour l'orientation et le soutien apportés tout au long de ce processus : Alain Sy Traoré (CEDEAO), Amadou Mbodj (UEMOA), Halima Ouattara-Ayanou (USAID), Amadou Hébié (Délégation Union européenne), Sophie Chotard (IPC/GSU), Coumba Sow et Koffy Dominique Kouakou (FAO), Olo Sib (PAM), Laouali Ibrahim (FEWS NET), Sibiri Jean Zoundi (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), Hubert Ndjaffa (Secrétariat Exécutif du CILSS), Dr. Mahalmoudou Hamadoun (Centre Régional AGRHYMET du CILSS) et Ebbe Mohamed Abdallahi (Institut du Sahel du CILSS).

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance à toutes les autres personnes qui de loin ou de près ont rendu possible le développement de ce manuel grâce à leurs encouragements et à leurs appuis multiformes. Il s'agit notamment de : Luca Russo, conseiller principal en sécurité alimentaire et résilience à la FAO HQ, Jose Lopez, Responsable du Programme Global de l'IPC, Mamadou Diop, Représentant régional de ACF pour l'Afrique de l'Ouest, Assalama Sidi Dawalak, Directrice régionale de Oxfam, Naziha El Moussaoui, Conseillère en Sécurité Alimentaire, Moyens d'existence et Nutrition, British Red Cross-FICR, Siméone Nanéma, Bureau Régional UNICEF-WCARO, Xavier Joubert, Deputy Regional Director, Program Operations, Save the Children West and Central Africa Regional Office.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DU
CADRE HARMONISE

1.1 POURQUOI CE MANUEL DU CH ?

Ce manuel est la troisième version du guide méthodologique du Cadre Harmonisé destiné aux analystes pour conduire des analyses situationnelles intégrées (courante et projetée) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Le processus d'analyse est conçu pour être appliqué à une zone géographique définie, une unité administrative ou des groupes de ménages aussi bien dans des conditions standards (normales) que dans des conditions spécifiques du fait des risques majeurs (catastrophes climatiques, crise sociopolitique, insécurité, pandémie...) limitant l'accès physique aux populations. Le manuel permettra aux utilisateurs de mieux :

- a) se familiariser avec les principes de la méta-analyse ;
- b) comprendre les principes du consensus technique pour construire la convergence de preuves ;
- c) connaître les normes et les principes du CH ;
- d) comprendre les fonctions, les protocoles standards et spécifiques ainsi que les procédures ;
- e) maîtriser l'utilisation du tableur CH ;
- f) valoriser les résultats du CH pour bien préparer la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles aussi comme potentialité de données pour les analyses plus poussées.

1.2 NOUVEAUTÉ DE LA VERSION 3.0

Cette version 3.0 du manuel du CH fournit des améliorations et des clarifications pour une meilleure compréhension et une meilleure application des protocoles spéciaux qui ont été sommairement développés dans la version 2.0. Il s'agit spécifiquement des protocoles spéciaux suivants :

- Les protocoles spéciaux pour la classification de la famine
- Les protocoles spéciaux pour la classification des zones inaccessibles ou d'accès limité
- Les protocoles spéciaux pour l'analyse des groupes de ménages et de populations
- Les protocoles spéciaux pour l'intégration du genre dans les analyses CH

Aussi, la version 3.0 a développé de nouvelles procédures pour : (1) la conduite des mises à jour des analyses CH et plus particulièrement la mise à jour d'une analyse projetée, (2) la classification et l'estimation des populations en urgence (Phase 4), (3) la classification et l'estimation des populations en catastrophe (Phase 5), (4) l'analyse de l'assistance alimentaire humanitaire, (5) la valorisation des produits d'observation de la terre (POT) pour l'analyse des zones inaccessibles ou d'accès limité et (6) la détermination du niveau de confiance de l'analyse des zones inaccessibles ou d'accès limité.

En outre, la Version 3.0 a clarifié davantage l'approche de la convergence des preuves pour la classification des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et celle des zones ainsi que le processus d'amélioration de la revue qualité et de la consolidation régionale des analyses CH. Pour accompagner ces différentes améliorations, le tableur d'analyse CH a fait l'objet d'importants ajustements et un nouvel outil, la matrice intermédiaire, a été développé. Enfin la Version 3.0 a précisé les critères de validité des données d'enquêtes.



Des innovations ont été introduites sur certains groupes de facteurs contributifs. La version 3.0 intègre les résultats de l'analyse Fill the Nutrient Gap (FNG) ou « Comblent le Déficit en nutriments » permettant d'identifier les principaux obstacles des ménages et individus à accéder à une alimentation nutritive mais aussi à soutenir la prise de décisions multisectorielles ciblant l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables.

Ainsi deux (2) nouveaux indicateurs FNG ont été intégrés dans cette version. Il s'agit de : 1) Abordabilité d'une alimentation nutritive, pour le facteur contributif « Accès » et 2) Coût de l'alimentation nutritive, pour renforcer la convergence sur « Utilisation ».

Il y a eu également des clarifications plus précises sur le processus d'identification des types et des niveaux des impacts des facteurs contributifs sur les résultats de la SAN. En plus de ce qui existait dans la version 2.0, il a été développé des seuils d'impact pour les indicateurs de facteurs contributifs de FNG définis pour les dimensions « utilisation et l'accès » de la sécurité alimentaire.

Les tableaux d'analyse ont été améliorés pour faciliter une utilisation itérative et plus conviviale. Désormais tous les tableaux d'analyse sont regroupés dans un fichier Excel unique comportant des feuilles permettant d'accomplir toutes les étapes du CH dans une succession logique. Il s'agit de :

Tableaux d'analyse		Amélioration
Tableau 1-A	Relevé des sources	
Tableau 1-B	Analyse du Contexte	
Tableau 1-C	Inventaire des preuves sur les facteurs Contributifs et attribution des scores de fiabilité	
Tableau 1-D	Inventaire des preuves sur les résultats et attribution des scores de fiabilité	
Tableau 2-A	Analyse des preuves sur les facteurs Contributifs	
Tableau 2-B	Analyse des preuves sur les résultats	
Tableau 3	Synthèse et classification des zones et niveau de confiance des analyses courante et projetée	
Tableau 4-A	Synthèse des données chiffrées	
Tableau 4-B	Estimation des populations en situation courante et projetée	

Tableaux améliorés	
Tableaux non touchés	

Ce manuel est organisé en deux parties :

- **Première partie** : Présentation général du CH.
- **Deuxième partie** : les fonctions et les protocoles du CH.

1.3 QUESTIONS TECHNIQUES EN COURS DE RÉFLEXION

Ce manuel CH 3.0 fournit d'importantes avancées techniques sur les procédures de recours aux protocoles spéciaux pour conduire des analyses dans des conditions spécifiques de certaines zones. Toutefois, le processus de développement technique du CH se poursuit continuellement pour améliorer certaines procédures de classification de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Pendant que cette version est en finalisation, des nouveaux besoins techniques et scientifiques ont émergé et qui devraient permettre d'apporter des améliorations substantielles aux procédures du CH.

Les questions d'intérêt scientifique et technique en cours de développement dans le court terme se résume comme suit :

- La poursuite des discussions techniques sur l'intégration de l'indicateur FIES et les nouveaux indicateurs qui seront développés pour renforcer la convergence sur le résultat de la SAN « Evolution des Moyens d'Existence » dans le tableau de référence;
- La révision de la table de référence pour prendre en compte les changements à opérer sur les indicateurs
- L'amélioration du recours aux indicateurs FNG et le taux d'accès à l'eau agricole pour les facteurs contributifs ;
- Le modèle d'extrapolation des projections des populations du CH en cas d'éminence d'une crise majeure comme les événements climatiques extrêmes, les pandémies, épizooties, conflit, crise sécuritaire, invasions acridiennes ayant des impacts directs et immédiats sur la situation alimentaire et/ou nutritionnelle des populations... ;
- L'amélioration de l'analyse de la dimension genre dans les analyses du CH.

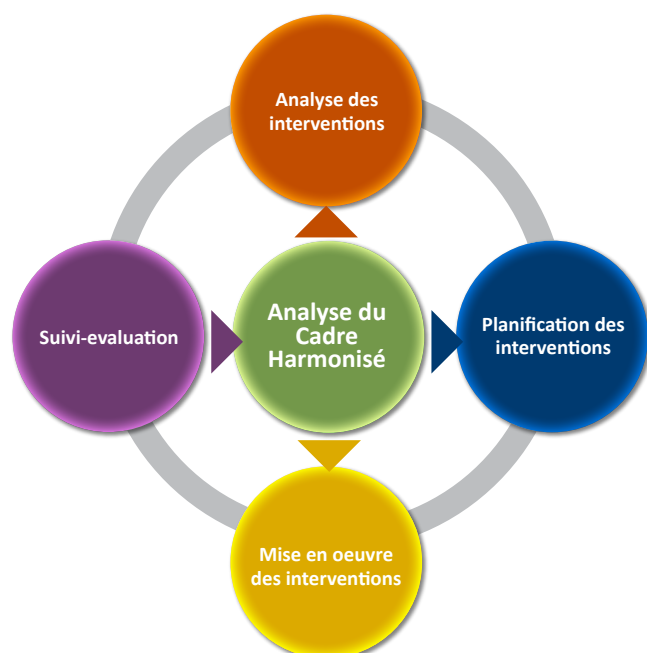
1.4 QU'EST-CE QUE LE CADRE HARMONISÉ ?

Le Cadre Harmonisé est un outil fédérateur qui permet de faire une analyse pertinente consensuelle, rigoureuse et transparente de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée. Il permet de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle suivant l'échelle internationale de classification à travers une approche référant à des fonctions et des protocoles bien définis. Les résultats du CH sont communiqués de manière claire, cohérente et effective en vue d'appuyer la prise de décision en liant l'information à l'action. Le CH constitue la plateforme permettant de faciliter la planification de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles en s'insérant dans le continuum : analyse de l'intervention - planification de l'intervention- mise en œuvre de l'intervention- suivi/évaluation (Figure 1).

Figure 1 : Continuum analyse-intervention-réponses

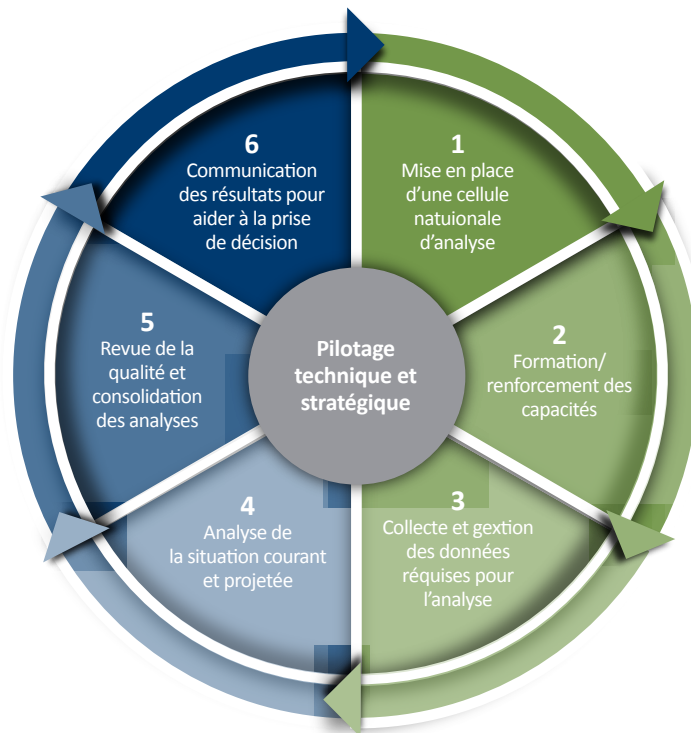
Analyse du CH : Analyse du CH : fournit les éléments pertinents et cohérents sur la sévérité de l'IAN, les impacts des facteurs clés de causalité :

- **Analyse des interventions :** identification des zones prioritaires et formulations des recommandations claires pour répondre aux crises en cohérence avec les facteurs de causalités
- **Planification de la réponse :** identification et mise en place des actions appropriées efficaces et efficientes requises y compris les aspects financiers, logistiques et le renforcement des capacités des ressources humaines.
- **Mise en œuvre des interventions :** opérationnalisation des réponses planifiées de manière effective et en cohérence avec les besoins estimés. Le CH est l'outil déclencheur de la réserve alimentaire régionale de la CEDEAO et aide à la prise de décision au Comité de Haut niveau de la sécurité alimentaire de l'UEMOA.
- **Suivi-évaluation :** collecte des données de terrain pour s'assurer de la mise en œuvre effective des actions, de l'atteinte des cibles et des résultats attendus. Au cas échéant guider la décision pour garantir l'efficacité des interventions.



Le processus général de mise en œuvre du CH comporte six (6) principales étapes que le manuel clarifie (Figure 2). Le respect de ces étapes favorise une analyse fondée sur la convergence des preuves, le consensus technique et la corrélation entre l'information et l'intervention. Chacun de ces points renforçant l'intégrité technique du CH.

Figure 2 : Différentes étapes du processus du CH



Le Cadre Harmonisé a été conçu pour tenir compte d'une large gamme de systèmes d'information et de cadres conceptuels en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CH s'appuie sur les systèmes nationaux, régionaux et globaux d'information existants et favorise une analyse intégrée de l'IAN. C'est un processus d'analyse qui permet une plus grande comparabilité des résultats dans l'espace et dans le temps.

1.5 QUEL EST LE BUT DU CADRE HARMONISÉ ?

Le CH est un ensemble de fonctions et de protocoles permettant la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe dans le but d'aider à la prise de décision, notamment pour apporter des réponses urgentes appropriées. Le CH permet de répondre aux questions fondamentales qui se posent aux décideurs en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle. Il s'intègre dans le cadre global de l'alerte précoce et de la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles en répondant aux questions suivantes : *1) Quelle est la nature de la sévérité de la situation ? - 2) Combien de personnes sont touchées ? - 3) Quant faut-il intervenir ? - 4) Où faut-il intervenir en priorité ? - 5) Quels sont les facteurs déterminants et limitants ? Et 6) Pour qui faut-il intervenir avec quelles actions ?*

1.6 VALEUR AJOUTÉE DU CH

- Caractère générique offrant la possibilité d'application dans divers contextes ;
- Cohérence avec les standards internationaux sur le choix du cadre analytique et des indicateurs ;
- Consensus technique respectant l'approche interdisciplinaire et la complexité des analyses sur la base des preuves ;
- Rigueur du processus avec des choix de indications plus strictes définis dans des protocoles ;
- Application conviviale avec des outils simples et inter-liés ;
- Comparabilité des résultats dans l'espace et dans le temps ;
- Transparence du processus en amont (collecte et traitement des données), pendant (partage des sources de preuves) et en aval (redevabilité des acteurs vis-à-vis du respect et de la diffusion des résultats obtenus) ;
- Possibilité d'appliquer le CH avec le minimum de preuves requises.

L'avantage du CH est qu'il repose sur un cadre analytique cohérent et une approche holistique d'analyse utilisant des protocoles permettant de construire la convergence d'un éventail de preuves pour aboutir à des résultats consensuels pertinents. Le processus CH est conduit avec impartialité et transparence en se référant à une définition claire des conditions d'analyse applicables aux zones (unités administratives) ou aux groupes de ménages intégrant l'estimation des populations par phase de sévérité d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le CH est un outil flexible mais rigoureux utilisable dans divers contextes. Les analystes ont un accès facilité aux informations concernant les zones et les populations considérées de manière à avoir une compréhension partagée des principaux problèmes liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des zones, des unités administratives ou des groupes de ménages analysés.

L'approche du CH permet aux analystes d'avoir des connaissances claires et approfondies des conditions locales et des risques d'erreurs d'appréciation en fonction des perceptions sociales et culturelles qui peuvent peser sur les conclusions et les décisions pendant les analyses.

1.7 CADRE CONCEPTUEL INTEGRE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

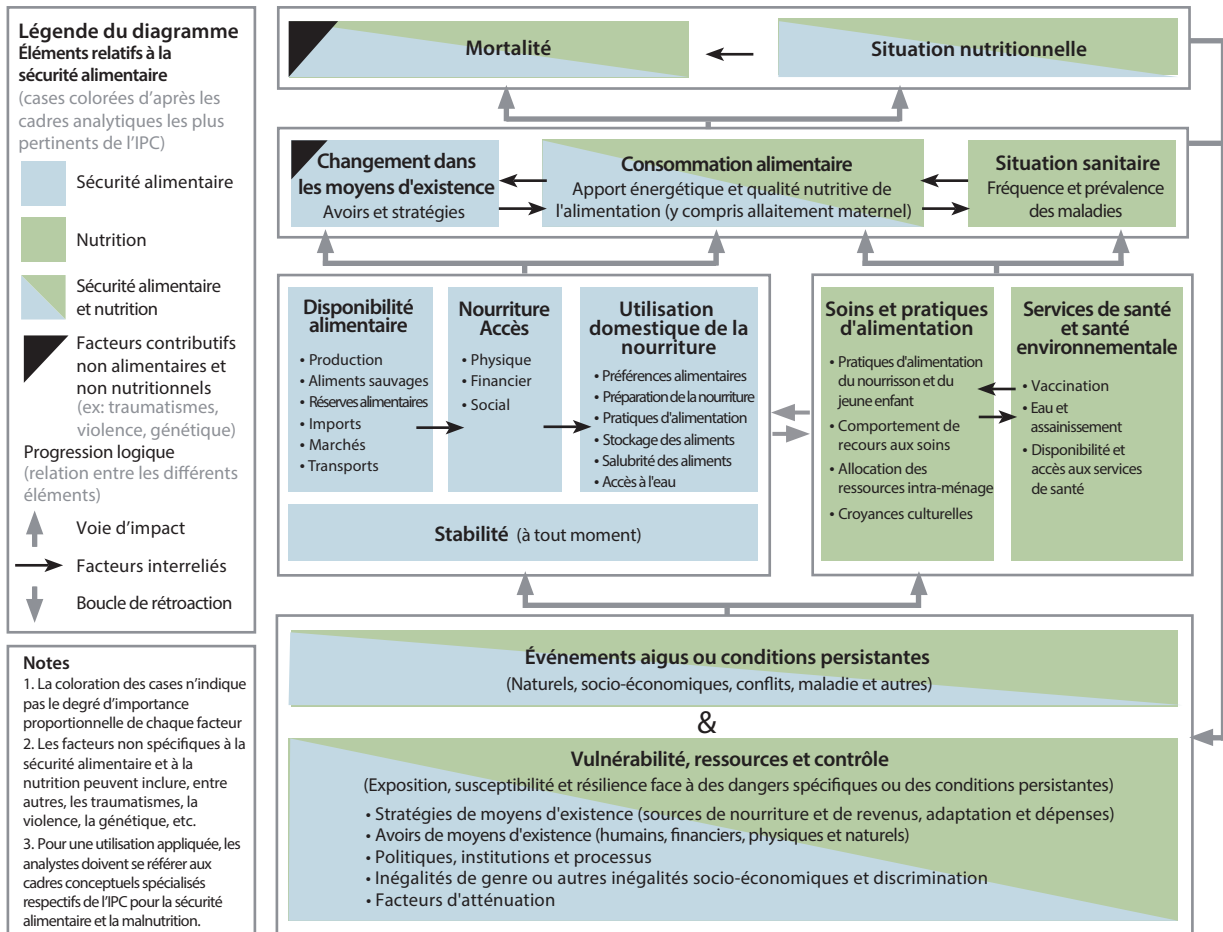
Ce cadre conceptuel intégré sur la sécurité alimentaire et la nutrition, déjà adopté par l'IPC, est un prolongement des cadres conceptuels bien connus relatifs à la sécurité alimentaire et à la malnutrition. Il vise à faciliter la compréhension des relations qui lient la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'enrichir les analyses de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (figure 3).

Ce cadre conceptuel intégré sur la sécurité alimentaire et la nutrition tient compte des éléments suivants:

- Un grand nombre de facteurs de causalité fondamentaux de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont communs et par conséquent, les interventions de lutte contre les causes structurelles doivent être intégrées de manière appropriée.
- Des pratiques de soins et d'alimentation sous-optimales combinées à des disponibilités, accès, utilisation et stabilité faibles de la nourriture affectent directement la consommation alimentaire des ménages et des individus.

- Il existe une relation complexe et réciproque entre la consommation alimentaire et l'état de santé. On s'attend à ce que les personnes qui vivent dans des ménages dont la quantité ou la qualité de nourriture destinée à la consommation sont inadéquates soient plus susceptibles de tomber malades. De plus, il est probable que celles-ci mangent moins alors que leur maladie peut affecter la capacité de ces personnes à accéder et à utiliser la nourriture, que ce soit en raison d'un système immunitaire affaibli ou d'une diminution de leur capacité à s'engager dans des activités productives.
- L'insécurité alimentaire et la malnutrition contribueront à un état de vulnérabilité global ou constitueront un choc en soi, suivant la nature cyclique de ces deux phénomènes.

Figure 3 : Cadre conceptuel intégré de l'IPC sur la sécurité alimentaire et la nutrition

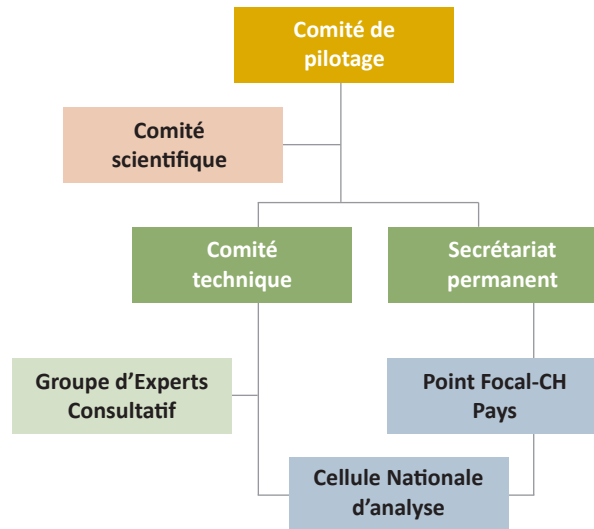


1.8 PARTENARIAT

Les enjeux liés au partenariat technique et financier sont : i) garantir une participation inclusive des différents partenaires tout en assurant l'alignement des différents acteurs au processus ; ii) assurer une appropriation par les différents États ; iii) assurer le financement durable de la mise en œuvre du CH.

Les différentes parties prenantes au CH sont présentées dans la figure 4.

Figure 4 : Cadre institutionnel du CH

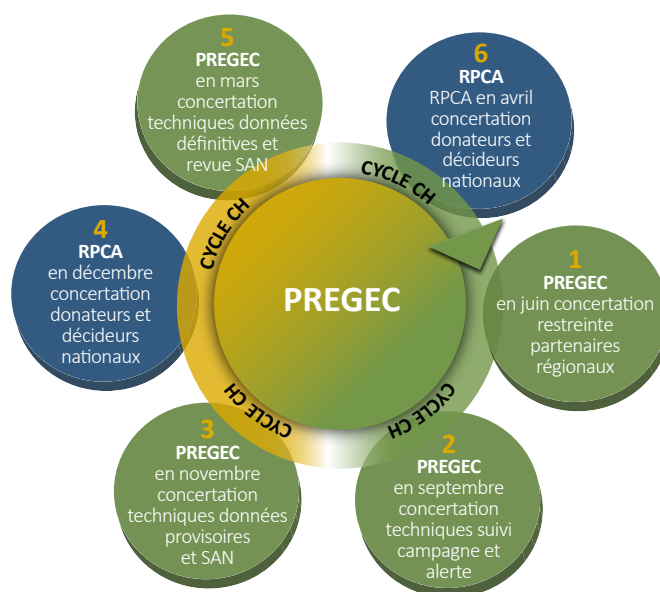


- **au niveau national** : les décideurs politiques, la société civile, les organisations professionnelles, les services techniques des États (SAP, SIM, EPA, SIMB, SAN, SNIS, INS, Directions nationales...), les partenaires techniques et financiers et les acteurs non étatiques (ONG locales et internationales, organisations paysannes, secteur privé...). Les acteurs nationaux sont impliqués dans toutes les étapes de la mise en œuvre du Cadre Harmonisé et bénéficient du programme de renforcement des capacités.
- **au niveau régional** : le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA, les agences du système des Nations Unies, les ONG et autres organisations internationales pour l'appui à la mise en œuvre.
- **au niveau international** : CSAO, USAID, UE, AFD, BM, FAO, PAM, UNICEF, FEWS NET, GSU/IPC, EC-JRC, FICR, ACF, Save the Children, Oxfam, OMS...

1.9 CYCLE DU CH

Le calendrier du CH s'articule avec les cycles des concertations techniques du PREGEC et du RPCA. La figure 4 présente sommairement les deux cadres de concertation (PREGEC et RPCA). Le CH est mis en œuvre deux fois par an afin de partager les résultats des analyses lors des réunions du PREGEC, plus particulièrement celles de novembre et de mars. Ces deux dernières réunions permettent d'alimenter les réunions du RPCA de décembre et d'avril. Les deux cycles d'analyse doivent donc avoir lieu aux mois d'octobre et novembre (après la publication des prévisions de récolte, des résultats des enquêtes de nutrition et de marchés), et de février-mars (après la publication des résultats définitifs des productions agricoles et éventuellement de nouvelles données de nutrition, de HEA, de consommation alimentaire, etc.). En cas de nécessité, une mise à jour de l'analyse du CH est organisée en fonction de la demande des pays, de leurs partenaires en tenant compte de la disponibilité des nouvelles données en cas de détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle.

Figure 5 : Cycle du PREGEC



1.10 PROCESSUS DU CH

Le processus du CH se déroule ordinairement en deux principaux cycles d'analyse par an. Toutefois de manière circonstancielle et en fonction du contexte des risques, des cycles supplémentaires peuvent être organisés en vue de mettre à jour une situation qui paraît préoccupante. Chaque cycle du CH implique la mise en œuvre d'actions selon les niveaux de coordination ou de concertation indiqués dans la figure 6.

Figure 6 : Coordination et concertation sur le CH

Secrétariat Permanent Centre Régional AGRHYMET/CILSS

- Planification des cycles d'analyse
- Communication officielle aux pays (TDR et lettre d'information)
- Planification du coaching et de facilitation des sessions d'analyse
- Gestion du développement technique du CH
- Animation de la plateforme interactive sur le CH

Cellules Nationales d'Analyse – CNA-CH

- Relai de l'information aux acteurs nationaux
- Gestion logistique des sessions l'analyse
- Collecte, centralisation et inventaire des données de base
- Rencontre technique de préparation des sessions de formation ou d'analyse
- Animation de la plateforme interactive sur le CH


Cellule Régionale d'Analyse – CRA-CH

- (Regroupant tous les partenaires membres du CH)
- Centralisation des résultats de l'ensemble des pays analysés
 - Revue critique de la qualité des résultats nationaux pays par pays
 - Feedback immédiat au pays en cas de changement de la classification
 - Consolidation des résultats dans des supports de synthèse régionale (cartes, fiches de communication, présentation PowerPoint...)
 - Restitution des résultats consolidés au PREGEC et au RPCA

1.11 BASE DU PROCESSUS DU CH

Tout le processus d'analyse du CH repose sur une base commune de la définition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe, les objectifs d'interventions, les différentes phases de sévérité et l'orientation de l'analyse. Le tableau ci-après résume l'essentiel du mécanisme de base du processus du CH.

Tableau 1 : Base du processus du CH

Base du processus du Cadre Harmonisé	
Définition de l'insécurité alimentaire aigüe	Insécurité alimentaire constatée dans une zone donnée à un moment donné et d'une sévérité menaçant des vies ou des moyens d'existence, ou les deux quelles que soient les causes, le contexte ou la durée
Définition de la malnutrition aigüe	La malnutrition aigüe globale telle qu'exprimée par la maigreur des individus et/ou la présence d'œdème.
Objectifs d'interventions	Court terme pour prévenir ou atténuer les effets de la sévérité de crises alimentaires et/ou nutritionnelle pouvant conduire à la détérioration des moyens d'existence et des pertes en vies humaines
Classes de sévérité	<p>En 5 phases</p>  <ul style="list-style-type: none"> 1-Aucune/Minimale` 2-Sous pression 3-Crise 4-Urgence 5-Catastrophe/Famine
Orientation	Identification des zones à déficit important de consommation alimentaire chez la majorité des ménages utilisant des stratégies d'adaptation non durables.

1.12 LES QUATRE FONCTIONS DU CH

Il faut rappeler que le CH et l'IPC ont le même cadre analytique d'analyse de l'insécurité alimentaire aigüe et partage les mêmes fonctions essentielles qui constituent les bases fondamentales du processus d'analyse. A chaque fonction essentielle correspond des référentiels de protocoles permettant de conduire une analyse situationnelle robuste et rigoureuse tout en respectant les normes, les principes et standards définis. Les quatre fonctions sont décrites dans le tableau 2.

Figure 7 : Les fonctions du CH

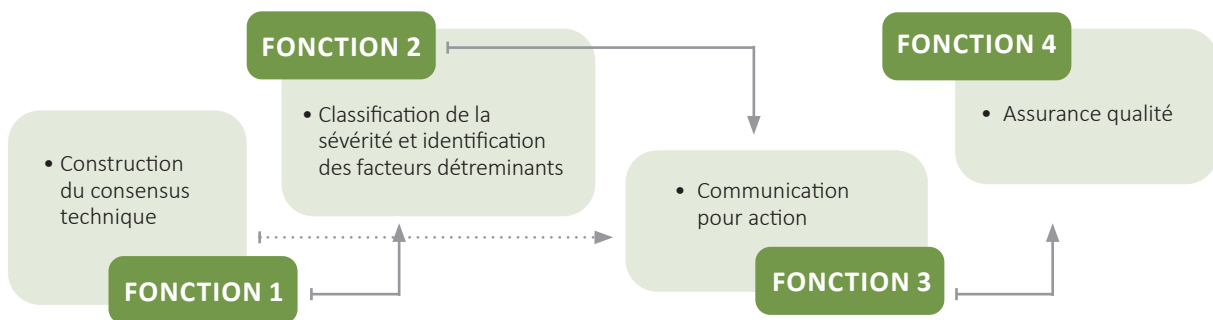


Tableau 2 : Description des fonctions du CH

Fonction	Description	Protocoles
Fonction 1 : Construction du consensus technique	Garantir la représentativité de tous les acteurs des différents domaines clés, pertinents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Composition inclusive des cellules nationales d'analyse ; • Définition d'une base consensuelle d'analyse au démarrage de chaque processus.
Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'une analyse complexe robuste et rigoureuse basée sur les preuves ; • Construire le consensus sur la classification des zones et l'estimation des populations par phase tout en identifiant les facteurs déterminants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Référence au cadre analytique pour la construction de la convergence des preuves ; • Recours à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et des facteurs contributifs ; • Respect des outils et autres supports d'analyse ; • Évaluation et attribution des scores de fiabilité des preuves ; • Respect des critères minimaux requis pour l'analyse ; • Analyse basée sur les sources de preuves disponibles et accessibles aux analystes.
Fonction 3 : communication pour action	Assurer une communication active sur la gravité de la situation et les facteurs déterminants immédiatement après l'analyse.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des rapports d'analyse (rapport général, fiche de communication, synthèse pour décideur, cartes et tableaux) ; • Respect du standard de cartographie (normes des couleurs, pictogrammes, légende, titre, échelle, orientation...) ; • Rendre les produits de communication disponibles immédiatement après l'analyse pour aider à la prise de décision rapide.
Fonction 4 : Assurance qualité	Assurer la rigueur technique d'analyse, respecter la neutralité et capitaliser les leçons apprises pour enrichir le développement de l'outil.	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire une auto-évaluation de chaque cycle ; • Contrôle de qualité des analyses nationales ; • Revue de la qualité du GEC en cas de famine.

1.13 CE QUE LE CH N'EST PAS

Le CH est orienté pour l'analyse de la sévérité et des facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle suivant l'approche de méta-analyse basée sur des preuves fiables en construisant le consensus technique. Pour une meilleure clarification à l'endroit des utilisateurs, il est important de souligner ce que le CH n'est pas comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3 : Ce que le CH n'est pas

Le CH n'est pas :	Mais le CH :
Un système de collecte de données	<i>Valorise les données issues des systèmes existants</i>
Une méthodologie d'évaluation directe de la malnutrition	
Un outil d'analyse de la réponse aux urgences ou humanitaires	<i>Fournit la base de planification contingente de la réponse</i>
Un outil d'évaluation ni de mesure d'impact des interventions humanitaires	Offre les bases de planification de la réponse en considérant la complexité des causes de l'IAN en présence ou en absence des assistances alimentaires humanitaires.

1.14 PRINCIPES ET NORMES DU CH

Principes

Le manuel CH a défini un ensemble de principes pour garantir que sa mise en œuvre s’inscrive dans le cadre d’une approche interinstitutionnelle respectant le consensus et favorisant la participation et un partenariat inclusif. Ces principes ont pour but de veiller à ce que : (i) le processus soit durable, (ii) les gouvernements et les partenaires s’approprient l’outil et (iii) qu’ils adhèrent et respectent les mécanismes existants. Le CH définit trois principes ci-après :

Principe 1 : Ancrage institutionnel du CH

- Le leadership du processus CH est assuré par une structure nationale coordonnatrice du système d’information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Tous les appuis devraient impliquer le renforcement des capacités des gouvernements, encourager l’appropriation du processus, le renforcement du cadre institutionnel en intégrant la dimension genre ;
- Le processus CH doit prévoir un mécanisme permettant de renforcer le leadership institutionnel des gouvernements à travers la création officielle d’une cellule nationale d’analyse.

Principe 2 : Neutralité pendant l’analyse

- L’analyse CH doit faire l’objet d’un consensus technique parmi tous les analystes et être techniquement réalisée de façon transparente et neutre ;
- Le CH se nourrit des contributions d’un maximum de parties prenantes y compris des ONGs, les OSC, les organisations de producteurs et les organisations professionnelles ;
- Les analystes doivent se départir des agendas de leurs institutions ou organisations et contribuer de manière à réaliser une analyse technique critique et réaliste des zones étudiées.

Principe 3 : Communication proactive des résultats du CH

Trois aspects essentiels sont à maintenir pour garantir une meilleure communication :

- Les résultats de l’analyse doivent être communiqués efficacement aux décideurs politiques pour aider à une meilleure prise de décision ;
- Les résultats de l’analyse servent de référence à utiliser pour sensibiliser les bailleurs de fonds pour le plaidoyer et la mobilisation des ressources répondant aux besoins identifiés ;
- Les résultats de l’analyse doivent être communiqués largement, y compris au public.

Normes

Les analystes ont le devoir d'observer la neutralité et entretenir l'indépendance d'esprit lors de la construction du consensus technique. Les normes se veulent générales et applicables dans toutes les analyses CH. Les normes suivantes sont exigées pour un bon déroulement du processus d'analyse CH :

- la cellule d'analyse regroupe toutes les expertises techniques travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en veillant au respect de la dimension du genre ;
- la cellule d'analyse invite les parties prenantes et informe à temps de la date, du lieu et des modalités logistiques de la session d'analyse ;
- les membres de la cellule d'analyse doivent partager en toute transparence l'ensemble des données en leur possession permettant l'analyse courante et projetée ;
- les analystes doivent travailler dans un esprit d'équipe pour produire des analyses pertinentes et fiables reflétant au maximum la réalité de la situation alimentaire et nutritionnelle suivant la démarche participative, inclusive et consensuelle.

1.15 ALIGNEMENT A LA CHARTE PREGEC

Les dispositions de la Charte visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Les parties concernées adhèrent aux trois principes définis dont l'implication de la société civile dans l'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. En s'appuyant sur ces principes, elles reconnaissent que toute action en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires doit s'articuler autour des principaux piliers suivants :

- **Pilier 1** : Information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- **Pilier 2** : Concertation et coordination ;
- **Pilier 3** : Analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Le CH est élaboré pour répondre à ces impératifs de production d'information et d'analyse consensuelle de la situation alimentaire et nutritionnelle (pilier 1). Cela constitue un préalable à une bonne analyse pour le choix des instruments (pilier 3). En plus du respect des piliers de la charte, le processus de développement du CH et de sa mise en œuvre s'est fait en garantissant le consensus à trois niveaux essentiels : le comité de pilotage, le comité technique et les cellules nationales d'analyse.

1.16 PILOTAGE DU CH

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance supérieure de prise de décision conformément à la charte. Il définit toutes les orientations stratégiques, politiques et techniques du CH sur une base consensuelle entre les instances dirigeantes de toutes les institutions concernées par les enjeux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les membres du comité de pilotage sont les dirigeants des organisations régionales et internationales (CILSS, CEDEAO, EC-JRC, UEMOA, FEWS NET, FAO, GSU/IPC, PAM, UNICEF, les donateurs (USAID, Union Européenne, Ambassade de France, au Burkina Faso, Ambassade du Canada au Burkina Faso ...). Les dirigeants des ONGs internationales (ACF, Oxfam, Save the Children, FICR) ont le statut d'observateurs. Le CILSS assure en même temps le secrétariat. Les réunions du comité de pilotage se tiennent au moins une fois par an sur convocation du président ou à la demande des membres. Le mode de fonction du CP-CH est défini en commun accord par ses membres à voix délibérative.

Le comité de pilotage appuie le comité technique pour préserver la transparence et la neutralité du processus tout en veillant à ce que les pays et la région disposent de ressources suffisantes pour maintenir la durabilité du CH.

Comité Technique du Cadre Harmonisé

C'est l'instance de consensus technique pour le développement du CH, le contrôle de qualité et la validation des résultats. Le Comité Technique (CT) du Cadre Harmonisé est chargé de coordonner le développement technique du CH et sa mise en œuvre tant au niveau régional que national. Ce comité technique est aussi l'instance pour évaluer et améliorer les performances sur le plan méthodologique suite à la capitalisation des leçons apprises après chaque cycle d'analyse. Il représente un gage de vérification et d'assurance qualité des produits du CH. Ses réunions trimestrielles ou à la demande des membres sont animées par son Président. Il est présidé de manière rotative par les institutions et organisations membres sous la supervision du comité de pilotage. De 2000 à 2006, la présidence du Comité technique du CH a été assurée par le bureau régional du PAM. Par la suite, FEWS NET a présidé les travaux du CT/CH de 2007 à 2018. Depuis janvier 2019, la FAO en assure la présidence. Le Comité Technique du CH est composé des représentants du CILSS, de FEWS NET, de la FAO, du PAM, du EC-JRC, de IPC/GSU, de l'UNICEF, de l'ARAA/CEDEAO, FICR, des ONG internationales : OXFAM, ACF, Save the Children. Cette diversité de membre, fait du CH un outil ouvert à toutes les approches dont il fédère les acquis.

La gouvernance technique du CT-CH est garantie par le CILSS à travers le Centre Régional AGRHYMET qui abrite l'unité de gestion et de la mise en œuvre du CH dans la région. Cette unité assure le secrétariat permanent du CH. Cette fonction de gestion technique et de mise en œuvre du CH confiée à cette unité cadre parfaitement avec le mandat du CILSS conféré par les États et les institutions régionales dans le domaine de l'animation du réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Elle planifie les cycles d'analyse, la revue de qualité, le suivi, l'archivage des résultats issus des cycles d'analyse. En outre, elle est la mémoire et au cœur de l'organisation des concertations pour le développement méthodologique et technique du CH.

1.17 PERTINENCE DU CH POUR LA PRISE DE DÉCISION

Le CH est l'outil fondamental utilisé pour la mobilisation de la Reserve Régionale de Sécurité alimentaire de la CEDEAO et de prise de décision du Haut Comité sur la sécurité Alimentaire de l'UEMOA. A travers une analyse complète et détaillée, il permet de mettre à la disposition des décideurs des bases pertinentes et cohérentes pour leur prise de décision stratégique en détaillant la sévérité de la situation actuelle et projetée, en identifiant les déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en estimant les populations par niveau de priorité d'intervention et en clarifiant les types d'actions appropriées à apporter sur la base de l'identification des facteurs limitants. Le CH vient de ce fait éclairer les décideurs sur les six (6) questions fondamentales qui sont posées en cas d'imminence d'une crise alimentaire et nutritionnelle (tableau 4).

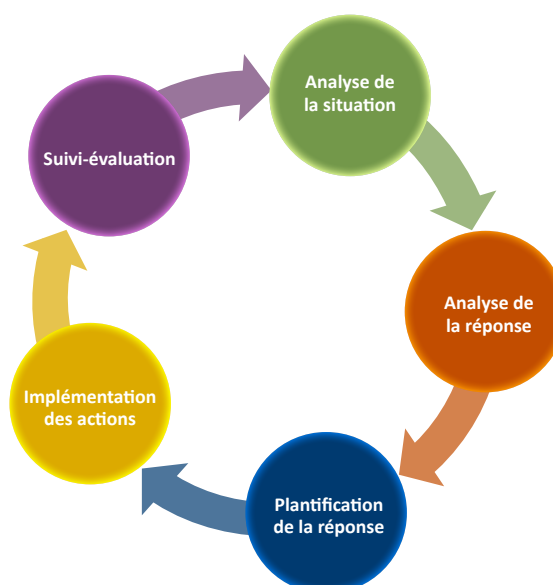
Tableau 4 : Questions posées par les décideurs en cas d'imminence d'une crise

Questions clés :	Ce que le CH cherche à fournir comme réponse
1. <i>Quel est le niveau de sévérité de la situation ?</i>	Classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Phases du CH).
2. <i>Combien de personnes sont touchées ?</i>	Estimation des populations dans le besoin d'une assistance immédiate par ordre de priorité en fonction de la sévérité.
3. <i>Quand faut-il intervenir ?</i>	Identification des zones par phase de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la situation courante et projetée.
4. <i>Où faut-il intervenir en priorité ?</i>	Identification des zones les plus affectées : Cartographie.
5. <i>Quels sont les facteurs déterminants ?</i>	Identification des facteurs déterminants : causes et facteurs limitants.
6. <i>Pour qui faut-il intervenir avec quelles actions ?</i>	Détermination des caractéristiques clés des populations les plus affectées par la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les actions appropriées à mettre en œuvre à court terme.

Sur la base de ce questionnement, les décideurs sont éclairés sur la sévérité de la situation établie au moyen de preuves fiables dans une démarche participative et inclusive faisant valoir le consensus technique. Les résultats de ce processus d'analyse critique et complexe permettent in fine d'orienter les planificateurs de la réponse sur le choix des zones prioritaires et la définition des actions immédiates appropriées et correspondant à la réalité des pratiques alimentaires essentielles des populations affectées.

Le processus du CH se situe de ce fait dans le continuum analyse-intervention-évaluation tel que représenté dans la figure 8.

Figure 8 : Continuum analyse-évaluation



- **Analyse de la situation** : correspond au processus d'analyse de la sévérité, de l'ampleur et des facteurs déterminants et limitants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe.
- **Analyse de la réponse** : en fonction du niveau de sévérité l'identification des facteurs déterminants et limitants (danger/vulnérabilité, les quatre dimensions de la sécurité alimentaire) permet de définir les actions prioritaires de réponse. L'estimation des populations aide à la quantification plus précise des besoins ainsi que l'évaluation financière.
- **Planification de la réponse** : en fonction du contexte une programmation dans le temps est entreprise pour une meilleure utilisation des ressources afin d'obtenir un bon niveau d'efficacité et d'efficience des réponses.
- **Mise en œuvre de la réponse** : Cela implique l'opérationnalisation effective des actions programmées et également la prise en compte de tous les impératifs sur l'optimisation de la logistique, l'analyse du cadre de partenariat et la définition des axes de plaidoyer permettant d'atteindre les résultats escomptés.
- **Suivi-évaluation** : la mise en place d'un mécanisme approprié de suivi de la performance et des impacts immédiats des différentes interventions visant à atteindre les objectifs recherchés. Le suivi des indicateurs de réalisation permet au besoin de définir les réajustements nécessaires dans le but de corriger les lacunes et minimiser la perte de temps dans la mise en œuvre des interventions. Les résultats du suivi-évaluation peuvent être valorisés dans les prochains cycles d'analyse du CH.

1.18 ORGANISATION DES SESSIONS D'ANALYSE DU CH

Encadré 1 : Institutions membres du CT-CH

1. Action Contre la Faim (ACF)
2. Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne (CCR-UE)
3. Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
4. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
5. Famine Early Warning Systems Network (FEWS NET)
6. Fédération Internationale des sociétés nationales Croix-Rouge et du croissant rouge (FICR)
7. Global Support Unit of IPC (GSU/IPC)
8. Oxfam
9. Programme Alimentaire Mondial (PAM)
10. Save the Children
11. United Nations Children's Fund (UNICEF)

Cette organisation est faite conformément à la charte et aux recommandations du comité de pilotage, visant la consolidation des acquis des systèmes d'alerte précoce. Le déroulement du cycle du CH implique une préparation anticipée en termes de collecte de données, de mobilisation des ressources humaines et de la logistique, d'information des acteurs pour leur participation effective. Il y a plusieurs niveaux d'organisation :

1. **Niveau régional** : le secrétariat permanent assuré par le Centre Régional AGRHYMET, Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CRA-CCR-AOS) élabore un planning global qui est approuvé par le Comité Technique du CH (CT-CH). Le calendrier global ainsi défini est présenté aux rencontres du dispositif régional de prévention et gestion des crises alimentaires (PREGEC). Le CRA-CCR-AOS rédige les Termes de référence et informe officiellement les dispositifs nationaux des différents pays. Une veille permanente d'information est maintenue avec les points focaux du CH des différents pays pour s'assurer de l'état d'avancement de la collecte de données à utiliser lors des analyses du CH. La planification des sessions d'analyse implique également la

Encadré 2 : Institution point focal du CH dans les pays :

- pilote le processus sous la supervision d'un ou plusieurs représentant(s) du niveau régional pour la facilitation et le coaching ;
- assure la participation inclusive et une bonne représentativité de tous les acteurs du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'un bon cadre de travail ;
- est responsable du respect du calendrier et du timing du déroulement de la session d'analyse ;
- organise la session de restitution des résultats devant les décideurs nationaux ;
- assure l'interface entre le CILSS et le Comité Technique du CH ;
- partage et diffuse à grande échelle des résultats d'analyse au niveau national.

programmation des équipes de coaching et de facilitation chargées de superviser les analyses nationales. Les experts des organisations et institutions membres du CT-CH mettent à la disposition des experts qualifiés pour superviser les analyses nationales du CH.

2. **Au niveau des pays :** les services des systèmes d'alerte précoce (SAP) ou structures nationales en charge d'information sur la SAN, points focaux du CH, assurent la coordination du processus. Le SAP organise, en synergie avec les autres services étatiques, les organismes des nations unies et les ONG, les OP et les OSC, la préparation de la collecte, le traitement des données et la mise en forme des preuves requises pour le cycle du CH. Il se charge de l'organisation des sessions d'analyse ainsi que de toutes les autres formalités administratives pour tenir informer les décideurs et l'ensemble des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.19 CADRAGE STRATÉGIQUE POUR L'APPROPRIATION DU CH

Le CILSS et ses partenaires assurent le pilotage stratégique du CH et à ce titre, ils sont garants de la qualité des résultats issus de ce processus pour qu'ils soient suffisamment robustes et pertinents pour répondre aux besoins des décideurs nationaux, régionaux et internationaux. L'appropriation de la démarche, des outils et des protocoles du CH, demeure le pilier fondamental qui garantit la qualité des résultats attendus des analyses du CH. Ainsi, quatre composantes sont définies comme axes stratégiques pour accompagner l'appropriation du CH par les pays :

- **Renforcement des capacités techniques des cadres régionaux** pour une meilleure connaissance des avancées scientifiques et méthodologiques valorisables pour enrichir le développement technique continu du CH. Ceci inclut le maintien du cadre de synergie d'action avec l'outil pair l'IPC développé au niveau global. La mobilisation du conseil du Comité Scientifique permettra d'assurer cette vision pour la professionnalisation des experts membres du Comité technique du CH.

- **Transfert des compétences et d'aptitudes aux cadres nationaux** pour une meilleure gestion de l'outil et son application intégrale. Dès l'adoption du manuel 3.0, le CILSS et ses partenaires mettront en place un programme de formation continue soutenue par une certification en CH sur la base d'un système d'évaluation rigoureuse. Cette option de formation va rompre avec les pratiques antérieures en termes de qualité du programme et de la rigueur pour évaluer et certifier les apprenants. Un programme complémentaire de formation en ligne mis en place permet de renforcer compétences techniques des utilisateurs. En plus, un curriculum d'enseignement supérieur du CH a été développé pour contribuer à augmenter la masse critique des expertises en analyse intégrée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en ciblant les universités et autres institutions d'enseignement supérieur.
- **Mise en place d'un groupe d'experts consultatif (GEC)** en CH : ce groupe sera composé de chercheurs et d'experts spécialistes de l'analyse de la SAN ou dans les domaines connexes comme celui de l'IPC ou d'institutions spécialisées. Ce groupe aidera à une revue de qualité en temps réel des analyses en face d'une classification potentielle de famine. Il veillera à la révision de la classification sur la base des preuves disponibles utilisées par les analystes nationaux. Les conclusions et recommandations du GEC pourront également contribuer à alimenter le développement technique du CH.
- **Animation d'une plateforme de diffusion à temps réel** des résultats d'analyse du CH au niveau des pays et de la région. Cette plateforme interactive est développée pour fonctionner en régie et est pilotée par le CILSS. Le programme de transfert de compétence inclura de ce fait la maîtrise de l'animation de la plateforme par les cadres nationaux, plus particulièrement les services des SAP qui seront les administrateurs nationaux.

1.20 PRINCIPALES DIFFICULTES ET LIMITES

Le CH fournit un processus structuré permettant de faire la meilleure évaluation possible de la situation alimentaire et nutritionnelle sur la base des données disponibles. Le processus a cependant certaines limites qui sont détaillées ci-dessous.

- **Disponibilité des données** : La qualité de l'analyse CH repose sur la qualité des données utilisées pour l'analyse. Le processus du CH est régulièrement confronté à des difficultés liées à la faible capacité des systèmes nationaux pourvoyeurs des données à maintenir la régularité et le respect des normes de qualité des méthodes recommandées par le CH. Les enquêtes sur la sécurité alimentaire et la nutrition irrégulières et partielles ne facilitent pas le processus d'analyse avec une couverture nationale. Les insuffisances sur l'affirmation du leadership national contribuent aux difficultés rencontrées sur la mise œuvre de la collecte et la centralisation des sources des preuves qui alimentent les analyses du CH. Enfin, les difficultés d'accès à certaines zones, limitent la collecte des données répondant aux critères minimum de qualité requise pour conclure sur la faisabilité de conduire une analyse du CH.
- **Construction du consensus technique** : La recherche du consensus est un des fondements de l'analyse CH et constitue une des valeurs ajoutées de cette méthodologie. Cependant, il s'agit d'un processus long qui nécessite une gestion attentive afin de limiter les préjugés, d'encourager l'ouverture débats technique et d'éviter les antagonismes idéologiques. Le premier défi d'un bon consensus réside dans la formation des cellules nationales d'analyse et le respect des indications sur sa composition détaillée dans ce manuel. Aussi, la difficulté majeure est de faire comprendre au groupe le vrai sens de consensus technique et l'approche pour y parvenir. Lors des analyses, les plus grands orateurs ont tendance à dominer le débat en rendant le processus d'écoute et de triangulation lourd et la

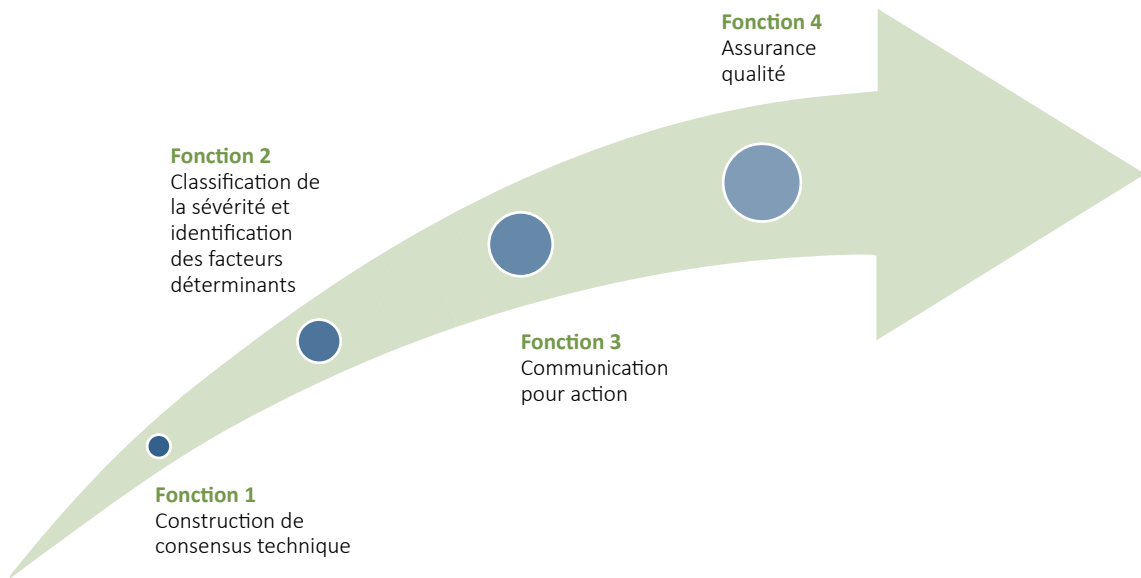
prise de décision finale prend du temps. L'importance stratégique du CH fait que les analyses attirent beaucoup de participants avec des nombres pléthoriques, ce qui alourdit et rend complexe et difficile les conclusions.

- **Convergence des preuves** : c'est la pierre angulaire du CH sur laquelle repose la crédibilité du processus de classification. L'analyse CH s'appuie sur l'ensemble des preuves existantes. Par conséquent, les analyses doivent réconcilier plusieurs évidences parfois contradictoires en apparence. Cela représente un travail d'analyse poussée de chaque information pour établir une compréhension commune de la situation. Les analystes doivent être bien formés afin que la logique d'analyse soit bien comprise. Cette version 3.0 du CH fournit une méthodologie et un ensemble d'outils (tableurs) améliorés qui guident la convergence et qui permettent une meilleure compréhension du processus et de l'articulation de l'analyse des preuves. Ces outils encouragent l'analyste à documenter les conclusions pour chaque élément de résultats et de facteurs contributifs.
- **Estimation des populations** : La démarche d'estimation de populations est une étape délicate du processus CH, en particulier pour ce qui concerne la situation projetée. La Version 3.0 du CH propose des outils de synthèse améliorés et des orientations plus indicatives sur la démarche avec des clarifications sur les conditionnalités d'estimation des populations dans les phases les plus sévères de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La construction de la convergence des preuves chiffrées reste cependant complexe et exigeante pour les analyses et demande un coaching rapproché. Le CT-CH travaille sur un modèle de projection des populations du CH en cas d'éminence d'un choc majeur qui permettra de mieux baliser les projections des estimations de populations et ainsi d'améliorer la qualité du système d'alerte précoce, et de préparation des réponses en termes d'assistance alimentaire.
- **Calendrier des analyses CH** : La conciliation du calendrier de concertations du réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC et RPCA) et les besoins en information au niveau global, astreint le processus CH à un calendrier très serré qui exige une planification précise de toutes les étapes du cycle CH. Tout retard dans la collecte des données, lié à un manque de moyens ou d'autres facteurs, met le processus sous pression. Le processus CH fait face à une double contrainte avec, d'un côté, la nécessité de respecter le calendrier de collecte de données par les pays et, de l'autre, le besoin de respecter le calendrier global du réseau.

DEUXIEME PARTIE :
FONCTIONS ET
PROTOCOLES DU CH

Cette partie du manuel traite de l'ensemble de la démarche conduisant pas à pas à l'analyse en se référant aux protocoles relatifs à chacune des quatre fonctions du CH (figure 9). A chaque fonction, correspondent des protocoles clairs et précis, que les analystes doivent valoriser et veiller à leur respect pendant les sessions d'analyse. Le respect de ces fonctions et leurs protocoles spécifiques constituent le gage de la qualité, de la cohérence et la pertinence des résultats qui seront obtenus à la fin de l'analyse du CH.

Figure 9 : Fonctions du processus d'analyse du CH



2.1 FONCTION 1 : CONSTRUCTION DU CONSENSUS TECHNIQUE

Tableau 5 : Protocoles de la Fonction 1 du CH

Fonction 1 : Construction du consensus technique	
Protocoles	Outils
<p>Protocole 1.1 : S'assurer d'une bonne composition des cellules nationales d'analyse du CH</p>	
<p>Protocole 1.2 : Conduire l'analyse sur une base consensuelle</p>	

La construction du consensus technique implique la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire et inclusive regroupant le maximum de diversité des analystes et acteurs travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avant chaque session, la structure en charge du Système d'Alerte Précoce, point focal du CH, doit assurer une communication transparente sur le lancement du processus d'analyse, l'identification conjointe des défis pour l'analyse et une programmation claire des activités. Deux protocoles ont été définis pour respecter la fonction 1 dans le processus de mise en œuvre du CH (tableau 5).

2.1.1 PROTOCOLE 1.1 S'ASSURER D'UNE BONNE COMPOSITION DES CELLULES NATIONALES D'ANALYSE DU CH

Dans chaque pays, une Cellule Nationale d'Analyse (CNA) doit être créée et institutionnalisée pour prendre en charge la mise en œuvre du CH. Placée sous le leadership de la structure en charge du Système d'Alerte Précoce (SAP), la CNA est l'organe chargé de centraliser les données (preuves) thématiques sur les différents secteurs et composantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de les organiser en bases de données structurées. Les bases de données permettent de remplir la Matrice Intermédiaire qui sert à générer les tableaux d'analyse. La CNA est aussi chargée de mettre à jour ces tableaux avec les données complémentaires pendant les cycles nationaux du CH en vue de publier des informations et cartes consensuelles sur les zones et populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. La CNA est la seule habilitée à produire, valider et diffuser les cartes et résultats consensuels des cycles d'analyse du CH après la revue de qualité assurée par le Comité technique du CH (CT-CH) ou le Groupe d'Experts Consultatif (GEC) en cas de classification de famine.

La composition de la cellule nationale d'analyse est laissée à l'initiative des pays (tableau 6), mais elle doit être constituée des services et organisations impliqués dans les secteurs pertinents pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il peut s'agir :

- des services chargés du Système d'Alerte Précoce, des statistiques agricoles, d'élevage, du commerce, de la douane, de la météorologie, de la nutrition, les systèmes d'information sanitaire, de l'environnement, du système d'information sur les marchés agricoles et de bétail, de la protection des végétaux, des ressources en eau, des ressources pastorales, de la direction chargée du suivi de la pauvreté, de la protection sociale, de l'assistance humanitaire, de la gestion des déplacés et des réfugiés, de l'institut ou agences des statistiques, les services chargés de la sécurité alimentaire et de nutrition, de la protection civile, de gestion des catastrophes, de genre...;
- des bureaux pays des agences du Système des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, OIM, OCHA...);
- des ONG nationales et internationales ;
- des Structures spécialisées dans la recherche et l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FEWSNET, IFPRI, Universités, CIRAD, autres centres de recherche...)
- de la société civile ;
- des réseaux ou fédérations des organisations paysannes...

La personne responsable de la Cellule Nationale d'Analyse du CH est un responsable technique de l'institution nationale « hébergeant » le CH, impliqué dans l'organisation, les invitations à la séance d'analyse et l'animation du dispositif national. Elle doit avoir une bonne connaissance technique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du processus global du CH et d'un niveau hiérarchique et décisionnel important de la structure nationale d'analyse de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Elle préside toutes les séances en plénière et assure le leadership national pendant toute la période d'analyse. D'une manière spécifique elle assure :

- une bonne communication sur la planification et l'organisation de chaque cycle d'analyse ;
- une représentation et la présence des acteurs/structures invités ;
- Une prise en compte optimale de l'ensemble des informations disponibles ;
- la veille sur l'assiduité et une ponctualité des participants durant tout le processus d'analyse ;
- le respect du principe de consensus, le respect mutuel et la gestion des débats ;

- la mise en place d’un système de rapportage (rapporteurs désignés);
- le déroulement des travaux par la mise en place de groupes de travail équilibrés ;
- la restitution et la validation préliminaire des résultats en plénière ;
- le compte rendu aux instances nationales de décision (niveau politique).

Les membres de la CNA doivent suivre la formation en ligne sur la plateforme du CH et participer aux différents niveaux de formation en présentiel pour bien comprendre le processus d’analyse. Idéalement, les membres de la CNA doivent être certifiés analyste CH niveau 1. L’équipe de rapportage est chargée de rédiger le rapport global sur le déroulement de l’atelier, qui servira de « rapport administratif ». Ce rapport doit rappeler le contexte, la conduite de l’atelier, le processus d’analyse, les points de divergence, les difficultés rencontrées et les leçons apprises, les recommandations ainsi que les conclusions pertinentes et consensuelles. Il doit être partagé avec les facilitateurs et le Président de la session pour une révision avant sa diffusion et l’intégration des logos de tous les partenaires.

Tableau 6 : Matrice d’aide pour la composition de la Cellule Nationale d’Analyse

Président(e) et Organisation d’accueil		Représentation des services techniques et organisations parties prenantes (l’objectif est d’inclure au moins 1 représentant de tous les groupes applicables)				
		Services Gouvernementaux (à tous les niveaux pertinents)	ONG nationales, Organisation des producteurs, Privé	ONG internationales	Agences du SNU	Organismes techniques spécialisés, Universités
Domaine d’expertise (inclure si pertinent pour l’analyse)	SA/Moyens d’existence					
	Nutrition					
	SIM A/B					
	Agriculture					
	Elevage /Pêche/ environnement					
	Meteo et Climat					
	Santé					
	Genre					
	Statistiques					
	Sécurité/ Protection civile					
	Autres					

2.1.2 PROTOCOLE 1.2 : CONDUIRE L'ANALYSE SUR UNE BASE CONSENSUELLE

Encadré 3 : Consensus technique ne veut pas dire

- Une acceptation obligatoire et constante d'une conclusion par le groupe et la plénière. Il est cependant important que la majorité des points de vue converge vers la conclusion élaborée.
- Qu'il faut arrêter les discussions techniques en cas de blocage. Dans un tel cas, le leader du groupe doit immédiatement se référer aux coaches et facilitateurs pour l'aider à ramener la sérénité du groupe sur la base des explications techniques convaincantes en se référant aux indications du manuel 2.0 pour bien éclairer les analystes.

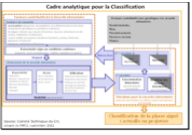
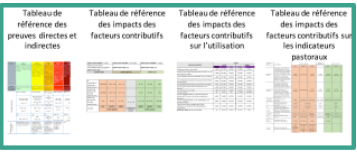
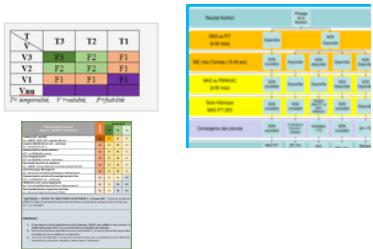


Les analystes doivent avoir une très bonne expertise sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du processus d'analyse. *Le consensus ne consiste pas à s'entendre sur tout. Il ne vise pas non plus le refus de conflits d'idées.* Pour y parvenir, cela requiert de la part de chaque analyste la bonne foi, l'impartialité, la participation inclusive, l'effort intellectuel pour écouter et chercher à comprendre les arguments développés par les autres participants. Plus le partenariat est diversifié dans la composition des cellules nationales d'analyse venant des différents groupes d'acteurs, mieux le consensus est acceptable.

Le consensus doit conduire à une formulation et l'acceptation des conclusions raisonnées et bâties sur les preuves disponibles pendant l'analyse. Les coaches et les facilitateurs veillent à faire valoir la compréhension mutuelle et à écarter les avis de tendance à atteindre les agendas spécifiques des participants. Il s'agira de mettre en place une organisation préalable pour clarifier la manière dont la session d'analyse du CH sera conduite. Par exemple, une réunion préalable convoquée par le responsable en charge/Point Focal du CH au sein du SAP (PF-CH) pourrait aboutir à :

- La mise en place conjointe des groupes de travail et la répartition des zones sur la base des compétences techniques des experts et de leur connaissance du terrain;
- La définition des modalités de l'animation des groupes de travail, avec identification des rapporteurs et le leader du groupe. Les lignes directrices devant aider les leaders à conduire le groupe vers un consensus qui devraient également être déterminées. Il peut s'agir de la convergence des points techniques sur la base de l'interprétation des preuves et des connaissances des analystes en ce qui concerne le contexte courant de chaque zone analysée ;
- La revue en plénière des points de discussion sur lesquels les groupes de travail n'ont pas trouvé de conclusion consensuelle. Les coaches et facilitateurs joueront un rôle crucial à ce niveau pour amener la plénière à une conclusion partagée et acceptée par les participants ;
- Une gestion du timing de manière à accomplir toutes les étapes du processus d'analyse et à organiser la restitution des résultats aux décideurs avant le départ des coaches et facilitateurs de la session d'analyse.

2.2 FONCTION 2 : CLASSIFICATION DE LA SEVERITE ET IDENTIFICATION DES FACTEURS DETERMINANTS

Tableau 7 : Protocoles de la fonction 2 du CH

Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants	
Protocoles	Outils
<p>Protocole 2.1 : Se référer au cadre analytique pour construction de la convergence des preuves</p>	
<p>Protocole 2.2 : Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs</p>	
<p>Protocole 2.3 : Respecter les paramètres de l'analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe • Informer l'action avec des objectifs stratégiques de court terme • 5 phases de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe • Règle de 20% • Convergence des preuves • Unités d'analyse • Période de validité des analyses • Classification de la situation courante et projetée • Identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire • Identification des facteurs déterminants
<p>Protocole 2.4 : Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves</p>	
<p>Protocole 2.5 : Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves et l'analyse</p>	
<p>Protocole 2.6 : Respecter des exigences minimales de l'analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de preuves pour la classification • Justification (conclusion) de la classification de la phase • Suivi des hypothèses des facteurs de risque pour la situation projetée • Estimation des populations 

La fonction 2 vise à classer la nature et la sévérité de l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle et identifier les facteurs déterminants et limitants. Celle-ci permet de transformer l'ensemble des preuves analysées en information pour appuyer la prise de décision, en répondant aux questions fondamentales du CH (encadré 4). La fonction 2 vise donc à fournir aux décideurs des éléments pour préparer les interventions afin de répondre efficacement aux besoins actuels et projetés des populations analysées. Cette fonction fait recours à plusieurs protocoles, procédures et outils spécifiques (tableau 7).

Protocole 2.1. Se référer au cadre analytique pour construire la convergence des preuves : le cadre analytique du CH est valorisé pour servir de guide et de fil conducteur pour la construction de la convergence des preuves. Il met en lien les éléments de résultat et les facteurs contributifs de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les facteurs déterminants (danger/vulnérabilité) et les facteurs limitants (quatre dimensions de la sécurité alimentaire).

Protocole 2.2. Recourir aux tableaux de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs : l'analyse des preuves disponibles nécessite le recours aux tableaux de référence pour apprécier les preuves directes et indirectes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que certains facteurs contributifs. Les différents tableaux servent de supports techniques pour guider les analystes dans l'appréciation des impacts des facteurs contributifs et la détermination des phases de chaque indicateur de résultat.

Encadré 4 : liste des tableaux d'analyse

- Tableau 1-A Relevé des sources de preuves
- Tableau 1-B Analyse du Contexte
- Tableau 1-C Inventaire des preuves sur les facteurs Contributifs et attribution des scores de fiabilité
- Tableau 1-D Inventaire des preuves sur les résultats et attribution des scores de fiabilité
- Tableau 2-A Analyse des preuves sur les facteurs Contributifs
- Tableau 2-B Analyse des preuves sur les résultats
- Tableau 3-Synthèse et classification des zones et niveau de confiance de l'analyse
- Tableau 4-A Synthèse des données chiffrées
- Tableau 4-B Estimation des populations

Protocole 2.3. Respecter les paramètres de l'analyse : les analyses du CH doivent respecter les paramètres clés suivants : 1) la définition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe ; 2) informer l'action avec des objectifs stratégiques de court terme ; 3) le respect des 5 phases de sévérité ; 4) le recours à la règle de 20% ; 5) la construction de la convergence des preuves, 6) la définition des unités d'analyse, 7) la précision la période de validité des analyses, 8) la classification de la situation courante et projetée, 9) l'identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire, 10) l'identification des facteurs déterminants et limitants.

Protocole 2.4. Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves : chaque évidence utilisée doit être évaluée afin de déterminer son score de fiabilité. Une grille d'attribution de score de fiabilité aide les analystes à déterminer le score de fiabilité des évidences en fonction de la pertinence de la méthodologie utilisée et de la temporalité. Toutefois, l'analyse des données sur la nutrition fait référence à des critères plus spécifiques de validité et de temporalité.

Protocole 2.5. Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves et l'analyse : Le processus est conduit en s'appuyant sur le tableur du CH développé pour chaque étape d'analyse. Les feuilles Excel (encadré 4) sont développées pour aider à documenter et archiver les preuves, en les rendant disponibles aux analystes de façon transparente. Les outils permettent d'assurer une cohérence globale du processus et d'accomplir toutes les étapes d'analyse dans un même support, offrir la possibilité de faire des reports automatiques des données et ainsi limiter des erreurs et gagner du temps à consacrer au débat.

Protocole 2.6. Respecter des exigences minimales de l'analyse : d'une manière générale, la classification d'une zone exige au minimum la classification d'un résultat avec des preuves directes ou indirectes de fiabilité moyenne (F2) et la présence d'au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés. Cette version intègre des critères spécifiques pour la classification d'une zone en Phase 4 (Urgence). Des conditions particulières sont définies pour une analyse plus flexible en cas de zones inaccessibles ou d'accès limité et pour la classification de la famine.

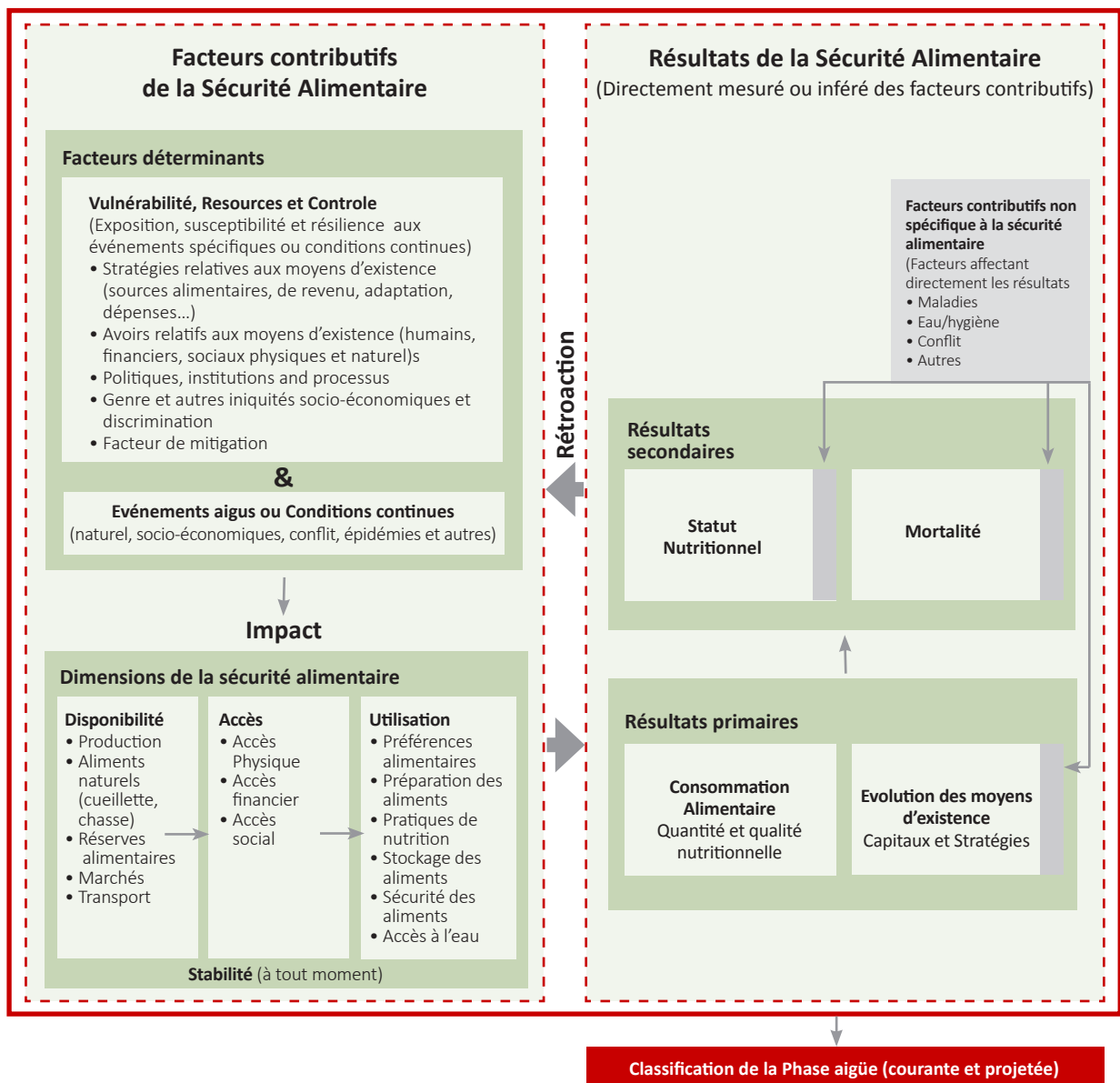
2.2.1 PROTOCOLE 2.1 : SE RÉFÉRER AU CADRE ANALYTIQUE POUR CONSTRUIRE LA CONVERGENCE DES PREUVES

Le Cadre analytique du CH s’appuie sur quatre cadres conceptuels de :

- Analyse de risque de catastrophe : $R = f(\text{danger, vulnérabilité})$ (White 1975, Turner et al. 2003) ;
- Moyens d’existence durables (Sen, 1981 ; Frankenberger, 1992 ; SCF-UK, 2000 ; DFID, 2001) ;
- Quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, utilisation et stabilité (FAO, 2006) ;
- Causes de la Malnutrition de l’UNICEF (UNICEF 1990) ;
- Cadre conceptuel intégré de la sécurité alimentaire et de la nutrition (IPC 2019).

La figure 10 illustre la façon dont les principaux aspects de ces cadres conceptuels sont intégrés pour

Figure 10 : Cadre analytique l’IPC version 3.1/CH 3.0.



Encadré 5 : Facteurs contributifs et résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Facteurs contributifs : ce sont des facteurs déterminants et des facteurs limitants qui engendrent des changements positifs ou négatifs sur les résultats de la sécurité alimentaire.

Facteurs déterminants : Danger et Vulnérabilité

Facteurs limitants :

- Disponibilité ;
- Accessibilité ;
- Utilisation y compris l'accès à l'eau potable ;
- Stabilité

Résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

: ce sont les éléments de base sur lesquels se fondent la classification de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Ils peuvent être renseignés par des preuves directes ou indirectes avec prise en compte des impacts des facteurs contributifs. Ils sont au nombre de quatre, à savoir :

- Consommation alimentaire ;
- Évolution des moyens d'existence ;
- État nutritionnel ;
- Mortalité.

orienter l'analyse CH. La classification par phase de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe se base sur l'ensemble des preuves disponibles sur les facteurs contributifs et les résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle. La classification résulte de l'analyse des différentes interactions qui existent entre les éléments du cadre analytique.

Les facteurs déterminants (risques et vulnérabilité)

La vulnérabilité est définie sur le plan conceptuel en fonction de : l'exposition (l'aléa affecte-t-il une population, et dans quelle mesure ?), la susceptibilité (de quelle façon l'aléa affecte-t-il les moyens d'existence d'une population, et dans quelle mesure ?), et la résilience (quelle est la capacité d'adaptation de la population ?). Selon l'approche des moyens d'existence durables, la vulnérabilité peut être définie sur le plan analytique en termes de :

- **Stratégies des moyens d'existence** : une analyse comportementale du type et des quantités de sources de nourriture, des sources de revenus et des profils de dépenses des ménages ;
- **Avoirs relatifs aux moyens d'existence** : une analyse structurelle des cinq capitaux requis pour soutenir les moyens d'existence d'un ménage : à savoir le capital humain, le capital financier, le capital social, le capital physique et le capital naturel ;
- **Politiques, institutions et processus** : une analyse sociale, politique et économique de la façon dont ces aspects soutiennent (ou pas) les moyens d'existence des ménages.
- Le danger est défini comme un phénomène préjudiciable qui peut être naturel ou induit par l'homme, aigu/vif ou chronique/continu et est analysé en termes de sa probabilité d'occurrence, de sa sévérité et de sa magnitude. Le tableau 8 fournit une liste indicative des preuves des facteurs déterminants (dangers et vulnérabilité) couramment observés dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 8 : Liste indicative de facteurs contributifs « dangers et vulnérabilité »

Facteurs contributifs	Exemples de Preuves
Dangers et Vulnérabilité	<p>Répertorié au préalable les preuves concernant les dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catastrophes naturelles : sécheresse, invasion d'ennemis des cultures, inondation, raz-de-marée, anomalie de biomasse, feux de brousse, etc. ; • Catastrophes d'origine anthropique : industrielles et technologiques • Insécurité civile et Conflits : guerres, troubles sociaux, banditisme, crises politiques, conflits communautaires, etc. • Épidémies : épizooties, épidémies (VIH/sida, Ebola, cholera, paludisme, rougeole, méningite) etc. • Flambée des prix des denrées alimentaires de base : fortes inflations (IPC, IHPC, taux d'inflation, taux de change, etc.) <p>Répertorié les preuves sur la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions socio-économiques : variation des prix, dysfonctionnement des marchés ; Départ des actifs ; Prévalence (H/F, g/f) de comportements extrêmes, par exemple la mendicité, la prostitution ; • Proportions H/F impactées par les catastrophes : naturelles, anthropiques, insécurité civile/ conflits, crises politiques et les maladies/Épidémies • Proportion (%) des chefs de ménages (H/F) ayant vécu des chocs au cours des 12 derniers mois • Possession ou accès aux ressources foncières (H/F, terres aménagées) • Incidence de la pauvreté ; • Difficultés d'accès aux pâturages • Décapitalisation massive ou inhabituelle du bétail y compris les animaux d'élevage • Possession des biens de production (tels que bicyclettes, charrettes, et outils agricoles) et changements récents en matière de propriété ; • Possession de bétail et changements récents en matière de propriété (présentation inhabituelle des jeunes reproductrices sur les marchés, pertes suite aux catastrophes et/ou épidémies) ; • Départ des ménages ; • Déplacements de populations- personnes déplacées intérieurement (H/F, catégories socioprofessionnelles) / camps de concentrations des réfugiés ; • Expansion des habitations précaires en zones périurbaines non loties ; • Points d'eau pour le bétail (accessibilité, éloignement, disponibilité) • Départ et de retour précoce de la transhumance ; crise civile et politique qui empêchent ou affectent la transhumance et particulièrement la transhumance et l'accès aux marchés • Tardissement précoce des mares et autres points d'eau • Ventes inhabituelles des espaces pastoraux • Concentrations anormales du bétail dans des zones inhabituelles • Part de revenus par genre en fonction des catégories du ménage • Violences ou exclusions basées sur le genre, Mariages précoces, Grossesses précoces, Taux de scolarisation des filles ou femmes • Accès au financement (crédit etc.) (Hommes/Femmes) • Taux d'endettement Homme/Femme

Facteurs limitants (dimensions de la sécurité alimentaire)

Les interactions entre les facteurs de causalité (y compris les événements aigus/chroniques et la vulnérabilité) ont des effets directs ou indirects sur les quatre (4) dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité de ces trois éléments (tableau 9). Ces dimensions présentent des interactions de type séquentiel : en effet, la nourriture doit être disponible pour que les ménages puissent y avoir accès ; ils doivent ensuite l'utiliser de façon appropriée et c'est l'ensemble du système qui doit être stable (Barrett, 2010).

Tableau 9 : Liste indicative de facteurs contributifs « dimensions de la Sécurité Alimentaire »

Facteurs contributifs	Exemples de Preuves
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Productions agricoles, analyse des variations des principales productions vivrières et de rente de la campagne en cours par rapport à la moyenne quinquennale ; production per capita (zones de forte ou de faible production) ; • Période dans le calendrier agricole : périodes de récoltes, de commercialisation ou de soudure • Le Proxy calorique (proxy simples et proxy intégré) • Bilans alimentaires et bilans céréaliers ; • Niveau des stocks dans les banques céréalières (BC), • Taux de couverture des besoins céréaliers ou alimentaires • Évolution de l'indice de végétation (ICN, NDVI, VCI, SNDVI) ; • Disponibilité des pâturages : production de biomasse (variation de la production de biomasse par rapport à la moyenne quinquennale, bilan fourrager • Accès aux banques aliments bétail (BAB) • Disponibilité du lait et de viande : évaluation des productions animales et leurs variations comparativement à la moyenne ; • Approvisionnement des marchés : situation flux internes et les importations/exportations • Données sur les ressources halieutiques et forestières (poisson, produits ligneux et non ligneux, de cueillettes, de chasse...) • Production, stockage, achats des aliments selon le sexe du chef de ménage... • Superficie moyenne exploitée selon le sexe du chef de ménage
Accès	<p>Accès physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance/densité des marchés, infrastructures, etc., • Stocks alimentaires des ménages... <p>Accès économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population appartenant au quintile de richesse/indice de richesse le plus bas • Changement dans les profils de dépenses alimentaires • Pourcentage des revenus affectés aux dépenses alimentaires • Variation des prix des céréales • Variation des prix des cultures de rente • Variation des prix du bétail • Variation des TDE entre bétail et céréales ou autres produits de rente/céréales • Pouvoir d'achat des ménages dirigés par les femmes • Part de la population n'ayant pas accès au panier de consommation alimentaire de base durant la période d'analyse (Hommes/Femmes) • Part de revenus selon le sexe du chef de ménage consacrée aux dépenses alimentaires • Revenu moyen des femmes tirées de la vente des animaux et des produits alimentaires • Principales sources de revenus selon le sexe du chef de ménage • Abordabilité d'une alimentation nutritive et saine (proportion des ménages ayant accès)¹

¹ FNG

Facteurs contributifs	Exemples de Preuves
Utilisation y compris l'accès à l'eau potable	<p>Répertoire les préférences alimentaires, les pratiques de préparation et stockage des aliments et la sécurité sanitaire des aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'Eau potable (nombre de litres par pers/jour) • Taux d'accès à l'eau potable • Prix de l'eau • Types de sources d'eau • Composition des repas • Nombre de groupes alimentaires consommés/préférences alimentaires. • Pratiques de stockage des vivres et pertes • Pratiques alimentaires, y compris les tabous alimentaires <p>Répertoire les Pratiques de nutrition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de soins aux enfants (allaitement, sevrage, alimentaire, hygiène) • Indice de Diversité Alimentaire des enfants de-5 ans (IDDS) • Indice de Diversité Alimentaire (des femmes en âge de procréer ou des femmes enceintes et allaitantes (WDDS) • Coût d'une alimentation saine et nutritive • Admissions au centre de récupération nutritionnelle <p>Répertoire l'accès à l'eau et à l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'hygiène et d'assainissement : accès aux toilettes améliorées ou autres installations sanitaires, ... • Moyens de transport et de conservation de l'eau potable
Stabilité	<p>Répertoire les preuves qui informent sur la stabilité des éléments précédents de disponibilité, accès et utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier saisonnier typique global de la zone • Calendrier saisonnier des activités des femmes • Existence d'exodes saisonniers et de migration • Durée des stocks alimentaires des ménages • Tendances de la production alimentaire • Fonctionnalité et flux des marchés agricoles et à bétail • Panier alimentaire nutritif²

Pour certains facteurs contributifs des seuils ont été définis pour faciliter l'appréciation du niveau d'impact sur les résultats. Il est important de mentionner que chaque pays, en fonction de son contexte, peut sélectionner des facteurs contributifs importants pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui lui sont propres et que cette liste est indicative et non exhaustive. Il est important par ailleurs de prendre en compte la dimension genre dans l'analyse des impacts des facteurs contributifs.

² FNG

Les tableaux 10, 11, 12 et 13, ci-après, regroupent les seuils d'impact de certains facteurs contributifs :

Tableau 10 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Dangers et Vulnérabilité

Facteurs contributifs Dangers et vulnérabilité	Impact						
	Négatif			Négligeable	Positif		
Départ des ménages	Fort	Moyen	Léger		Léger	Moyen	Fort
	>= 30%	10 à 30%	<10%	NA	NA	NA	NA
Éléments de vulnérabilité sur le déroulement de la campagne agropastorale							
Retard de démarrage de saison	>33%	33%	<33%	NA	NA	NA	NA
Séquences sèches longues	>33%	33%	<33%	NA	NA	NA	NA
Anomalies décennales	<50%	50%-85%	85%-95%	NA	NA	NA	NA
VCI : indice de condition de développement de la végétation	0-40%	40%-60%		NA	NA		
ICN : indice de croissance normalisé de la végétation	0-40%	40%-60%		NA	NA		
sNDVI : indice de végétation à différence normalisée (NDVI) standardisée de la végétation	<-1	-1 à 1	NA	NA	NA		
e-MODIS	<minimum	<moyenne	proche-moyenne	NA	NA	NA	NA
Bilan fourrager (couverture des besoins)	< 30%	30% à 70%	> 70 %	NA	NA	NA	NA
	< 3 mois	3 à 6 mois	6 mois	NA	NA	NA	NA
Surfaces brûlées (Quantité de biomasse résiduelle brûlée)	>50%	25- 50%	10-25%	NA	NA	NA	NA
Départ précoce et massif des troupeaux transhumants:	Septembre / Octobre	Novembre	Décembre	NA	NA	NA	NA
Niveau de concentration des troupeaux plus que d'habitude	> 2 fois	1,5- 2 fois	1,5 fois	NA	NA	NA	NA
% des points d'eau couramment exploités	<50%	50 à 70%	70 à 90%	NA	NA	NA	NA
Présence d'eau de surface de plus d'un km ² comparée à la moyenne ou SWB de Landsat 30 m	<60%	60-80%	80%	NA	NA	NA	NA
Note d'Etat Corporel inférieure ou égale à 2 : NEC < =2	> 60%	30-60%	<30%	NA	NA	NA	NA
Vente inhabituelle de jeunes femelles reproductrices	>30%	16-30%	6-15%	<5%			

Tableau 11 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Disponibilité

Facteurs contributifs Disponibilité	Impact						
	Négatif			Négligeable	Positif		
	Fort	Moyen	Léger		Léger	Moyen	Fort
Début de saison précoce	NA	NA	NA	33% (normal)	<33%	33%	>33%
Séquences sèches courtes	NA	NA	NA	33% Normale	<33%	33%	>33%
Anomalies décadaires	NA	NA	NA	95%-105%	105%-115%	115%-150%	>150%
VCI : indice de condition de développement de la végétation	NA	NA		NA	>60%		
ICN : indice de croissance normalisé de la végétation	NA	NA		NA	>60%		
sNDVI : indice de végétation à différence normalisée (NDVI) standardisée de la végétation	NA	NA	NA	0	>1		
e-MODIS	NA	NA	NA	moyenne	proche + moyenne	>moyenne	>maxi
Bilan fourrager (couverture des besoins)	NA	NA	NA	équivalent	+30%	+30 à +70%	+70%
	NA	NA	NA		6-8 mois	> 9 mois	
Départ habituel des troupeaux transhumants:	NA	NA	NA		période habituelle	Un mois après la période habituelle	N/A
Présence d'eau de surface de plus d'un km ² comparée à la moyenne	NA	NA	NA	NA	120%	120-140%	>140%
Note d'Etat Corporel supérieure à 2 : NEC > 2	NA	NA	NA	NA	< 30%	30-60%	> 60%

Tableau 12 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de l'accès

Facteurs contributifs Accès	Impact						
	Négatif			Négligeable	Positif		
	Fort	Moyen	Léger		Léger	Moyen	Fort
Variation des prix des 3 principales denrées de base en % comparativement à la moyenne quinquennale	> 50	26- 50	6- 25	-5 à +5	- 6 à- 25	-26 à-50	- 50 à plus
Variation des prix des 3 principaux produits de rente (y compris les produits maraichers) en % comparativement à la moyenne quinquennale	- 50 à plus	-26 --50	- 6 à- 25	Na	6- 25	26- 50	> 50
Variation des Termes de l'échange (produits de rente /denrées de base) en % comparativement à la moyenne quinquennale	- 50 à plus	-26--50	- 6 à- 25	Na	6- 25	26- 50	> 50
Proportion des ménages n'ayant pas accès à une alimentation nutritive et saine	>73%	[65-73%]	[56-65%]	Na	[42%-56%]	[16%-41%]	[0%-15]
Variation des prix du bétail en % comparativement à la moyenne quinquennale	- 50 à plus	-26 --50	- 6 à- 25	Na	6- 25	26- 50	> 50
Termes de l'échange bétail /céréales	<-50%	- 50 à-26 %	-25 à-6%	-5 à 5%	6 à 25%	26 à 50%	>50%
Taux de variation de prix moyens mensuels du bétail	<-50%	- 50 à-26 %	-25 à-6%	-5 à 5%	6 à 25%	26 à 50%	>50%
Variation des taux de vente par espèces (Points de pourcentage)	<-10	-10 à-6	-5 à-3	-2 à 2	3-5	6-10	>10
Variations des prix des aliments et du fourrage	>50%	26 à 50%	6 à 25%	-5 à 5%	-25 à-6%	- 50 à-26 %	<-50%

Tableau 13 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs sur l'état nutritionnel

Facteurs contributifs de l'état nutritionnel	Impact					
	Négatif			Positif		
	Fort	Moyen	Léger	Léger	Moyen	Fort
Fréquence minimale des repas ³	<20%	[20-30%[[30-40%[[40-59%[[60-79%[>=80%
Taux de Diversité alimentaire minimale 6 – 23 mois ⁴ pour les enfants	<20%	[20-30%[[30-40%[[40-59%[[60-79%[>=80%
Taux de Minimum alimentaire acceptable ⁵ pour les enfants :	<20%	[20-30%[[30-40%[[40-59%[[60-79%[>=80%
Taux d'Allaitement maternel exclusif en dessous de 6 mois ⁶ pour les nourrissons	<20%	[20-30%[[30-35%[[35-39%[[40-50%[>50%
Taux d'Allaitement poursuivi à 2 ans ⁷ pour les enfants	<20%	[20-30%[[30-35% [[35-39%[[40-50%[>50%
Taux de Score de Diversité alimentaire pour les femmes ⁸	<20%	[20-30%[[30-40%[[40-60%[[60-80%[>=80%
Taux d'accès à l'eau potable ⁹	<40%	[40-60%[[60-80%[[80-90%[[90-96%[>=96%
Taux d'Anémie chez les femmes	>40%	[20-39,9%[[6-19,9%[5%	[3-4%[<2%
Taux d'Anémie ¹⁰ chez les enfants	>40%	[20-39,9%[[6-19,9%[5%	[3-4%[<2%
Taux de Supplémentation en vitamine A pour les enfants de 6-59 mois ou les femmes enceintes et allaitantes	<20%	[20-40%[[40-60%[[60-70%[[70-80%[>80%
Taux de Supplémentation en Fer Acide folique aux femmes enceintes	<20%	[20-39%[[40-60%[[60-70%[[70-80%[>80%
Taux de couverture du programme PCIMA : Admissions aux programmes thérapeutiques / nutritionnels	<20%	[20-39%[[40-60%[[60-70%[[70-80%[>80%
Nombre de repas par jour par ménage	na	[0-1 [[1-2 [[2-3[[3-4 [>=4
Cout estimatif d'une alimentation nutritive et saine	>11,9	[8,8-11,9]	[5,6-8,8]	[0-1,5]	[1,6-2,5]	[2,6- 5,5]

³ Proportion d'enfants de 6 à 23 mois recevant des aliments solides, semi-solides et mous (incluant aussi les formules à base de lait pour les enfants non allaités) le nombre de fois minimum ou plus

(Le pourcentage à considérer est celui des enfants consommant 3 repas et + par jour.)

⁴ Proportion d'enfants de 6 à 23 mois ayant consommé des aliments appartenant au moins à 4 groupes alimentaires distincts

⁵ Proportion d'enfants de 6 à 23 mois recevant un régime alimentaire minimum acceptable (mis à part le lait maternel)

⁶ Proportion de nourrissons de 0 à 5 mois alimentés uniquement au lait maternel

⁷ Proportion d'enfants de 20 à 23 mois alimentés au lait maternel

⁸ Proportion de femmes en âge de procréer ayant consommé des aliments appartenant au moins à 4 groupes alimentaires distincts

⁹ Pourcentage de la population ayant un accès raisonnable à une quantité suffisante d'eau provenant d'une source améliorée, telle qu'un branchement domestique, une borne-fontaine publique, un forage, un puits ou une source protégés ou une collecte des eaux de pluie

¹⁰ Prévalence de la concentration Hb < 11 g dl chez les enfants et < 12 g dl chez les femmes

Les facteurs contributifs (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) peuvent avoir un impact sur les résultats de la SAN : Consommation alimentaire, Évolution des moyens d'existence, Etat nutritionnel et Mortalité. Il faut souligner que les trois derniers résultats peuvent être influencés par des facteurs non alimentaires tels que la santé, l'hygiène, l'eau et assainissement, accès aux services sociaux de base, conflits etc.

Encadré 6 : Impacts des facteurs contributifs

L'analyse du Cadre Harmonisé est basée essentiellement sur une analyse contextuelle et de l'évolution probable de la situation alimentaire et nutritionnelle. Les analystes doivent répondre successivement aux deux questions suivantes et par ordre. Les preuves disponibles expliquent-elles des conditions favorables ou défavorables pour les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle? Il faut noter que l'interaction entre les facteurs contributifs doit expliquer les risques de détérioration ou d'amélioration, des résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle observés. Le cadre analytique du CH inclut explicitement un mécanisme de rétroaction grâce auquel on cherche à mieux expliquer les changements intervenus dans les résultats de sécurité alimentaire malgré le contexte de chocs, tels que l'aggravation ou l'amélioration de la vulnérabilité et/ou d'événements aigus ou chroniques, qui devraient conduire à des changements des impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

En général les analystes font face à plusieurs types de données qui peuvent être divergentes ou convergentes, ce qui rend l'exercice complexe. Il s'agit de bien examiner la tendance générale des preuves pour tirer une conclusion consensuelle reflétant au maximum la situation qui prévaut. La connaissance du contexte habituel et courant de la zone par les analystes devrait faciliter l'exercice.

Après que les analystes aient consensuellement conclu sur le sens de l'impact des facteurs contributifs, ils doivent déterminer ensuite l'ampleur de l'impact potentiel sur chaque résultat de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est évident que l'impact des facteurs contributifs sur les différents résultats peut varier en fonction des preuves disponibles. Ces impacts peuvent être LEGER, MOYEN, FORT ou négligeable (non significatif).

Les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, état nutritionnel et mortalité) sont en principe comparables, quel que soit le contexte en termes de moyens d'existence, de groupes ethniques, de situation socio-économique, etc.

La Consommation Alimentaire et l'Évolution des Moyens d'existence sont les résultats primaires mesurés à l'échelle des ménages, tandis que l'État Nutritionnel et la Mortalité sont des résultats secondaires mesurés à l'échelle des zones. Il est important de signaler que, parmi ces quatre résultats, seule la consommation alimentaire est propre à la sécurité alimentaire. Les trois autres résultats (évolution des moyens d'existence, état nutritionnel et mortalité) peuvent être influencés par des facteurs non alimentaires.

Chaque résultat de la SAN est apprécié en utilisant des indicateurs spécifiques sous forme de preuves directes ou indirectes qui sont regroupés dans le tableau 14. Les Preuves directes sont des éléments qui permettent de renseigner de façon précise et directe sur l'état d'un résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les Preuves indirectes ne mesurent pas directement les résultats mais fournissent des indications ou peuvent servir à inférer des résultats.

Tableau 14 : Résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

	Résultats	Preuves directes	Preuves indirectes
Résultats primaires	Consommation Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Score de Consommation Alimentaire (SCA) • Score de Diversité Alimentaire des Ménages (HDDS) • Échelle de Faim des Ménages (HHS) • Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation (rCSI) • HEA : Déficit de Survie (DS) et Déficit de Protection des Moyens d'Existence (DPME) 	Proxy Calorique intégré
	Évolution des Moyens d'existence	Indices de stratégies d'adaptation basée sur les Moyens d'Existence (ISAME)	
Résultats secondaires	État Nutritionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (Poids/Taille – WHZ) • Indice de Masse Corporelle (IMC) 	Périmètre Brachial (PB/MUAC)
	Mortalité	<ul style="list-style-type: none"> • Taux Brut de Mortalité (TBM) • Taux Mortalité des Moins de 5 ans (TMM5) 	

NB : toute preuve qui ne figure pas dans ce tableau doit être considérée comme étant un facteur contributif

Les tableaux de référence des preuves directes et indirectes du CH spécifient les indicateurs pour chaque résultat ainsi leurs seuils permettant de les classer par phase de sévérité comme précisé dans le protocole 2.2.

2.2.2 PROTOCOLE 2.2 : RECOURIR À LA TABLE DE RÉFÉRENCE POUR APPRÉCIER LES PREUVES DIRECTES DE LA SAN ET LES FACTEURS CONTRIBUTIFS

Le Cadre Harmonise base sa classification principalement sur les indicateurs de résultat et utilise les facteurs contributifs pour apprécier leurs impacts, négatifs ou positifs sur les résultats.

Tableau 15 : Table de Référence des Preuves directes

Nom des phases	Phase 1 Aucune/Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Catastrophe/ Famine
Description des phases	Les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus.	Les ménages ont une consommation alimentaire minimalement adéquate mais ne peuvent pas assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress.	Les ménages: • ont des déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë élevée ou supérieure aux niveaux habituels; ou • parviennent à couvrir leurs besoins alimentaires essentiels de façon marginale mais seulement en se départissant de leurs avoirs de moyens d'existence majeurs ou en employant des stratégies d'adaptation de crise.	Les ménages: • ont d'importants déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë très élevée et une mortalité excessive, ou • sont en mesure de réduire l'importance des déficits alimentaires mais uniquement en utilisant des stratégies d'adaptation d'urgence et en liquidant leurs avoirs.	Les ménages manquent énormément de nourriture et/ou de quoi subvenir à leurs autres besoins de base malgré une utilisation maximale des stratégies d'adaptation. Des niveaux d' inanition, de décès, de dénuement et de malnutrition aiguë critiques sont évidents. (Pour être classée en phase Famine, une zone doit avoir des niveaux de malnutrition aiguë et de mortalité extrêmement critiques)
Objectifs d'intervention prioritaires	Action requise pour développer la résilience et réduire les risques de catastrophe.	Action requise pour réduire les risques de catastrophe et protéger les moyens d'existence.	Protéger les moyens d'existence et réduire les déficits de consommation alimentaire	Sauver les vies et les moyens d'existence.	Prévenir les décès à grande échelle et éviter l'effondrement total des moyens d'existence
Consommation alimentaire	HDDS : >=5 groupes SCA ¹¹ : Consommation acceptable et stable : Pauvre < 5% HHS : nulle Score = 0 rCSI : 0-3 HEA ¹² : DPME = 0%	HDDS : 4 groupes SCA : Consommation acceptable mais en détérioration : Pauvre : 05-10% ou Pauvre + Limite: 15- 30% HHS : faible Score = 1 rCSI : 4-18 HEA : DPME < 80%	HDDS : 3 groupes SCA : Consommation limite : Pauvre 10-20% ou Pauvre + Limite : ≥ 30% HHS : modérée Score 2- 3 rCSI : ≥ 19 HEA : DPME≥80% ou DS < 20%	HDDS : 2 groupes SCA : Faible consommation : Pauvre ≥ 20% HHS : grave Score = 4 rCSI : ≥ 19 HEA : DS ≥ 20% et < 50%	HDDS : 0- 1 groupe SCA : Inférieur à consommation faible (ND) HHS : très grave Score = 5- 6 rCSI : ≥ 19 HEA : DS : ≥ 50 %
Évolution des moyens d'existence	Au moins 80% des ménages n'ont mis en œuvre aucune stratégie d'adaptation négative	Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de stress ou pire et la somme des proportions en crise et urgence inférieure à 20%	Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de crise ou pire et la proportion en urgence inférieure à 20%	Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'urgence	ND
État nutritionnel	Malnutrition aiguë globale : < 5% Prévalence IMC <18,5 kg/m² : <5%	Malnutrition aiguë globale : 5-10% Prévalence IMC <18,5 kg/m² : 5- 9.9%	Malnutrition aiguë globale : 10-15 % Prévalence IMC <18,5 kg/m² : 10-20%	Malnutrition aiguë globale : 15-30%	Malnutrition aiguë globale : ≥ 30%
Mortalité	TBM : <0,5/10000/jour TMM5 : ≤1/10,000/jour	TBM : <0,5/10000/jour TMM5 : ≤1/10,000/jour	TBM : 0,5-1/10000/jour TMM5 : 1-2/10 000/jour	TBM : 1-2/10 000/jour OU 2 x la référence TMM5 : 2- 4/10 000/jour	TBM : > 2/10 000/jour TMM5 : > 4/10 000/jour

¹¹ Un arbre décisionnel a été défini pour faciliter la détermination de la phase du SCA (Figure 11).

¹² Un arbre décisionnel a été défini pour faciliter la détermination de la phase du HEA (Figure 12)

Le signe ND indique que pour certains indicateurs dans la table de référence, il est difficile de le déterminer un seuil pertinent.

Il est nécessaire de recourir à la règle de 20% pour la classification des indicateurs du résultat consommation alimentaire et de l'évolution des moyens d'existence. Toutefois, cette règle ne s'applique pas au score de consommation alimentaire (SCA) et aux indicateurs de l'état nutritionnel et de mortalité.

Tableau 16 : Table de Référence des preuves indirectes

Résultats	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Consommation alimentaire	Proxy calorique : ≥ 2400 kcal par personne et par jour	Proxy calorique : Entre 2100 à 2400 kcal par personne et par jour	Proxy calorique : 1680 à 2100 kcal par personne et par jour	Proxy calorique¹³ : < à 1680 kcal par personne et par jour	Proxys caloriques : NA
Etat Nutritionnel	PB/MUAC : < 5%				
		PB/MUAC : 5%-10%			
			PB/MUAC : 10%-15%		
				PB/MUAC : >15%¹⁴	

¹³ Proxy < 1000kcal par personne et par jour n'est pas utilisable pour la classification d'une zone

¹⁴ Le recours aux données historiques de poids-taille est nécessaire et fondamental pour la détermination de la phase à attribuer au MUAC.

Figure 11 : Arbre décisionnel pour la détermination de la phase du SCA

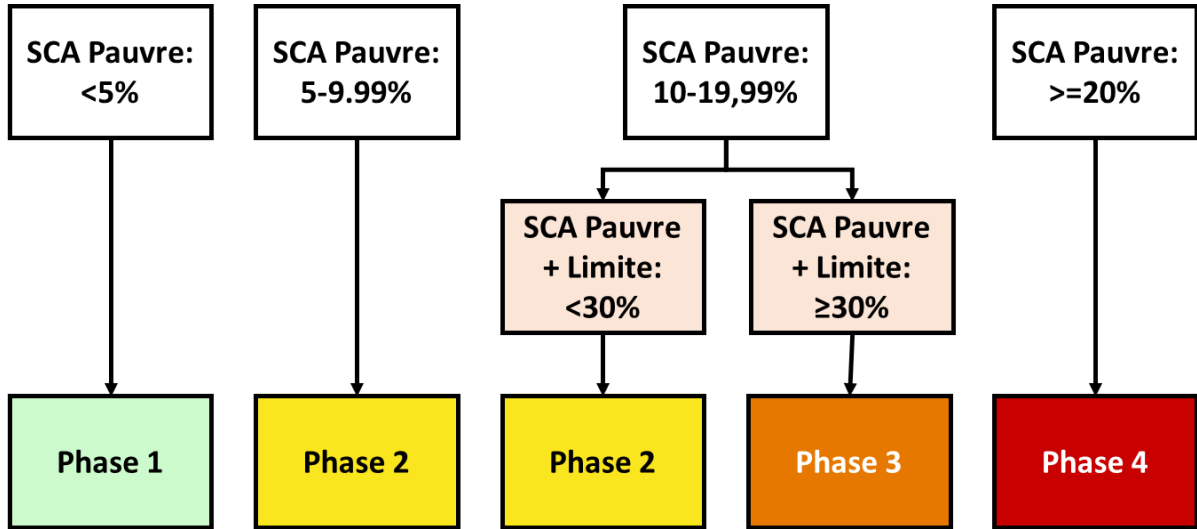
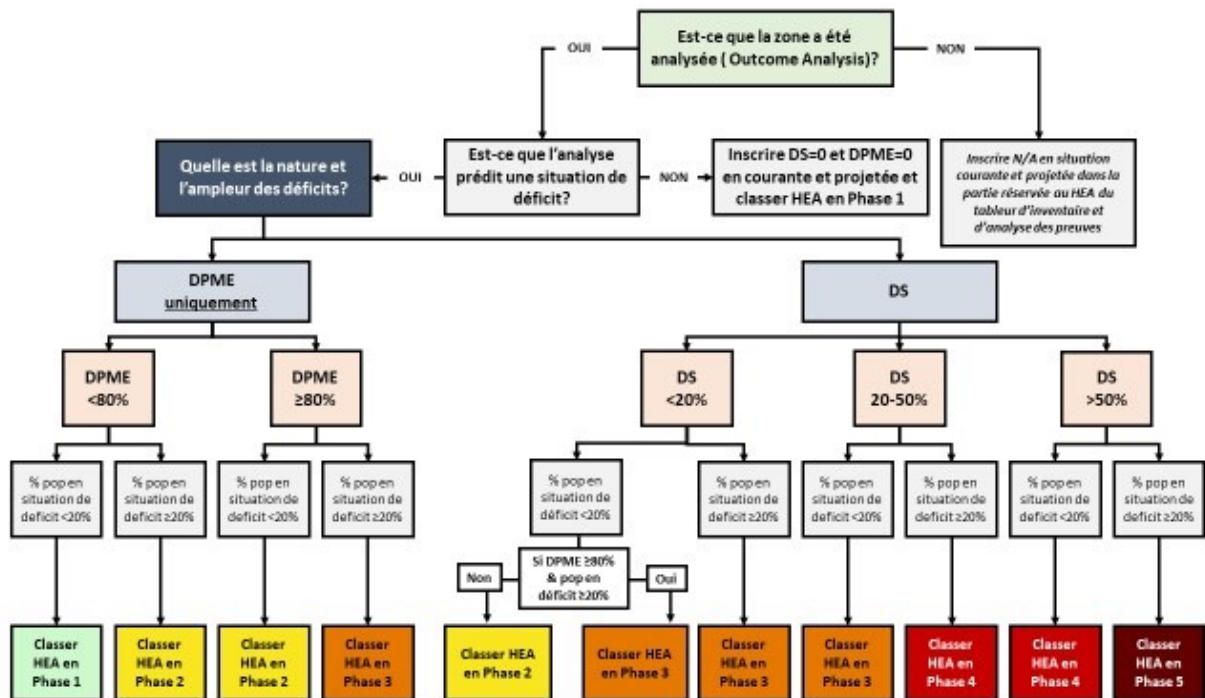


Figure 12 : Arbre décisionnel pour la détermination de la phase du HEA



2.2.3 PROTOCOLE 2.3 : RESPECTER LES PARAMÈTRES DE L'ANALYSE

Les analystes du CH doivent respecter les paramètres d'analyse suivants :

- la définition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe
- informer l'action avec des objectifs stratégiques de court terme
- le respect des 5 phases de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe
- le recours à la règle de 20%
- la construction de la convergence des preuves
- la définition des unités d'analyse
- la précision de la période de validité des analyses
- la détermination de la classification de la situation courante et projetée
- l'identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire
- l'identification des facteurs déterminants et limitants de la SAN.

L'insécurité alimentaire aigüe : Insécurité alimentaire constatée dans une zone donnée à un moment donné et d'une sévérité menaçant des vies ou des moyens d'existence, ou les deux, quelles que soient les causes, le contexte ou la durée

Malnutrition aigüe : La malnutrition aigüe globale telle qu'exprimée par la maigreur des individus et/ou la présence d'œdème

Objectifs d'interventions à court terme : Court terme pour prévenir ou atténuer les effets de la sévérité de crises alimentaires et/ou nutritionnelle pouvant conduire à la détérioration des moyens d'existence et des pertes en vies humaines.

Classification de la sévérité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe en cinq phases : le CH adopte la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en cinq phases basées sur les résultats et indicateurs de référence. Il s'agit de la phase Aucune/Minimale (CH phase 1), Sous pression (CH phase 2), Crise (CH phase 3), Urgence (CH phase 4) et Catastrophe/Famine (CH phase 5).

Convergence des preuves : la convergence des preuves est le principe de base du processus de l'analyse. Au cours de l'analyse, les analystes doivent argumenter leur décision en utilisant les preuves directes et indirectes et en appréciant les impacts des facteurs contributifs sur les différents résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La convergence des preuves consiste à valoriser le cadre analytique et à faire recours à la table de référence afin de mener une analyse approfondie et critique des preuves dans leur contexte, leur validité et leur temporalité, dans le but de conclure de façon consensuelle la phase de sévérité de chaque résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'analyse des preuves qui se fait dans un processus participatif et inclusif doit aboutir à un consensus basé sur des avis techniques bien documentés.

Pour la classification des zones, les analystes doivent faire valoir tous les résultats (Consommation Alimentaire, Évolution des Moyens d'Existence, Etat nutritionnel et Mortalité) ainsi que les impacts identifiés des facteurs déterminants (dangers et vulnérabilité) et limitants (les quatre dimensions de la sécurité alimentaire). La classification se fera en respectant la règle de 20 % et en utilisant le tableau de référence qui est primordiale pour classer une zone.

Règle du 20% : Une zone est classifiée dans une phase spécifique quand au moins 20% de sa population se trouve dans cette phase ou une phase plus sévère.

Unité(s) d'analyse : l'unité d'analyse est déterminée en fonction du niveau de la représentativité des données disponibles et le besoin de lier l'information et les niveaux de prise de décisions. La classification peut être opérée selon deux grandes approches qui peuvent être indépendantes l'une de l'autre ou s'appuyer mutuellement: Analyse à l'échelle de la zone et Analyse par groupes de ménages ou de populations.

S'agissant de la zone, l'unité d'analyse peut être une zone de moyens d'existence, une unité administrative ou un regroupement d'unités administratives. Même si le troisième niveau administratif reste l'idéal, ceci n'exclut pas que l'analyse puisse être conduite à des échelles géographiques plus décentralisées en fonction de la disponibilité des preuves ou même à l'échelle des groupes de ménages. Ci-dessous les unités administratives d'analyse retenues par le CH:

- Premier niveau administratif correspondant au contour du pays, niveau 0 (N0),
- Deuxième niveau administratif correspond au niveau 1 (N1),
- Troisième niveau administratif correspond au niveau 2 (N2),
- Quatrième niveau administratif correspond au niveau 3 (N3).

Aussi, en fonction de la situation des données disponibles dépendantes par exemple des plans de sondage ou de bases statistiques fiables, certains pays procèdent à des regroupements d'unités administratives. Dans de tels cas de figure, le consensus détermine le niveau administratif de la zone à analyser en cohérence avec la description précédente. Dans l'idéal, plus la zone est de niveau administratif le plus bas, mieux les analystes sont à mesure de fournir des informations détaillées aidant à des meilleures prises de décision.

S'agissant des groupes de ménages ou de populations, l'analyse est effectuée en prenant en compte des groupes relativement homogènes en ce qui concerne les résultats de la sécurité alimentaire, en fonction d'un large éventail de facteurs tels que les conditions sociales, économiques, les moyens d'existence, l'exposition aux chocs, etc. Tous les groupes de ménages d'une zone peuvent être classifiés ou tout simplement un sous-ensemble d'entre eux. Par contre l'analyse des populations spécifiques est faite dans une zone géographique donnée ou dans des camps des déplacés.

Périodes de validité des analyses Courante et Projetée :

Pour l'analyse de la situation courante, deux périodes sont définies en lien avec les cycles des concertations du PREGEC :

- Pour le cycle d'octobre/novembre : Octobre à Décembre
- Pour le cycle de février/Mars : Mars à Mai

Les analyses projetées sont en général établies pour la période de soudure correspondant aux mois allant de Juin à Août. Cette projection est établie dès le cycle d'Octobre/Novembre puis mise à jour lors du cycle de février/Mars. Ainsi donc, la période de validité de la situation projetée est Juin-Août pour les deux cycles habituels du CH.

Exceptionnellement, en cas de nécessité et à la demande des pays ou de leurs partenaires, un autre cycle d'analyse peut être réalisé. Toutefois, cela exige la disponibilité de nouvelles données qui mettent en évidence des changements notoires dans la situation alimentaire et nutritionnelle déjà établie. Dans ce cas exceptionnel, les périodes de validité des nouvelles situations courante et projetée sont définies de manière consensuelle.

Classification des situations courante et projetée

La classification de la situation courante est basée sur les conditions réelles, quels que soient les causes, le contexte et la durée. En vue d'une alerte rapide, l'analyse de la situation projetée décrit le scénario le plus **PROBABLE** à un moment futur déterminé.

Une zone ayant une projection peut être mise à jour sur la base des facteurs contributifs les plus récents au cas où il n'existe pas de résultats permettant l'analyse de la situation courante.

Identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire

- **Pour la classification courante** : Identifier les zones ayant reçu une assistance alimentaire humanitaire importante dans la classification
- **Pour la classification projetée** : Comme dans la situation courante, l'analyse de la situation projetée inclue également tous les facteurs d'atténuation et de mitigation les plus probables, y compris les effets atténuants de l'assistance alimentaire humanitaire. L'assistance à inclure dans l'analyse doit être planifiée, financée ou susceptible d'être financée et susceptible d'être délivrée. Plus précisément :
 1. Assistance planifiée : un plan écrit et approuvé doit être disponible.
 2. Financée ou susceptible d'être financée: l'assistance est soit déjà financée, soit les fonds nécessaires ont été promis ou engagés.

NB : L'assistance nouvellement planifiée ou faisant l'objet d'un appel ne doit pas être incluse dans l'analyse. Si les agences ont fait des appels formels et que, bien qu'elles pensent recevoir au moins une partie du financement, celui-ci n'a pas été confirmé, l'assistance ne doit pas être incorporée dans les analyses.

Identification des facteurs déterminants et limitants

Les facteurs déterminants sont généralement les principaux facteurs affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et se trouvent dans la section « dangers et vulnérabilité » ; du cadre analytique du CH.

En identifiant les principaux chocs et vulnérabilités affectant les conditions actuelles, les analystes sont également en mesure d'indiquer les principaux facteurs susceptibles de favoriser l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë.

Les facteurs limitants de l'insécurité alimentaire sont analysés en déterminant quelle combinaison de facteurs liés à la disponibilité, à l'accès, à l'utilisation et à la stabilité empêche la sécurité alimentaire des personnes.

ETAPE 1 : INVENTAIRES DES PREUVES ET ATTRIBUTION DES SCORES DE FIABILITE

Encadré 7 : Tableaux d’inventaire des preuves

- Tableau 1-A Relevé des sources
- Tableau 1-B Analyse du Contexte
- Tableau 1-C Inventaire des preuves sur les facteurs et attribution de score de fiabilité
- Tableau 1-D Inventaire des preuves sur les résultats et attribution de score de fiabilité

Cette étape comporte quatre sous-étapes toutes ayant des procédures spécifiques aidant à l’accomplir conformément aux indications détaillées qui fournies dans cette partie. L’inventaire s’effectue suivant les sous étapes ci-après :

- Sous-étape 1-A Relevé des sources des preuves
- Sous-étape 1-B Analyse du contexte
- Sous-étape 1-C Inventaire des preuves sur les facteurs et attribution de score de fiabilité
- Sous-étape 1-D Inventaire des preuves sur les résultats et attribution de score de fiabilité.

Sous-étape 1-A : Relevé des sources de preuves

Cette sous-étape consiste à la collecte de toutes les sources de preuves disponibles et pertinentes pour l’analyse du CH qu’elles contiennent des preuves directes ou indirectes ou des facteurs contributifs. Ces sources de preuves sont fournies par l’ensemble des structures étatiques ou non étatiques, pourvoyeuses de données et sont gérées au niveau du SAP, coordonnateur de la CNA. Les sources de preuves disponibles sont inventoriées dans le tableau 1-A.

L’inventaire des sources de preuves est un processus essentiel dans le déroulement du CH. Chaque organisation possédant des informations utiles à l’analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux moyens d’existence et à la nutrition doit les fournir à la CNA du CH. Plus ces sources de données sont disponibles et mieux elles sont inventoriées.

Tableau 1-A : Relevé des sources de preuves

ETAPE 1, TABLEAU 1-A– relevé des sources de preuves					
Pays :					
Période d’analyse :					
Reporter le numéro d’ordre	Titre	Source	Date de de collecte des données	Date de publication ou partage	Représentativité
1	1 mars	unapaf	01-01-2017	10/12	100

DEUXIEME PARTIE : FONCTIONS ET PROTOCOLES DU CH

Sous-étape 1-B : Analyse du contexte

Le remplissage du tableau 1.B est la deuxième tâche de l’inventaire des preuves. Il permet aux analystes de bien situer le contexte courant qui caractérise la zone analysée. Il est rempli étape par étape en précisant d’abord le pays, les différents niveaux administratifs auxquels se rattachent l’unité analysée, la période du cycle d’analyse. Dans la deuxième partie du tableau 1-B, il est demandé aux analystes de fournir une brève description des caractéristiques écologiques et socio-économiques de l’unité d’analyse. Il faut ensuite indiquer s’il s’agit d’une zone accessible, d’accès limité ou inaccessible. Si une assistance alimentaire humanitaire a été délivrée dans les trois derniers mois ou est en cours dans la zone cela doit également être précisé. Ensuite, ajouter la population actuelle (estimée en fin avril de l’année de consommation alimentaire (Octobre de l’année à septembre de l’année n+1) de l’unité administrative niveau 2. Enfin, sur la base des données d’archive (anciens résultats du CH de l’unité concernée), il faut préciser la classification attribuée à cette zone au cours des trois (3) derniers cycles du CH de la même période.

Tableau 1-B : Analyse du contexte de la zone

ETAPE 1, TABLEAU 1-B – Analyse du Contexte de la Zone		Période d’analyse :		Courante		Projetée		
1er Niveau administratif		Population totale		Caractéristique générale de la zone		Principaux chocs affectant la zone		
2e Niveau administratif				Accessible				
3e Niveau administratif				Accessibilité limitée/partielle				
Date du cycle				Non accessible				
				Action humanitaire				
Rappel de la classification CH de la zone		3 derniers Cycles de la même période		mois n-1		mois n-2		
		Situation courante (mois)		Phase de la zone				
		Situation projetée		Phase de la zone				
Facteurs	Zones de Moyen d’existence	Description générale de la situation de référence de la zone - éléments caractéristiques habituels	Brève description de la situation conjoncturelle de la période d’analyse	Répartition des catégories de ménages de la zone en %				
				Très pauvres	Pauvres	Moyens	Natis	Observations
Caractéristiques de contexte conjoncturelle de la zone	ZM1	Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité d’analyse	Faire ressortir les éventuels chocs inhabituels pouvant affecter les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle courante	%	%	%	%	Donner en cas de besoins d’autre détail sur la zone
	ZM2	Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité	idem	%	%	%	%	idem
	ZM3	Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité	idem	%	%	%	%	idem
	ZM4	Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité	idem	%	%	%	%	idem
	sans ZME	Brève description de l’unité d’analyse en cas d’absence de coupage par zone de moyens d’existence	idem	%	%	%	%	idem

Les principaux chocs ayant affectés la zone de manière significative sont listés. Si la zone possède une description des zones de moyens d’existence, chaque zone doit être succinctement décrite comme indiqué dans le tableau 1-B. En cas d’absence de zonage de moyens d’existence, il est demandé de décrire globalement les caractéristiques écologiques et socio-économiques générales de l’unité administrative analysée.

2.2.4 PROTOCOLE 2.4 : ÉVALUER ET ATTRIBUER LES SCORES DE FIABILITÉ DES PREUVES

Les analystes doivent se référer au tableau de temporalité (encadré 8) et des conditions d'utilisation des données pendant l'analyse (tableau 17) et à la grille indiquant les critères de fiabilité des preuves. Cette grille sépare les données récentes des données anciennes avec une suggestion de temporalité et des conditions d'utilisation des preuves des résultats et des facteurs contributifs.

Encadré 8: Temporalité des preuves

Tableau 17 : Temporalité et conditions d'utilisation des preuves

Temporalité	Durée	Utilisation		Code
		Résultats	Facteurs contributifs	
Très récente ou Courante ou actuelle	<=3 mois	Oui	Oui	T3
Récente	3-6 mois*	Oui	Oui	T2
Ancienne	+ 6 mois	Non	Oui	T1

NB : *sans sortir de la période précédant celle de l'analyse courante

- **T 3** : temporalité usuelle indiscutable à utiliser en priorité pour fournir des indications sur les résultats et les facteurs contributifs pendant l'analyse.
- **T 2** : données dont la temporalité est acceptable et utilisables pour tirer des conclusions sur les résultats et les facteurs contributifs de la SAN.
- **T 1** : données anciennes qui ne peuvent pas être utilisées pour renseigner les résultats de la SAN. Mais ces données sont à considérer **1) pour l'analyse des facteurs contributifs afin de déterminer leurs impacts sur les résultats de la SAN et 2) dans les conditions définies par les protocoles spéciaux.**

La collecte des preuves et le remplissage des tableaux (1.A, 1.B, 1.C, 1.D) doivent être accomplis bien avant la tenue de l'atelier d'analyse. Le service coordonnateur de la CNA, en collaboration avec tous les acteurs, est chargé de ces tâches à travers la mise en place d'un groupe restreint multi-acteurs. Les preuves doivent provenir des services techniques de l'Etat, des organismes des Nations Unies (ONU), des ONG, des instituts de recherche etc. Le tableau d'inventaire des sources preuves est mis à jour régulièrement au fur et à mesure que les données des différents partenaires sont validées et disponibles. Cela permet de réduire la charge de travail juste avant et durant l'atelier.

Sous-étape 1-C et 1-D - Inventaire des preuves

Il faut retenir que l'on doit compter autant de tableaux d'inventaire (1-A, 1-B, 1-C, 1-D)) des preuves que de zones analysées. **Par exemple** : si l'analyse porte sur n départements, il faudra autant de fichiers regroupant chacun les 4 différents tableaux d'inventaire des preuves remplis avec les données spécifiques à chaque entité. Toutefois, certaines preuves peuvent être identiques dans plusieurs entités analysées lorsqu'elles sont représentatives à un niveau supérieur à celui de l'analyse (zone de moyens d'existence, commune, département, région, pays).

Encadré 9 : Orientation pour l'inventaire des preuves sur les facteurs contributifs

En se basant sur les données disponibles de tous les facteurs contributifs ainsi que des indicateurs de résultats, remplir le tableau en classant ces données par élément du cadre analytique du Cadre Harmonisé au 3^{ème} niveau administratif si possible ou au niveau administratif retenu en fonction de la disponibilité des données. La liste de données doit être aussi exhaustive que possible. Cependant, certaines preuves des facteurs contributifs peuvent être qualitatives ou de source non scientifiques (média, discussions...).

Inventaire des preuves sur les facteurs contributifs et attribution de score de fiabilité

Le remplissage du tableau 1-C d'inventaire des preuves des facteurs contributifs consiste à suivre les instructions qui sont mentionnées dans la partie vernissée à l'entête du tableau comme suit :

1. Dans la première section du tableau, insérer le nom de la région d'analyse, le nom de l'unité administrative niveau 2 et la période analysée.
2. Préciser la date du cycle d'analyse
3. Ensuite, précisez pour chaque preuve :
 - Colonne 2 : Porter le numéro de référence de la preuve; Numérotation séquentielle à attribuer à chaque preuve à l'étape 1.A. les informations pour les colonnes (sources, date de la collecte, date de publication et niveau de représentativité et temporalité) vont s'afficher automatiquement.
 - Colonne 7 : Préciser la preuve inventoriée (*Exemple inondation touchant 20 000 ménages avec pertes totale des productions, des animaux et des habitations dans l'ensemble du département*) ;
 - Colonne 8 : Identifier et noter le niveau administratif pour lequel la preuve est disponible : premier niveau administratif = 0, 2^{ème} niveau = 1 ou 3^{ème} niveau = 2. (*Exemple, Les prix au marché provincial ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière et de 60% par rapport à la moyenne quinquennale (N = 2)*) ;
 - La colonne 9 : préciser la validité des preuves (V1, V2, V3)
 - Colonne 10 : indiquer la temporalité de chacune des preuves (T1, T2, T3);
 - Colonne 11 : Score de fiabilité : Il s'agira d'affecter un score de fiabilité à la preuve. Ce score est déterminé en fonction des critères définis à l'encadré 13 (Validité et temporalité) ;

Enfin identifier de manière consensuelle le score de fiabilité de la preuve inventoriée en se référant aux critères établis dans le tableau 18.

Tableau 1-C : Inventaire des preuves des Facteurs contributifs et attribution de score de fiabilité

ETAPE 1, TABLEAU 1-C – INVENTAIRE DES PREUVES des Facteurs Contributifs										
1er Niveau administratif 0										
2e Niveau administratif 0										
3e Niveau administratif 0										
Date du cycle #####										
Inventaire des preuves disponibles sur les Facteurs contributifs										
Facteurs	Reporter le numéro de référence	Source	Date de collecte de données	Brève description de la méthodologie	Date de publication ou partage	Libellé de la Preuve	Niveau de représentativité (N0, 1,2)	Validité (V1, V2, V3)	Temporalité (T1, T2, T3)	Score de Fiabilité
Danger et Vulnérabilité	1	SAP-RAM-FSO-REWS-NET	sept-18	500 ménages enquêtés dans 10 zones de développement	sept-20	Pourcentages des ménages affectés par les inondations en août-septembre 2018				Se référer aux tableaux de score de fiabilité pour établir le score sur la base des données
	1	SAP-RAM-FSO-REWS-NET						V-nu	T1	F0
Disponibilité										
Accessibilité										
Utilisation y compris l'accès										
Stabilité										

NB : Pour procéder au remplissage du tableau d’inventaire des preuves, l’analyste doit se munir de toutes les données ou preuves disponibles collectées et du tableau de référence des critères de fiabilité. En effet, cette table l’aidera à disposer les données en fonction de la nature des indicateurs de résultats ou des facteurs contributifs considérés.

Encadré 10 : Critères de détermination de la validité des preuves

Pour les preuves issues des enquêtes SAN Face à Face

- **V3 validité élevée** : les preuves issues d'une enquête statistiquement représentative auprès d'un échantillon d'au moins 150 ménages répartis dans au moins 15 grappes/strates, utilisant une méthodologie rigoureuse et scientifiquement admise dont les résultats ont été validés de manière consensuelle.
- **V2 validité moyenne** : les preuves issues de données provisoires/préliminaires provenant d'enquêtes de méthodologies acceptables respectant les exigences statistiques, de données ré-analysées, de séries historiques de données d'enquête, minimales, auprès d'un échantillon d'au moins 100 ménages répartis dans au moins 10 grappes/strates.
- **V1 validité faible** : les preuves issues d'enquêtes auprès d'un échantillon d'au moins 50 ménages.
- **V-nu** : les preuves issues de méthodologies non confirmées, les preuves issues de sources ne respectant pas les normes d'échantillonnage, de sources douteuses ou non spécifiées.

Pour les preuves issues des enquêtes SA par téléphone

- **V3 validité élevée** : Les preuves issues d'une enquête statistiquement représentative auprès d'un échantillon d'au moins 150 ménages choisis de manière aléatoire dans une zone dont la proportion de ménages possédant un téléphone fonctionnel est supérieure ou égale à 80% ($\geq 80\%$)
- **V2 validité moyenne** : Les preuves issues d'une enquête statistiquement représentative auprès d'un échantillon d'au moins 100 ménages choisis de manière aléatoire dans une zone dont la proportion de ménages possédant un supérieur ou égale à 60% ($\geq 60\%$).
- **V1 validité faible** : Les preuves issues d'une enquête statistiquement représentative auprès d'un échantillon d'au moins 50 ménages choisis de manière aléatoire dans une zone dont la proportion de ménages possédant un téléphone fonctionnel est supérieure ou égale à 40% ($\geq 40\%$).
- **V-nu** : Les preuves issues d'enquêtes téléphoniques dans la zone d'enquête où la proportion de ménages possédant un téléphone fonctionnel est inférieure à 40% et toutes autres données ne respectant les conditions ci-dessus (V1, V2 et V3)

Pour les preuves issues des enquêtes nutritionnelles (SMART, EDS, MICS)

- **V3 validité élevée** : preuves issues d'enquêtes statistiquement représentatives utilisant une méthodologie rigoureuse et scientifiquement admise avec au moins 25 grappes/strates et 200 enfants dont les résultats ont été validés avec un score de plausibilité excellent ou bon.
- **V2 validité moyenne** : les preuves issues de données provisoires/préliminaires provenant d'enquêtes de méthodologies acceptables respectant les exigences statistiques dans un échantillon d'au moins 150 enfants répartis dans au moins 20 grappes/strates, de données ré-analysées (au moins 5 grappes de l'admin1 à l'admin2), de séries historiques de données d'enquête et un ayant un score de plausibilité acceptable.
- **V1 validité faible** : preuves issues de sources utilisant des méthodologies discutables ou ne respectant pas les normes d'échantillonnage représentatifs à l'échelle des unités d'analyse avec au moins 100 enfants et un score de plausibilité problématique.
- **V-nu** : les preuves issues de méthodologies non confirmées, les preuves issues de sources ne respectant pas les normes d'échantillonnage, de sources douteuses ou non spécifiées.

Encadré 11 : Indication sur l’attribution des scores de fiabilité des preuves

Tableau 18 : Score de fiabilité des preuves

T V	T3	T2	T1
V3	F3	F2	F1
V2	F2	F2	F1
V1	F1	F1	FO
V-nu	FO	FO	FO

T = temporalité V = validité F = fiabilité

La fiabilité des preuves est à quatre échelles qui sont déterminées en fonction de la validité et la temporalité des évidences disponibles pendant l’analyse. Les différents niveaux de fiabilité des preuves sont : F0, F1, F2 et F3.

La détermination de la fiabilité des preuves sur la nutrition doit obéir aux indications fournies sur la qualité des données issues des différentes méthodes de collecte de données (SMART, sites sentinelles, enquêtes rapides, screening...).

- F 3 : fiabilité élevée, données utilisables pour apprécier les résultats et les facteurs contributifs
- F 2 : fiabilité moyenne, données utilisables pour apprécier les résultats et les facteurs contributifs
- F 1 : fiabilité faible, données utilisables pour apprécier seulement les facteurs contributifs
- F 0 : non fiable, données **utilisables seulement dans les conditions** définies dans les protocoles spéciaux

Inventaire des preuves sur les résultats et attribution de score de fiabilité

L’inventaire des preuves des résultats de la SAN se déroule dans un premier temps de la même manière que pour les facteurs contributifs en ce qui concerne l’entête du tableau et les six premières colonnes. Le Tableau 1-D aide les analystes à réaliser l’inventaire en suivant les indications données.

	Résultat de la SAN	Preuves directes ¹⁵	Preuves indirectes ¹⁶
Résultats primaires	Consommation alimentaire	SDAM SCA HHS rCSI HEA : DPME et DS	Proxy calorique intégré ; (céréales, tubercules, légumineuses, productions animales et halieutiques, produits forestiers non ligneux)
	Évolution des moyens d’existence	Indice des stratégies d’adaptation basées sur les moyens d’existence (ISAME)	
Résultats secondaires	Etat Nutritionnel	MAG IMC	MUAC
	Mortalité	TBM TMM5	

¹⁵ Preuves directes sont des éléments qui permettent de renseigner de façon précise et directe sur l’état d’un résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce sont les indicateurs du tableau de référence pour les 4 résultats de sécurité alimentaire du tableau 15.

¹⁶ Preuves indirectes sont des éléments permettant d’approcher le niveau des preuves directes de résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles ne mesurent pas directement mais fournissent des preuves « indicatives » de ces résultats et peuvent servir à inférer des résultats (tableau 16).

Encadré 12 : Hiérarchisation dans l'utilisation des données nutritionnelles

Les résultats des analyses IPC MA : Il est recommandé d'intégrer les résultats de l'IPC MNA dans le cycle d'analyse CH qui suivra directement ce dernier en considérant la phase de classification du résultat nutrition ainsi que les conclusions sur les groupes de facteurs contributifs.

Les enquêtes nutritionnelles SMART : les enquêtes SMART sont rapides, simples et standardisées. Elles utilisent les meilleures pratiques de collecte des données anthropométriques chez les enfants et femmes. Les enquêtes SMART fournissent les estimations de la malnutrition avec un niveau de fiabilité élevé et comparable au niveau international. Les enquêtes SMART sont validées à travers un processus national et régional qui permet la comparaison à travers les régions et les pays.

Les enquêtes smart parcelaires doivent être utilisées uniquement pour les zones couvertes par celles-ci et seulement si elles ont été validées par le pays et ses partenaires.

Autres enquêtes (ENSAN, EFSAN, EBSAN, AGVSAN, MICS, EDS, enquêtes démographiques ou de Sécurité Alimentaire incluant des indicateurs nutritionnels utiles à l'analyse du CH). Les résultats de ces enquêtes doivent être validés par les services techniques de nutrition ou le groupe de travail de nutrition existant dans la plupart des pays.

Les sites sentinelles peuvent fournir les données en termes de MUAC/Périmètre Brachial (PB) ou en termes de P/T. Les données issues de sites sentinelles doivent faire l'objet de contrôle de qualité (préférence digital, écart Type, distribution âge et sexe ratio) par les structures nationales ayant les compétences requises avant le cycle d'analyse. En général dans les sites sentinelles c'est le PB qui est collecté lors de ces enquêtes. Les critères d'acceptabilité des données de site sentinelle pour le CH sont décrits plus en détail dans l'**annexe 3**.

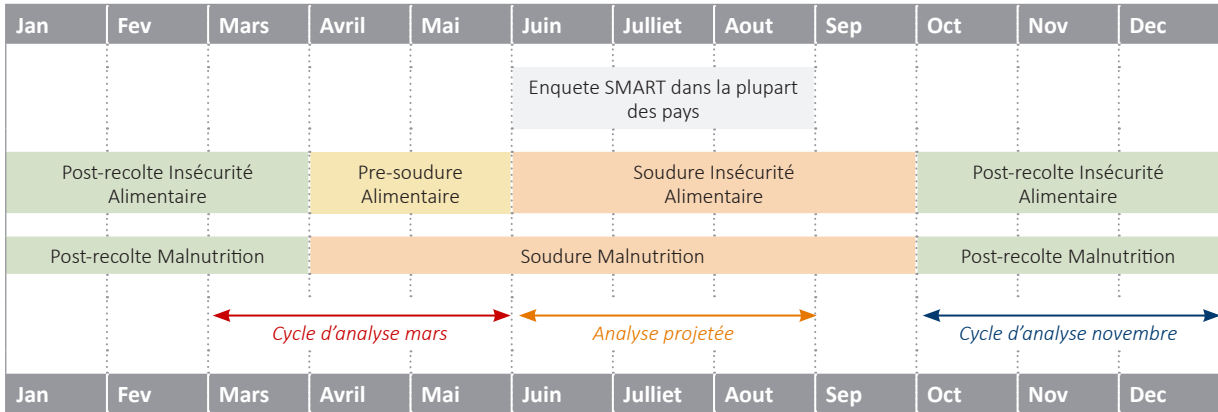
La dernière colonne (Score de fiabilité) doit être complétée en se référant aux indications établies sur la fiabilité des preuves particulièrement pour ce qui concerne les résultats primaires (Consommation alimentaire et évolution des moyens d'existence). Pour les résultats secondaires (Etat nutritionnel et mortalité) des indications supplémentaires sont fournies dans la figure 13 (saisonnalité des données de nutrition), les figures 14, 15 et 16 (diagrammes décisionnels) et le tableau 19 (score de fiabilité des données de nutrition et de mortalité). Compte tenu de la particulière et de la complexité qui entoure l'utilisation des données sur la nutrition, le présent manuel fournit plus d'orientation aux analystes pour une meilleure compréhension du processus d'analyse de ce type de données.

Les preuves sur la nutrition doivent en particulier respecter les critères de qualité définis (encadré 12). Ces critères répondent aux exigences statistiques et méthodologiques pour garantir la qualité des données fournies par les différents systèmes de collecte. Pour aligner la production des informations sur la nutrition en cohérence avec les normes du CH, un plan de renforcement des compétences techniques des cadres nationaux et régionaux sera mis en œuvre progressivement de manière à généraliser le respect de la qualité des données générées dans les pays.

Temporalité et saisonnalité des données nutritionnelles :

La saisonnalité de la malnutrition comprend deux saisons : soudure et post-récolte. Considérant que la période de soudure nutritionnelle s'étale **d'avril à septembre** dans la majorité des pays du Sahel, elle ne correspond pas entièrement aux trois saisons de l'insécurité alimentaire (Soudure de Juin-Sept ; Récolte/ Post-récolte d'Octobre à Mars et Pré-soudure d'Avril à Mai).

Figure 13 : Saisonnalité des données sur la nutrition dans les pays du Sahel



NB (ci-dessus): Les enquêtes réalisées entre Avril et Septembre fournissent des données représentatives de la période dite de « soudure » tandis que les enquêtes réalisées entre Octobre et Mars fournissent des données représentatives de la période dite « récolte et post-récolte »

L'arbre décisionnel ci-dessous doit être utilisé pour guider les analystes à accomplir le choix de la décision à prendre en fonction des sources des données.

Figure 14 : Diagramme décisionnel sur l'utilisation des preuves de la nutrition pour le cycle d'oct.-nov.

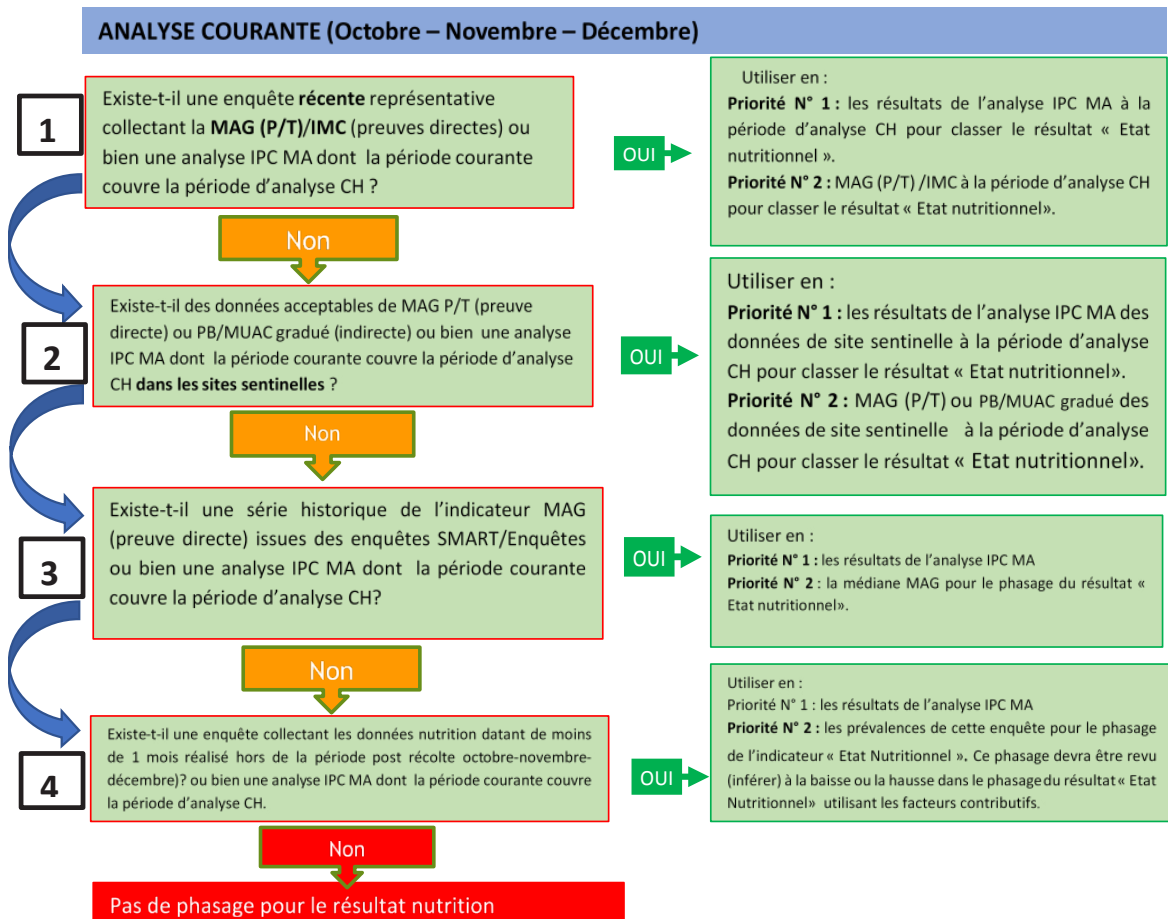


Figure 15 : Diagramme décisionnel sur l'utilisation des preuves de la nutrition pour le cycle de février-mars

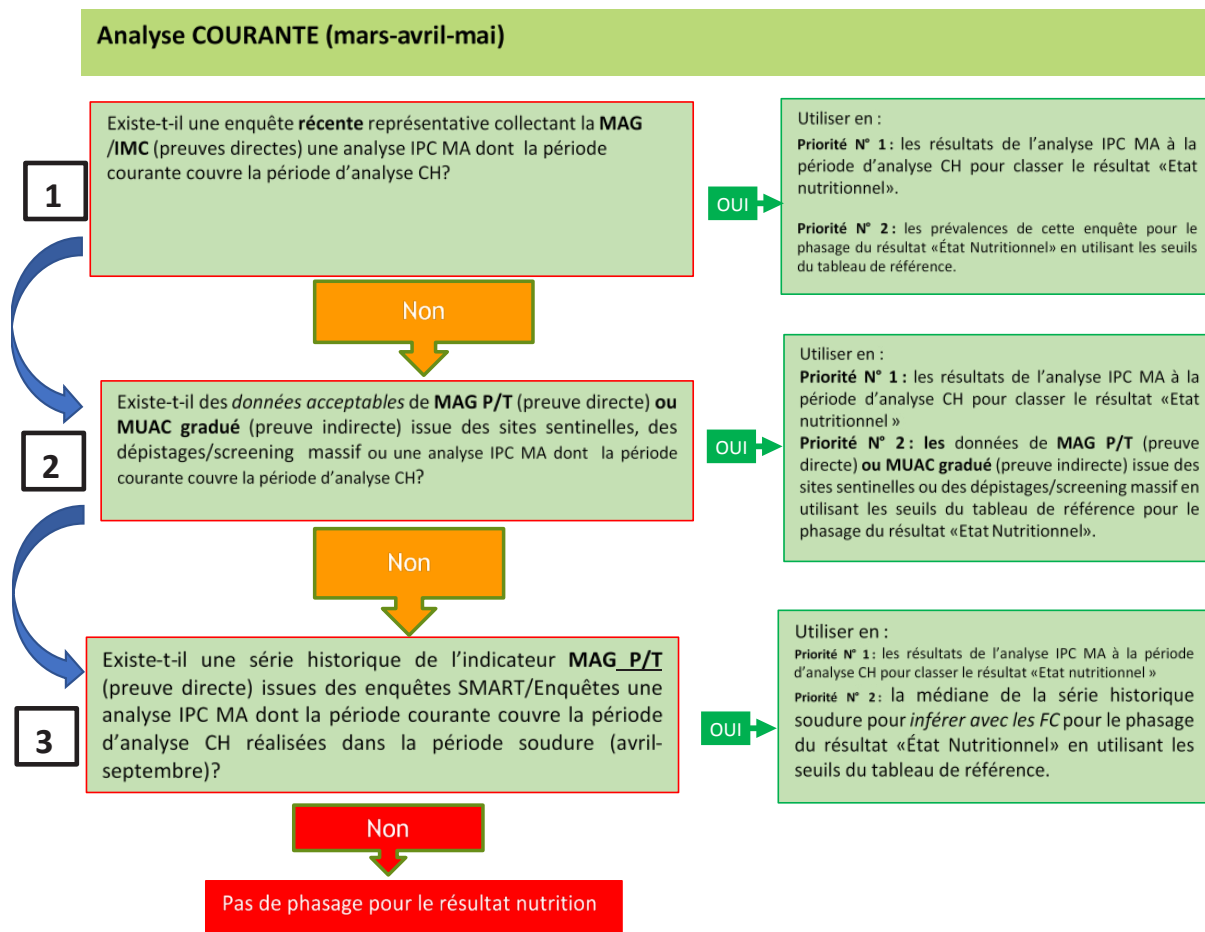
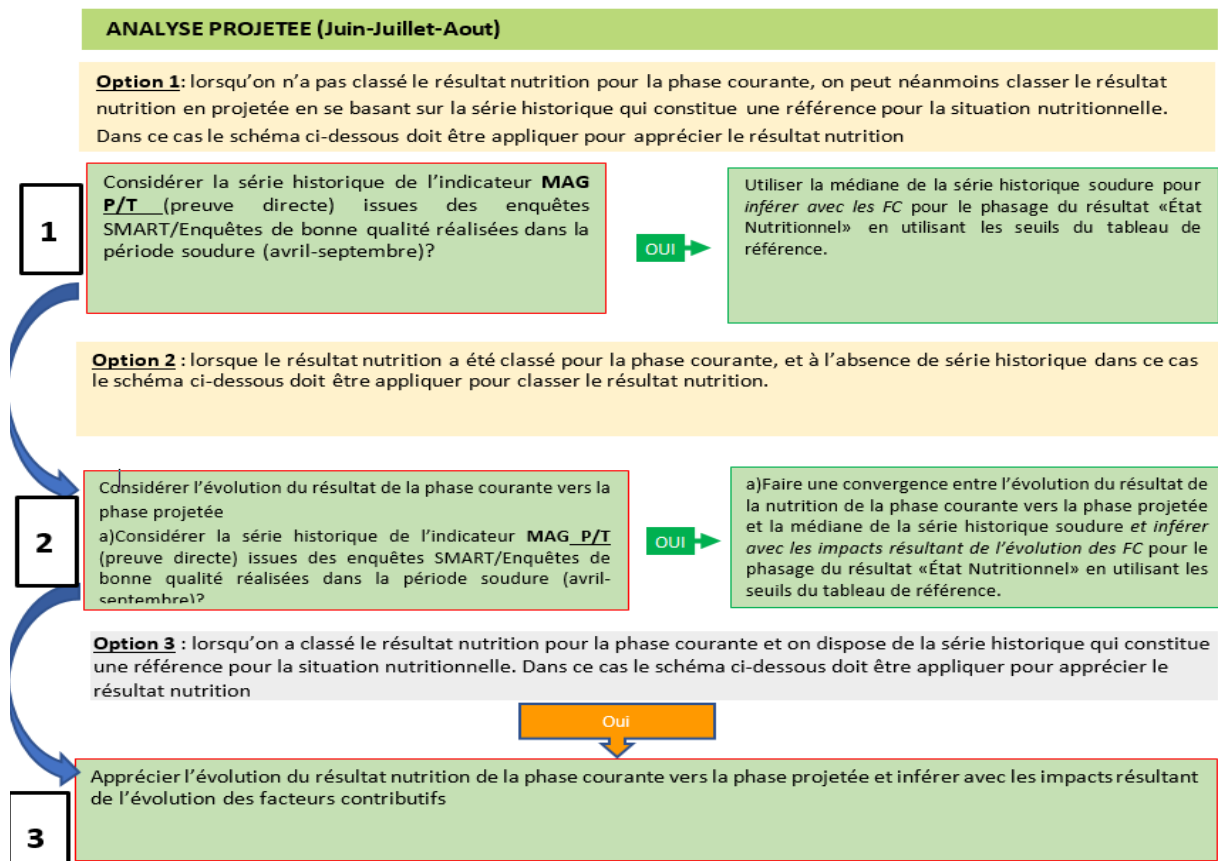


Figure 16 : Diagramme décisionnel sur l'utilisation des preuves de la nutrition pour la situation projetée



3

Consignes pour l'utilisation des analyses IPC MNA

Lorsqu'une analyse IPC MNA a été réalisée avant le cycle du CH :

- S'assurer à l'aide de la figure 13 (page 53), que la période des résultats d'IPC MNA correspond à la période d'analyse du CH en cours et UTILISER la classification du résultat Etat nutritionnel et les conclusions issues de l'analyse IPC MNA.
- Lorsqu'une nouvelle enquête nutritionnelle a été réalisée, et que les données de cette enquête n'ont pas été utilisées dans l'analyse IPC MNA précédente, la prévalence de la MAG sera utilisée pour la classification de l'indicateur nutrition. Par ailleurs, les conclusions de l'analyse des facteurs contributifs de l'IPC MNA précédente seront prises en compte pour la classification du résultat Etat nutritionnel.
- Si des facteurs contributifs récents non utilisés dans l'analyse IPC MNA (dernier IPC MNA) sur les apports alimentaires ou les morbidités sont disponibles (par exemple la diversité alimentaire, le régime minimum, diarrhée, fièvre, IRA chez les enfants etc.), EFFECTUER l'analyse des impacts de ces facteurs contributifs sur le résultat nutrition. SINON, considérer la classification de l'IPC MNA pour le phasage du résultat Etat nutritionnel.

Tableau 19 : Score de fiabilité (validité et temporalité) des indicateurs sur la nutrition et la mortalité

*Score de Fiabilité Nutrition (Fiabilité = Validité et Temporalité)	Validité	Temporalité		
		T3	T2	T1
Enquêtes (P/T ou IMC) (ex : SMART, MICS, EDS, enquête SA etc.)/Résultats analyse IPC AMN	V3	F3	F2	F1
Enquêtes (PB/MUAC en mm - continue) (ex : enquête SA, etc.)	V2	F2	F2	F1
Sites sentinelles communautaire (P/T ou PB/MUAC en mm)	V2	F2	F2	F1
Screening exhaustif (P/T ou PB/MUAC en mm – continue, ou couleur avec effet du grand nombre) :	V2	F2	F2	F1
Données d'enquêtes réanalysées (Ex : SMART régional réanalysée au niveau départemental)	V2	F2	F2	F1
Série Historique Rétrospectif (ex : données d'enquêtes collectées dans la même saison)	V2	F2	F2	F1
Sites sentinelles sanitaire/Screening à un point fixe (P/T. ou PB/MUAC mm-continue)	V1	F1	F1	F0
Données des admissions au programme de nutrition (ex : données d'admission de la PCIMAS)	V1	F1	F0	F0

*VOIR PARTIE « SOURCE DES INDICATEURS NUTRITIONNELS » : Critère de qualité des différents types de données (Enquête, Sites Sentinelles, Screening, Réanalyses et Séries Historiques)
FO = non-Utilisable

REMARQUES :

1. Si les données anthropométriques collectées avec MUAC sont validées avec réserve, la validité doit passer de V2 à V1 ou carrément non utilisable dans l'analyse.
2. Pour la hiérarchisation des différents scores de fiabilité F2, les aspects de validité devront être privilégiés tout en considérant la temporalité
3. Les scores de fiabilité F1, ne peuvent pas être utilisés pour la classification du résultat état nutritionnel, cependant, peuvent être considérés comme facteur contributifs

Critère de validité des données de site sentinelle pour le CH	Validité
Zone AGRICOLE ET AGROPASTORALE : ≥ 300 enfants sélectionnés de façon aléatoire par unité d'analyse et ≥ 4 sites par unité d'analyse (minimum 4 sites et minimum 300 enfants)	V3
Zone PASTORALE : ≥150 enfants en total par unité d'analyse + ≥3 sites par unité d'analyse (minimum 3 sites mais ≥150 enfants)	V2
Zone AGRICOLE ET AGROPASTORALE : <4 sites et/ou < 300 enfants en total	V2
Zone PASTORALE : < 3 sites et/ou < 150 enfants en total	V2

Sur la base des différentes indications relatives ci-haut le tableau 1-D est ainsi complété en se référant aux données disponibles dans les sources relevées dans le tableau 1-A. La détermination du score de fiabilité est toutefois soumise aux discussions entre les analystes afin de s'assurer d'une bonne compréhension des indications techniques fournies dans ce manuel. En cas d'incompréhension, les analystes se réfèrent toujours aux facilitateurs pour les éclairer sur les incertitudes avant de conclure sur la fiabilité des preuves.

Tableau 1-D : Inventaire des preuves de Résultats et attribution de score de fiabilité

ETAPE 1, TABLEAU 1-D- INVENTAIRE DES PREUVES de Résultats

1er Niveau administratif : *Tableau 1-D Analyse de l'...

2e Niveau administratif : *Tableau 1-D Analyse de l'...

3e Niveau administratif : *Tableau 1-D Analyse de l'...

Date du cycle : *Tableau 1-D Analyse de l'...

Inventaire des preuves disponibles sur les indicateurs de Résultats

Facteurs	N°	Source	Date de collecte des données	Briève description de la méthodologie	Date de publication ou révision	Fiabilité de la Preuve				Niveau de représentativité (ND, S, R)	Validité (V1, V2, V3)	Temporalité (T1, T2, T3)	Score de Fiabilité	
						Acceptable	Limite	Plausible	Non					
Facteur de santé publique	1	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		SCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	2	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	3	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	4	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	5	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	6	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	7	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	8	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	9	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	10	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	11	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	12	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						
Facteur de santé publique	13	Rapport de santé publique		Méthodologie scientifique rigoureuse		HCA	Valeur	1	2	3	4	Vrai	T1	4-5
								5						
								6						
								7						
								8						
								9						
								10						
								11						
								12						
								13						

ETAPE 2 : ANALYSE DES PREUVES

- Analyse de la situation courante

2.2.5 PROTOCOLE 2.5 : DOCUMENTER SYSTÉMATIQUEMENT ET RENDRE DISPONIBLE LES PREUVES

Encadré 13 : Convergence des preuves sur le résultat de la Consommation alimentaire

- Lorsque la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence et l'état nutritionnel indiquent la même phase, la convergence des preuves est de facto établie.
- La classification des phases de crise à pire requiert que les analystes aient apprécié les données sur la nutrition et la mortalité lorsqu'elles existent.
- En cas de divergence entre les résultats, les analystes doivent approfondir l'analyse pour justifier la conclusion sur la zone.

La seconde étape de l'analyse CH a pour but d'examiner toutes les données répertoriées dans l'inventaire des preuves (Etape 1 ; Tableau 1-C et 1-D). Les analystes décident ensemble des données les plus pertinentes pour l'analyse. Elle comporte deux sous-étapes :

- Sous-étape 2.A. Analyse des preuves sur les facteurs contributifs
- Sous-étape 2.B. Analyse des preuves sur les résultats.

Comme pour la première étape, deux tableaux sont utilisés pour aider l'analyse des preuves. Les tableaux 2-A et 2-B (Analyse des preuves) sont renseignés comme les tableaux 1-C et 1-D (Inventaire des preuves). Le processus d'analyse des facteurs contributifs (facteurs déterminants et limitants) et des résultats est séparé pour éviter la confusion pendant l'analyse.

Analyse des FACTEURS CONTRIBUTIFS (facteurs déterminants et limitants) pour la situation courante

L'analyse se déroule suivant un ordre logique en fonction des deux catégories de facteurs contributifs :

Encadré 14 : Tableaux d'analyse

- Tableau 2-A analyse des preuves des preuves sur les facteurs contributifs
- Tableau 2-B Analyse des preuves sur les résultats

Encadré 15 : Facteurs déterminants et limitants**Facteurs déterminants**

- Dangers et vulnérabilité

Facteurs limitants

- Disponibilité alimentaire
- Accès aux aliments
- Utilisation
- Stabilité

- Facteurs déterminants : Dangers et vulnérabilité;
- Facteurs limitants: disponibilité alimentaire; l'accessibilité; l'utilisation des aliments y compris l'eau et la stabilité

L'analyse des facteurs contributifs consiste à évaluer la nature (positive ou négative) et l'intensité (Léger, Moyen et Fort) de l'impact global de chacun des cinq groupes de facteurs contributifs sur les résultats de SAN.

Pour chaque groupe de facteurs contributifs, seules les preuves de niveau de fiabilité au moins de F1 sont retenues lors de la construction de la convergence des preuves pour l'analyse d'une zone accessible. Ces preuves sont reportées automatiquement en fonction des informations fournies dans le tableau 1-C. Pour l'analyse d'une zone inaccessible ou d'accès limité, les preuves de fiabilité F0 peuvent être utilisées.

La plupart des facteurs contributifs n'ont pas de seuils universels standards. Cependant pour certains, des seuils ont été déterminés pour orienter les analystes. Si des valeurs-seuils existent, les analystes doivent s'y référer. En l'absence de valeurs-seuils, il revient aux analystes d'interpréter les preuves dans leur contexte local. Les analystes rédigent une conclusion pertinente qui doit permettre de qualifier l'impact possible que les éléments des facteurs contributifs retenus peuvent avoir sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En présence de plusieurs preuves de facteurs contributifs, il faut faire une synthèse prenant en compte les éléments les plus pertinents pour la zone analysée et la majorité de la population. La conclusion à tirer doit mettre en avant cet impact positif ou négatif que pourraient avoir certaines preuves de facteurs contributifs sur les résultats.

Un même élément de facteur contributif peut avoir des impacts de nature et de sévérité différents sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il n'est pas nécessaire de vouloir systématiquement apprécier les impacts sur tous les quatre résultats de la SAN. En fonction des preuves disponibles, les analystes peuvent être amenés à n'apprécier des impacts que sur certains résultats de la SAN uniquement.

La conclusion à tirer en renseignant l'impact positif ou négatif devrait informer sur ce qui est différent par rapport à une situation habituelle. Cette appréciation évalue la stabilité dans le temps du pilier de sécurité alimentaire considéré. Il s'agira d'indiquer si la situation est :

- Pire que les conditions habituelles
- Similaire aux conditions habituelles
- Meilleure que les conditions habituelles

Comme l'indique le manuel CH3.0, l'analyse de la stabilité passe par celle des preuves qui informent sur la stabilité des éléments de disponibilité, accès et utilisation. Le caractère habituel ou non de ces 3 piliers de la SAN et les autres éléments de preuves disponibles concernant la stabilité doivent être analysés ensemble pour déterminer si globalement la situation est stable ou pas et quel en est l'impact sur les résultats de la SAN. Il faut que la conclusion concernant la stabilité indique comment ces différents éléments ont été combinés pour obtenir la nature et l'intensité de l'impact.

Tableau 2-A : Analyse des preuves de facteurs contributifs

ETAPE 2, TABLEAU 2 - A – ANALYSE DES PREUVES de Facteurs													
1er Niveau administratif		0											
2e Niveau administratif		0											
3e Niveau administratif		0											
Date du cycle		0 janvier 1900											
Conclusions sur les facteurs CONTRIBUTIFS de la sécurité alimentaire et nutritionnelle													
Facteurs		Situation courante :						Situation projetée :					
Elément d'analyse		Evidences fiables (F1, F2 ou F3)						Hypothèses sur l'évolution probable des évidences					
Danger et Vulnérabilité	Danger	Remplir le protocole utilisé---erreur											
		Remplir le protocole utilisé---erreur											
	Vulnérabilité	Remplir le protocole utilisé---erreur											
		Remplir le protocole utilisé---erreur											
		Remplir le protocole utilisé---erreur											
	Conclusion												
	Appréciation des impacts	Négatifs			Positifs			Négatifs			Positifs		
		Fort	Moyen	Leger	Léger	Moyen	Fort	Fort	Moyen	Leger	Léger	Moyen	Fort
		CA											
		EME											
Nut													
Mort													
				Plus mauvaise que d'habitude	Similaire à l'habituelle	Meilleure que l'habituelle	Plus mauvaise que d'habitude			Similaire à l'habituelle		Meilleure que l'habituelle	
Considérant les impacts des éléments de Danger et Vulnérabilité, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse													

Tableau 2-A : Analyse des preuves de facteurs contributifs (suite)

		Remplir le protocole utilisé---erreur											
		Remplir le protocole utilisé---erreur											
		Remplir le protocole utilisé---erreur											
		Remplir le protocole utilisé---erreur											
Disponibilité	Conclusion												
	Appréciation des impacts	Négatifs			Positifs			Négatifs			Positifs		
		Fort	Moyen	Leger	Léger	Moyen	Fort	Fort	Moyen	Leger	Léger	Moyen	Fort
		CA											
		EME											
		Nut											
	Mort												
					mauvaise que	Similaire à l'habituelle	Meilleure que l'habituelle	Plus mauvaise que d'habitude			Similaire à l'habituelle		Meilleure que l'habituelle
	Considérant les impacts des éléments de Disponibilité, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse												

Encadré 16 : Aperçu sur les résultats de la SAN

Consommation alimentaire : elle est appréciée à travers une série de 5 preuves directes ou une preuve indirecte. Les preuves directes renseignent sur le niveau de consommation alimentaire en quantité et en qualité au niveau des ménages de la zone analysée ainsi que les stratégies qu'ils utilisent pour combler les éventuels déficits de consommation alimentaire.

Évolution des moyens d'existence : traduit les stratégies d'adaptions développées par les ménages dans l'objectif de satisfaire leurs besoins alimentaires en quantité et en qualité. Il s'agit en particulier des stratégies d'adaptation portant sur le comportement des ménages face à leurs capitaux de base.

Statut nutritionnel : traduit l'état d'émaciation et/ou la présence des œdèmes chez les enfants de 6 à 59 mois et les femmes en âge de procréer. Les preuves de ce résultat renseignent sur la situation globale au niveau de la zone.

Mortalité : traduit le nombre de décès dans la population entière et chez les enfants de moins de 5 ans au niveau de la zone.

Analyse des RESULTATS de la SAN pour la situation courante

L'analyse se déroule suivant un ordre logique en fonction des quatre résultats de la SAN :

- Consommation alimentaire
- Évolution des moyens d'existence
- État Nutritionnel
- Mortalité

L'analyse des résultats de la SAN se fait à partir du tableau 2-B et consiste à attribuer une phase à chaque résultat sur la base de la phase de classification des indicateurs et éventuellement des impacts des facteurs contributifs.

Pour chaque résultat de la SAN, seules les preuves de niveau de fiabilité F2 et F3 sont considérées pour l'analyse d'une zone accessible. Dans le cas de l'analyse d'une zone inaccessible ou d'accès limité, les preuves de fiabilité 1 sont considérées.

Un résultat de la SAN est classé seulement en présence d'au moins une preuve directe ou indirecte relative à ce résultat.

Détermination de la phase des preuves de résultats de la SAN

Les analystes utilisent la table de référence (tableau 15) des preuves directes pour déterminer la phase des preuves de résultats de la SAN et en se basant, en général, sur la règle de 20%. Toutefois, cette règle de 20% n'est pas applicable aux preuves indirectes (tableau 16) ainsi qu'à certaines preuves directes, notamment le SCA, la MAG, le TBM et le TMM5.

Pour faciliter le processus, des indications particulières sont données pour aider les analystes à construire le consensus technique afin bien exploiter la table de référence. Il s'agit par exemple de la détermination de la phase du SCA et de celle du HEA pour lesquelles des arbres décisionnels ont été développés (figures 11 et 12).

Après la classification des différents résultats, les analyses doivent formuler une conclusion consensuelle bâtie sur les preuves analysées. La conclusion doit traduire autant que faire se peut la situation réelle du résultat de la SAN pour la zone étudiée.

Orientation sur l'analyse du résultat de la nutrition

L'Etat nutritionnel est analysé sur la base des indicateurs de la table de référence repartis en preuves directes et indirectes :

Encadré 17 : Indication pour la classification des preuves de la mortalité

RESULTAT DE LA MORTALITE :

Il faut faire la convergence des preuves pour déterminer la phase du résultat de la mortalité lorsqu'on dispose de TBM et de TMM5 pour une même unité d'analyse.

Lorsque le TMM5 $< 1/10,000/\text{jour}$ et que la MAS $\geq 2\%$; il faut classer le TMM5 en Phase 2

Lorsque le TMM5 $< 1/10,000/\text{jour}$ et que la MAS $< 2\%$, il faut classer le TMM5 en Phase 1

Preuve directe : l'indicateur MAG (Prévalence Malnutrition Aigüe Globale chez les enfants de moins de 5 ans) issu du Poids-Taille et en présence d'œdème et l'indicateur

- **IMC < 18.5** (Indice de Masse Corporelle des femmes non enceinte et non allaitantes inférieure à 18.5).
- **Preuve indirecte** : le MUAC également appelé Périmètre Brachiale (PB) peut être utilisé en l'absence de la MAG. La classification du MUAC dans une phase donnée nécessite un recours aux données historiques de la prévalence de MAG/PT et des facteurs contributifs courants de la zone. Le MUAC seul n'est pas applicable pour conclure sur la classification de la phase 5 (famine).
- **En présence de l'IMC chez les femmes et du PB/MUAC chez les enfants de 6-59 mois** (même si ces données proviennent de sources différentes), il faut faire la convergence des deux indicateurs pour la classification du résultat nutrition

La malnutrition et la mortalité sont souvent liées. La malnutrition aigüe sévère est considérée comme un facteur accélérant de la mortalité car elle accroît la susceptibilité des personnes malnutries de contracter des maladies infectieuses et, une fois malade, d'accroître la sévérité et la durée de ces maladies en absence d'une prise en charge médicale effective. Les analystes doivent ainsi comprendre cet aspect afin de bien faire le lien entre la mortalité due à ces types de causes spécifiques non alimentaire et celle liée aux causes de déficit important de consommation alimentaire en quantité et en qualité engendrant une malnutrition aigüe.

Pour l'analyse du résultat mortalité :

- on doit faire une convergence des deux indicateurs (TBM et TMM5). Il faudra accorder une attention particulière à l'indicateur TMM5 dans le processus de convergence des deux indicateurs.
- Pour différencier la phase 1 et phase 2, il faut se référer à la valeur de la MAS en suivant les instructions de l'encadré 17.
- Pour comprendre le lien entre la malnutrition aigüe et la mortalité ainsi que les corrélations qui peuvent exister avec la sécurité alimentaire, il convient de considérer plusieurs éléments, tels que décrits dans le paragraphe suivant.

Prise en compte des impacts des facteurs contributifs sur les résultats

Dans certaines situations, les facteurs contributifs permettent de contextualiser la classification des résultats. C'est le cas lorsque :

- Les indicateurs du même résultat ne sont pas convergeant
- Certains indicateurs de résultat ne sont PAS TRES RECENTS
- Les indicateurs de résultat ne sont PAS DE LA MEME SAISON que la période d'analyse du point de vue de la saisonnalité de la SAN
- Les indicateurs de résultat ne sont PAS D'UNE validité V3 ou l'indicateur est à un niveau administratif plus élevé
- Il n'y a pas suffisamment d'indicateurs de résultat pour construire une bonne convergence des preuves (exemple : seul le Proxy est disponible pour analyser la consommation alimentaire)
- Dans le cas de l'analyse d'une ZIAL, les analystes doivent impérativement procéder à la prise en compte des impacts des facteurs contributifs pour la classification les RESULTATS

Figure 17 : Schéma sur la convergence des éléments factuels et leur inférence sur les résultats SAN

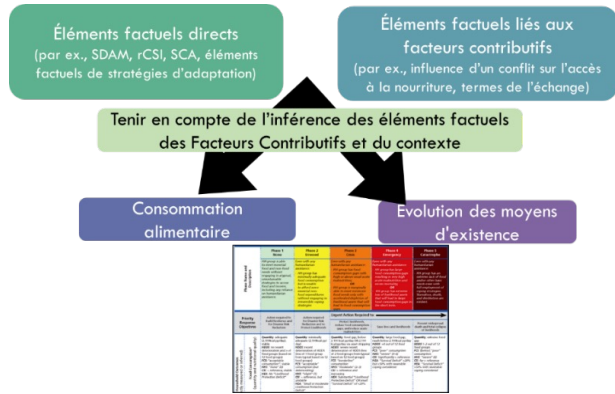
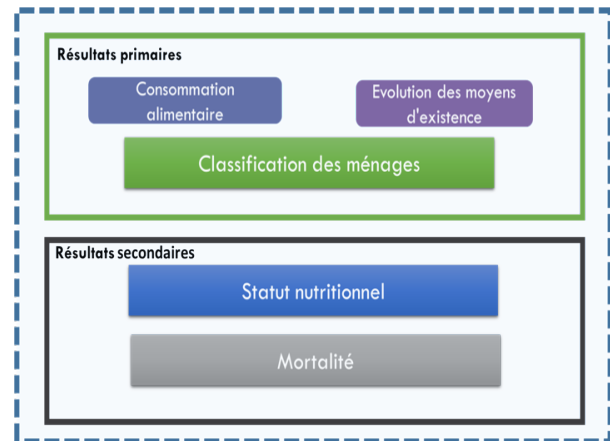


Figure 18 : Schéma sur la convergence des résultats SAN



Il faut noter que des impacts d'une faible intensité (+ LEGER ou – LEGER) ne sont pas, en principe, de nature à pouvoir influencer la classification (phase) des RESULTATS.

Conclusion et détermination de la phase des résultats de la SAN

Le phasage d'un résultat se fait sur la base de la convergence des phases des indicateurs en prenant en compte éventuellement les impacts des facteurs contributifs sur ce résultat. Pour chaque résultat, la compréhension de la signification des indicateurs est importante pour bien construire la convergence.

Si tous les indicateurs disponibles et de fiabilité élevée convergent vers la même phase alors la phase du résultat est celle vers laquelle convergent ces indicateurs.

Dans le cas, où les indicateurs divergent les uns des autres, les analystes sont appelés à engager des discussions techniques pertinentes pour formuler la conclusion consensuelle suivant le tableau de référence, le cadre analytique et les impacts des facteurs contributifs pour l'interprétation des preuves fiables disponibles en respectant la règle de 20%. Dans tous les cas, les analystes tirent une brève conclusion qui doit refléter la compréhension de la phase attribuée au résultat analysé. Le tableau 2-B ci-dessous est le support technique destiné à l'analyse des preuves pour les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau 2-B : Analyse des preuves de résultats de la SAN

Tableau 2-B - Analyse des preuves de résultats												
1er Niveau administratif _____												
2e Niveau administratif _____												
3e Niveau administratif _____												
Date du cycle _____												
Résultat	Situation courante :					Situation projetée:						
Consommation alimentaire	Classification des indicateurs de résultat de la Consommation alimentaire (CA)					Classification du résultat de la CA sur la base des hypothèses spécifiques pour la zone analysée						
	Preuves directes											
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Les résultats de l'analyse courante servent de point de départ pour l'analyse projetée. Afin de faciliter cette étape cruciale, on retient trois étapes fondamentales : - Formuler des hypothèses clés pour la zone analysée - Décrire les impacts sur les sources de revenus et les sources de nourriture - Décrire l'évolution probable des résultats de la sécurité alimentaire (consommation, évolution des moyens d'existence, nutrition et mortalité)					
	SCA											
	HDDS											
	HHS											
	rCSI											
	HEA						Valeur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
							HEA : DPME et DS	DPME < 20%	DPME < 20%	DPME < 20% et DS < 20%	DS < 20% et DPME < 20%	DS < 20%
	Zone 1						Zone 1					
Zone 2						Zone 2						
Zone 3						Zone 3						
Zone 4						Zone 4						
Preuve indirecte												
Proxy calorique												
Conclusion sur le résultat consommation alimentaire						Conclusion sur le résultat consommation alimentaire						
Conclusion sur le phasage du résultat CA												
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5		
Evolution des moyens d'existence	Classification des indicateurs sur l'Evolution des Moyens d'Existence					Classification de l'Evolution des Moyens d'Existence sur la base des hypothèses spécifique pour la zone analysée						
	Preuves directes											
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Procéder de la même manière que précédemment					
	CS-HSAME											
Conclusion sur le résultat sur l'Evolution des Moyens d'Existence						Conclusion sur le résultat sur l'Evolution des Moyens d'Existence						
Conclusion sur le phasage du résultat EME												
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5		
Statut Nutritionnel	Classification des indicateurs de résultat de le Statut nutritionnel (Nut)					Classification du résultat de le Statut nutritionnel (Nut) sur la base des hypothèses spécifique pour la zone analysée						
	Preuves directes											
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Procéder de la même manière que précédemment					
	MAG											
	MAG-médiane						Valeur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	IMC						Médiane MAG Historique					
Preuve indirecte												
MUAC												
Conclusion sur le résultat Statut Nutritionnel						Conclusion sur le résultat Statut Nutritionnel						
Conclusion sur le phasage du résultat Nut (marquer un)												
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5		
Moratilité	Classification des indicateurs de résultat de la Mortalité					Classification du résultat de la Mortalité sur la base des hypothèses spécifique pour la zone analysée						
	Preuves directes											
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Procéder de la même manière que précédemment					
	TBM											
	TMM5						Conclusion sur le résultat Mortalité					
Conclusion sur le résultat Mortalité												
Conclusion sur le phasage du résultat Mort (marquer un)												
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5		

Analyse de la situation projetée

En rappel, dans l'analyse de la situation courante, il s'agit essentiellement de tirer des conclusions sur la base des données courantes pour justifier le niveau de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë. En vue d'une alerte rapide, l'analyse de la situation projetée décrit le scénario le plus probable à un moment futur déterminé. La période projetée peut varier en fonction de la situation, du contexte et des besoins des décideurs ; elle peut aller d'un mois, à plusieurs mois voire un an. Pour les deux principaux cycles annuels du CH, il a été convenu de considérer la période (juin-juillet-août) pour l'analyse projetée. Les tableaux 2-A et 2-B comprennent les sections pour conduire l'analyse projetée, aussi bien pour les facteurs contributifs que pour les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

À cette étape, les analystes doivent formuler des hypothèses fondées sur les données, informations et/ou analyses disponibles à propos des événements à venir ou déjà survenus permettant de faire une projection de l'évolution probable des déterminants et des quatre dimensions de la SAN (danger et vulnérabilité, disponibilité, accès, utilisation et stabilité) pendant la période projetée. Ces hypothèses sont celles les plus probables, tenant compte de la saisonnalité et incluant aussi bien les événements normaux que ceux anormaux (chocs) susceptibles de survenir. Une hypothèse est plus solide lorsqu'elle est formulée avec des éléments factuels détaillés et un contexte précis. L'analyse projetée pour chacun des éléments de sécurité alimentaire tient compte de ses niveaux actuels, de la tendance historique, des impacts vécus par le passé ou futur, conformément au cadre analytique du CH et à la table de référence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë.

Pour l'analyse des facteurs contributifs en situation projetée, les analystes doivent formuler les hypothèses globales sur la base des éléments de risque de dangers probables. Ensuite, ils doivent analyser comment ces risques et dangers et leurs évolutions probables peuvent impacter les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La logique de l'analyse de la situation projetée consiste donc à démontrer les liens entre les facteurs déterminants (dangers vulnérabilités) et les facteurs limitants (disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité) pour bien expliquer leurs impacts sur les résultats de la SAN (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existences, état nutritionnel et mortalité).

Il faut porter une attention particulière à la prise en compte du contexte de la zone analysée en considérant les stratégies de moyens d'existence et d'adaptation des ménages avant de tirer la conclusion en particulier pour les résultats primaires. Il s'agira d'élaborer des scénarii, ce qui est en général un exercice complexe. Des lignes directrices sont données sur la figure 18.

Pour tirer les conclusions sur les résultats de la SAN en situation projetée, les indications suivantes sont à considérer tenant compte de la spécificité de chaque résultat :

- **Résultat CA :**
 - o En présence des données HEA, des évidences sont disponibles pour la situation projetée et doivent être prises en compte dans la conclusion et la classification de la CA.
 - o En cas d'une analyse courante basée sur le proxy, tenir compte du niveau de cet indicateur pour la période projetée, tout en tenant compte des éléments factuels d'hypothèses formulées pouvant induire des changements.
- **Résultat Nutrition :** la conclusion doit être tirée en se référant également à la médiane historique. Mais, si les résultats de l'analyse IPC MNA sont disponibles, se référer aux conclusions tirées et à la classification. Au cas où, des éléments factuels utilisés pour les hypothèses du CH connaissent des changements notoires et justifiés par rapport à ceux utilisés pour l'IPC MNA, il faudra contextualiser les résultats de IPC MNA.

Encadré 18 : Formulation des hypothèses clés pour la zone analysée

Cette étape invite les analystes à formuler des hypothèses pertinentes et les plus probables fondées sur la base des données de la période courante et des événements à venir susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pendant la période du scénario. Cette étape comprend trois parties. Dans les tableaux 2-A et 2-B relatif à l'analyse des facteurs contributifs et des résultats de la SAN, dans la colonne réservée pour l'analyse projetée, procéder comme suit :

1. Identifier les chocs (ou « événements potentiels ») les plus probables qui pourraient se produire pendant la période du scénario ayant des impacts significatifs sur les conditions de vie des ménages de la zone.
2. Déterminer les facteurs pertinents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui devraient se comporter normalement pendant la période du scénario. Par exemple, si vous prévoyez que la migration soit typique ou que les achats d'intrants agricoles soient normaux, il ne s'agit pas de chocs. Cependant, si ces facteurs sont pertinents pour la sécurité alimentaire dans la zone analysée, il faut les clarifier de manière explicite.
 - a. Des événements peuvent être positifs (par ex., récolte supérieure à la moyenne) ou négatifs (par ex., sécheresse ou flambée des prix).
 - b. Pour chaque événement, les analystes doivent décrire le niveau de sévérité et le calendrier prévu, de manière aussi spécifique que possible.
 - c. Il est fréquent que plusieurs chocs se produisent pendant une période de scénario
 - d. L'assistance alimentaire humanitaire doit être prise en compte pendant la période du scénario si elle est planifiée, financée ou susceptible de l'être et susceptible d'être délivrée. Si possible, donner les indications sur le volume, la fréquence et la population bénéficiaire de la zone analysée. Une note d'orientation sera développée pour donner plus de directives sur la prise en compte l'assistance alimentaire humanitaire.

Décrire l'évolution probable des résultats de la sécurité alimentaire

Pour les résultats de la SAN, il s'agit de caractériser les changements que les scénarii définis peuvent induire sur la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité. Connaissant les niveaux historiques de certains indicateurs pendant la période de soudure, les comparaisons avec la situation habituelle permettent d'anticiper une stabilité, une amélioration ou une détérioration.

La conclusion, pour chaque élément de résultat, doit être formulée en faisant le lien avec les différents impacts des facteurs contributifs identifiés. Cette conclusion doit fournir des indications claires sur la phase probable attribuée à chaque résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1. Mise à jour de la situation alimentaire et nutritionnelle

1.1 Cas où il y a de nouvelles données sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Lorsque de nouvelles données sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont disponibles, il est dès lors possible de procéder à une mise à jour de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers une nouvelle analyse CH avec une situation courante et si besoin en est, une situation projetée. Dans ce cas, les périodes de validité de la situation courante et le cas échéant de la situation projetée devront faire l'objet de consensus technique au sein de l'équipe d'analystes en fonction de la saisonnalité des conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays mais également des besoins des décideurs. Dans ce cas, l'analyse devra être conduite conformément aux dispositions du manuel du CH V3.0.

1.2 Cas où il n'y a pas de nouvelles données sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Lorsqu'il n'y a pas de nouvelles données disponibles sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il n'est pas possible de conduire une analyse courante mais il est tout de même possible de procéder à une mise à jour d'une projection initialement établie, lorsque de nouvelles données sur

les facteurs contributifs sont disponibles. Dans ce cas, la période de projection de la mise à jour est celle de la projection initiale. Cependant, il convient de préciser que la mise à jour ne pourra pas être conduite après la fin de la période de la projection initiale.

Les étapes à suivre pour une mise à jour de la situation projetée de l'analyse initiale sont les suivantes :

- **Première étape** : Mettre à jour le relevé des sources en y ajoutant les nouvelles sources de données (Tableau 1-A)
- **Deuxième étape** : Mettre à jour les éléments pertinents de l'analyse du contexte (Tableau 1-B)
- **Troisième étape** : Remplacer dans le tableur d'analyse CH, les anciennes données de chaque facteur contributif avec les nouvelles données respectant les critères pertinents de fiabilité lorsqu'elles existent. Pour les facteurs contributifs pour lesquels de nouvelles données respectant les critères pertinents de fiabilité ne sont pas disponibles, on devra maintenir les anciennes données si ces dernières répondent toujours aux critères pertinents de fiabilité au vu de leurs nouvelles temporalités. On pourra en outre y intégrer de nouvelles données respectant les critères pertinents de fiabilité pour des facteurs contributifs qui n'étaient pas renseignés durant l'analyse initiale. (Tableau 1-C).
- **Quatrième étape** : Au moyen d'une convergence des preuves entre toutes les données – les nouvelles données et les anciennes données qui ont été maintenues car répondant toujours aux critères pertinents de fiabilité au vu de leurs nouvelles temporalités - on met à jour les conclusions sur les éléments contributifs ainsi que l'analyse de leurs impacts sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation courante. Il convient ici de noter que cette étape n'est en fait qu'un tremplin pour bien analyser la situation projetée compte tenu de la cohérence qui doit nécessairement exister entre les situations courante et projetée (Tableau 2-A , partie situation courante).
- **Cinquième étape** : On met à jour les hypothèses pour la situation projetée concernant les facteurs contributifs en tenant compte, entre autres, de la nouvelle situation courante mise à jour à la quatrième étape. Cette mise à jour des hypothèses de projection pourra consister en une révision des hypothèses existantes ou à leur abandon ou éventuellement à la formulation d'hypothèses additionnelles (Tableau 2-A, partie situation projetée).
- **Sixième étape** : Au moyen d'une convergence des preuves, on met à jour les conclusions sur les éléments contributifs ainsi que l'analyse de leurs impacts sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation projetée en tenant compte, entre autres, de la nouvelle situation courante mise à jour à la quatrième étape (Tableau 2-A, partie situation projetée).
- **Septième étape** : Au moyen d'une convergence des preuves, on met à jour les conclusions et les classifications des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation projetée (Tableau 2-B, partie situation projetée).
- **Huitième étape** : On met à jour la classification de la zone et de sa conclusion pour la situation projetée sur la base de la convergence entre les nouvelles classifications des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation projetée (septième étape) et les nouveaux impacts des facteurs contributifs pour la situation projetée (sixième étape), (Tableau 3, partie situation projetée).
- **Neuvième étape** : On met à jour l'estimation des populations pour la situation projetée. Il faudra noter qu'il est possible de réviser, sur la base des nouveaux éléments, l'estimation des populations pour la situation projetée, même si la mise à jour n'a pas conduit à un changement dans la classification de la zone (Tableau 4, partie situation projetée).

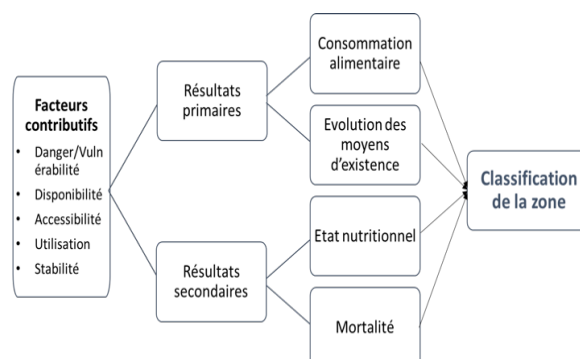
Le niveau de confiance d'une mise à jour d'une situation projetée se détermine conformément aux critères sur l'attribution du niveau de confiance de l'analyse d'une situation projetée tels que définis dans le manuel du CHV3.0.

ETAPE 3 : SYNTHÈSE ET CLASSIFICATION DES ZONES

L'Étape 3 – synthèse et classification des zones - est l'étape à laquelle les analystes vont retranscrire une partie des informations des tableaux 2-A et 2-B dans le tableau 3 – Analyse des preuves.

Les analystes se réfèrent tout au long de cette étape au cadre analytique, à la règle des 20% et au tableau de référence du CH pour la classification des zones pour construire le consensus. Le cadre analytique permet aux analystes de s'assurer de l'interaction des facteurs contributifs et des résultats, ce qui est indispensable pour la classification finale de la zone.

Figure 19 : Classification finale de la zone



2.2.6 PROTOCOLE 2.6 : RESPECTER LES EXIGENCES MINIMALES DE L'ANALYSE

Les procédures de synthèse et de classification des zones pour la situation projetée sont similaires à celles de la situation courante. Dans une première sous-étape, les analystes reportent la projection des tableaux 2-A et 2-B dans le tableau 3. Après le report des phases des résultats et des différents impacts des facteurs contributifs, les analystes procèdent, dans une seconde sous-étape, à une convergence des preuves pour décider, de manière consensuelle et cohérente, la classification finale de la zone analysée en tenant compte du score de fiabilité de chaque résultat et tout en tirant une brève conclusion justifiant la phase finale. Enfin, dans une troisième sous-étape, les analystes déterminent le niveau de confiance de l'analyse de chaque zone, sur la base du nombre et de la nature des éléments de résultats et des facteurs contributifs utilisés.

Le tableau 3 constitue l'outil d'analyse qui est rempli en trois sous-étapes :

- 1. Report des impacts des facteurs contributifs** : le processus est similaire à l'étape précédente en s'assurant que les conclusions reportées sont conformes au contenu du tableau 2-A.
- 2. Report du phasage des résultats** : cette étape consiste à reporter la synthèse et la classification des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle conclus à l'étape 2 dans le tableau 2-B. Dans la pratique, il s'agit simplement de vérifier si le report automatique est conforme à la conclusion des analystes et correspond bien à la couleur de la phase identifiée pour chaque résultat.
- 3. Report des conclusions partielles** : les conclusions partielles sur les éléments de Facteurs contributifs et de résultats se reportent de manière automatique.
- 4. Conclusion et classification finale des zones** : après le report des phases des résultats et des impacts des facteurs contributifs, les analystes procèdent à une convergence des preuves pour décider, de manière consensuelle et cohérente, la classification finale de la zone analysée en tenant compte du score de fiabilité de chaque résultat et tout en tirant une brève conclusion justifiant la phase finale. Pour mener à bien cette étape essentielle d'analyse, les analystes se réfèrent au cadre analytique, à la règle des 20% et la description des phases fournies dans le tableau de référence CH. Le cadre analytique permet aux analystes de comprendre l'interaction entre les facteurs contributifs et les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ce qui est indispensable pour une classification finale pertinente de la zone.

Tableau 3-A : Synthèse et classification de la situation courante

ETAPE 3, TABLEAU 3-A - Synthèse et Classification -Situation courante												
1er Niveau administratif												
2e Niveau administratif												
3e Niveau administratif												
Date du cycle												
Synthèse et Classification												
Admin 1	Admin 2	Zone de moyens d'existence	INDICATEURS DE RESULTATS				IMPACT DES FACTEURS CONTRIBUTIFS				Conclusion(s), classification et finale et niveau de confiance pour le 2 ^{ème} niveau administratif	
			Consommation alimentaire	Evolution des moyens d'existence	Etat nutritionnel	Mortalité	Danger et vulnérabilité	Disponibilité alimentaire	Accès aux aliments	Utilisation des aliments, y compris l'eau		Stabilité

Tableau 3-B : Synthèse et classification de la situation projetée

ETAPE 3, TABLEAU 3-B - Synthèse et Classification - Situation projetée												
1er Niveau administratif												
2e Niveau administratif												
3e Niveau administratif												
Date du cycle												
Synthèse et Classification												
Admin 1	Admin 2	Zone de moyens d'existence	INDICATEURS DE RESULTATS				IMPACT DES FACTEURS CONTRIBUTIFS				Conclusion(s), classification et finale et niveau de confiance pour le 2 ^{ème} niveau administratif	
			Consommation alimentaire	Evolution des moyens d'existence	Etat nutritionnel	Mortalité	Danger et vulnérabilité	Disponibilité alimentaire	Accès aux aliments	Utilisation des aliments, y compris l'eau		Stabilité

Encadré 19 : Conditions minimales pour la classification des zones sur la base des protocoles standards

Pour la classification des zones en Phase 1, 2 et 3 :

- Au moins un résultat de la SAN avec des preuves de fiabilité au moins F2 et ;
- Au moins 3 groupes de facteurs contributifs avec des preuves de fiabilité au moins F1.

Pour la classification des zones en Phase 4 :

- Au moins deux résultats de la SAN dont la consommation alimentaire avec des preuves de fiabilité au moins F2 et ;
- Au moins 3 groupes de facteurs contributifs avec des preuves de fiabilité au moins F1.

Pour la classification des zones en Phase 5 :

- Au moins trois résultats de la SAN (consommation alimentaire, nutrition et mortalité) avec des preuves de fiabilité F3 et ;
- Au moins 3 groupes de facteurs contributifs avec des preuves de fiabilité au moins F1.

Pour les conditions de classification des zones inaccessibles ou à accès limité, voir encadré 18 dans les protocoles spéciaux.

Attribution du niveau de confiance de l'analyse

Sur la base du nombre et de la nature des éléments de résultats et de facteurs contributifs utilisés, les analystes déterminent, conformément aux critères contenus dans le tableau ci-dessous, le niveau de confiance de l'analyse de chaque zone aussi bien pour la situation courante que pour la projetée.

Tableau 20 : Critères pour les niveaux de confiance¹⁷

Niveau de confiance	Critères pour l'attribution des niveaux de confiance de l'analyse	
	Situation courante	Situation projetée
Acceptable *	Au moins 1 résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs	Analyse courante acceptable et au moins 4 éléments (résultats et de facteurs contributifs) renseignés
Moyen **	Au moins 2 résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont au moins un résultat primaire + Au moins 4 groupes de facteurs contributifs	Analyse courante moyenne et au moins 6 éléments (résultats et de facteurs contributifs) renseignés
Élevé ***	Au moins 3 résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont les deux résultats primaires + 5 groupes de facteurs contributifs	NA ¹⁸

¹⁷ Des critères spécifiques sont définis pour l'évaluation des niveaux de confiance d'une analyse basée sur les protocoles spéciaux pour les zones inaccessibles ou d'accès limité. Voir tableau 22 pour plus de détails.

¹⁸ NA: Non applicable pour la situation projetée puisque les projections sont principalement basées sur des hypothèses.

ETAPE 4 : ESTIMATION DES POPULATIONS EN INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

L'estimation des populations est un exercice complexe qui fait appel à la convergence des preuves et non à un calcul mathématique. Elle consiste à répartir les populations d'une zone analysée par niveau de sévérité (phase) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë. Elle se fait une fois que la classification de la phase de la zone est déterminée sur la base de la convergence des preuves disponibles et de façon consensuelle. Le principe de base est le respect de la règle de 20%. Cela veut dire qu'une fois la zone est classée dans une phase donnée, il devrait y avoir au moins 20% des populations de cette zone, réparties dans cette phase à pire.

Pour répartir les populations de la zone par phase de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë, il faut commencer par estimer celles susceptibles de se trouver en phase 5, et progressivement évoluer vers les phases inférieures (phases 4, 3, 2 et 1) en s'appuyant sur la description des phases contenue dans la table de référence du CH. Pour y parvenir, il est recommandé de procéder comme suit :

1. Répertoire dans le tableau 4-A, l'ensemble des preuves chiffrées des indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire et de facteurs contributifs disponibles dans le tableau d'analyse des preuves (tableaux 2-A et 2-B), exprimées en pourcentage de population de la zone analysée et/ou en nombre de personnes affectées par des chocs ou événements exceptionnels. Ces circonstances exceptionnelles peuvent être des facteurs de détérioration ou d'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle.
2. La distribution des preuves chiffrées des indicateurs analysés est faite selon la configuration donnée dans le tableau 4-A. Dans ce tableau, il s'agit d'identifier les preuves disponibles pour justifier l'existence possible de populations dans chacune des phases de sévérité. Ces preuves portent principalement

sur la consommation alimentaire (HDDS, SCA, HHS, rCSI, HEA), l'évolution des moyens d'existence et les dangers et vulnérabilité. L'État Nutritionnel (MAG) et la Mortalité (M) devraient aussi guider les analystes dans l'existence potentielle de populations en phases 4 et 5. Dans la pratique, le processus d'estimation des populations par phase est conduit en suivant les étapes ci-après :

A. Estimation de la population pour le résultat Consommation alimentaire

- i. Cette étape consiste dans un premier temps à vérifier la répartition des données chiffrées des indicateurs par phase de sévérité.
- ii. Construire la convergence des données chiffrées de tous les indicateurs (SCA, HDDS, HHS, HEA, rCSI) en commençant par la phase 5 et en respectant la phase de classification attribuée au résultat « Consommation Alimentaire ».
- iii. Le processus de convergence des données des indicateurs pour l'estimation des populations doit prendre en compte les impacts des facteurs contributifs sur le résultat « Consommation Alimentaire ». Ceci pourrait conduire à un ajustement des estimations des proportions à attribuer à chaque phase.

B. Estimation de la population pour le résultat Evolution des Moyens d'existence

- i. Cette étape consiste dans un premier temps à vérifier la répartition des données chiffrées de l'indicateur ISAME par phase de sévérité.
- ii. Construire le processus de convergence des données de l'ISAME en considérant les impacts des facteurs contributifs sur le résultat « Evolution des Moyens d'existence ». Ce qui pourrait conduire à un ajustement des estimations des proportions à attribuer à chaque phase.

C. Vérification de l'existence de données sur les résultats secondaires : Etat nutritionnel et Mortalité

- i. Il faudra s'assurer que les indicateurs de nutrition et de mortalité sont correctement reportés dans le tableau 4-A.
- ii. Vérifier la classification de chaque résultat secondaire

D. Vérification de l'existence de données chiffrées sur les facteurs contributifs

- i. Il faudra vérifier si les données chiffrées sur les facteurs contributifs, notamment celles relatives aux éléments de danger et de vulnérabilité sont répertoriées dans le tableau 4-A.
- ii. Sinon, procéder à leur intégration dans le tableau 4-A en se référant au tableau 2-A.

E. Estimation de la population pour la zone

- i. Pour conclure sur la répartition des populations par phase de la zone analysée, il faut construire la convergence entre la répartition des populations pour les résultats « Consommation alimentaire et « Evolution des moyens d'existence », tout en prenant en compte les données chiffrées sur les facteurs contributifs ainsi que la phase de classification des résultats « Etat Nutritionnel » et « Mortalité ».
- ii. L'estimation doit être faite en respectant la règle des 20% et en cohérence avec la classification de la zone déjà établie à l'étape 3. Il est fortement recommandé aux analystes de relire la description de chaque phase avant de confirmer l'existence d'une proportion de population à attribuer.

Le tableau 21 donne des indications à suivre pas à pas en commençant toujours par la phase pire (Phase 5-Catastrophe/Famine).

Tableau 21 : Indications pas à pas de la procédure d'estimation de la population

Phase	Question fondamentale	Indications
5 – Catastrophe/ Famine¹³	<p>Au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence de personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 5 ?</p> <p>Pour rappel, la Phase 5 décrit la situation suivante :</p> <p>« Les ménages manquent énormément de nourriture et/ou de quoi subvenir à leurs autres besoins de base malgré une utilisation maximale des stratégies d'adaptation. Des niveaux d'inanition, de décès, de dénuement et de malnutrition aiguë critiques sont évidents.</p> <p>(Pour être classée en phase Famine, une zone doit avoir des niveaux de malnutrition aiguë et de mortalité extrêmement critiques) »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lire attentivement la description ci-contre de la phase 5. • Au regard des preuves disponibles, existe-t-il de populations présentant les caractéristiques décrites dans la phase 5 ? <p>Si la Zone est classée en Famine (Phase 5), l'on doit s'assurer, dans une première étape, que les conditions minimales de classification d'une zone en Famine sont respectées, puis, dans une seconde étape, procéder, sur la base des preuves disponibles, à l'estimation proprement dite, tout en respectant le principe de convergence des preuves tel que défini dans le manuel ainsi que la règle des 20%; ce qui devra alors conduire à estimer un pourcentage supérieur ou égal à 20% pour la Phase 5.</p> <p>Si la zone n'est pas classée en Phase 5 (Famine), les conditions d'estimation des populations en Catastrophe (Phase 5) sont définies comme suit pour une zone accessible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Zone classée en Phase 3 ou en Phase 4 2. Existence de populations en Phase 5 pour le résultat CONSOMMATION ALIMENTAIRE; 3. Résultat NUTRITION est classé en Phase 4 ou pire 4. Si le Résultat EVOLUTION DES MOYENS D'EXISTENCE est classé, il doit exister des populations en Phase 4 5. Si le résultat MORTALITE est classé, il doit être en Phase 3 ou pire <ul style="list-style-type: none"> • S'il n'existe pas de populations en phase 5, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase 4.
4 - Urgence	<p>Au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence de personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 4 ?</p> <p>Pour rappel, la phase 4 décrit la situation suivante :</p> <p>« Les ménages:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont d'importants déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë très élevée et une mortalité excessive, ou • sont en mesure de réduire l'importance des déficits alimentaires mais uniquement en utilisant des stratégies d'adaptation d'urgence et en liquidant leurs avoirs ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme dans le cas précédent, lire la description ci-contre de la phase 4 • Au regard des preuves disponibles, existe-t-il de populations présentant les caractéristiques décrites dans la phase 4 ? • Si la Zone est classée en Urgence (Phase 4), l'on procède, sur la base des preuves disponibles, à l'estimation proprement dite, tout en respectant le principe de convergence des preuves tel que défini dans le manuel ainsi que la règle des 20%; ce qui devra alors conduire à estimer un pourcentage supérieur ou égal à 20% pour la Phase 4 à pire. • Si la classification de la zone n'a pas atteint le niveau urgence (phase 4), les conditions d'estimation des populations en Urgence (Phase 4) sont définies comme suit aussi bien pour une zone accessible qu'une zone inaccessible ou à accès limité : <ul style="list-style-type: none"> o Zone classée en Phase 2 ou en Phase 3 o Existence de populations en Phase 4 pour le résultat CONSOMMATION ALIMENTAIRE; o Si le Résultat EVOLUTION DES MOYENS D'EXISTENCE est classé, il doit exister des populations en Phase 4 o Si le résultat NUTRITION est classé, il doit être en Phase 3 ou pire o Si le résultat MORTALITE est classé, il doit être en Phase 2 ou pire • S'il n'existe pas de populations en phase 4, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase 3.

3 - Crise	<p>Au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence de personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 3 ?</p> <p>Pour rappel, la Phase 3 décrit la situation suivante :</p> <p>« Les ménages:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont des déficits de consommation alimentaire reflétés par une malnutrition aiguë élevée ou supérieure aux niveaux habituels; ou • parviennent à couvrir leurs besoins alimentaires essentiels de façon marginale mais seulement en se départissant de leurs avoirs de moyens d'existence majeurs ou en employant des stratégies d'adaptation de crise » 	<ul style="list-style-type: none"> • Lire la description de la phase 3 se trouvant dans le manuel ; • Au regard des preuves disponibles, existe-t-il de populations présentant les caractéristiques décrites dans la Phase 3 ? • S'il en existe, alors combien sont-elles ? • Pour ce faire, il faudra vérifier l'existence des estimations de populations faites pour la Phase 3 des résultats CA et/ou EME. • Vérifier l'existence de données sur la prévalence de la MAS. • Vérifier l'existence de données chiffrées sur les déterminants (Danger et vulnérabilité) • Sur cette base, il s'agira de procéder à l'estimation consensuelle d'une proportion de population pour cette phase. • S'il n'existe pas de populations en phase 3, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase suivante.
2 – Sous pression	<p>Au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence des personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 2 ?</p> <p>Pour rappel, la Phase 2 décrit la situation suivante :</p> <p>« Les ménages ont une consommation alimentaire minimalement adéquate mais ne peuvent pas assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lire la description de la phase 2 se trouvant dans le manuel ; • Au regard des preuves disponibles, existe-t-il de populations présentant les caractéristiques décrites dans la Phase 2 ? • S'il en existe, alors combien sont-elles ? • Pour ce faire, il faudra vérifier l'existence des estimations de populations faites pour la Phase 2 des résultats CA et/ou EME. • Vérifier l'existence de données sur la prévalence de la MAS. • Vérifier l'existence de données chiffrées sur les déterminants (Danger et vulnérabilité) • Sur cette base, il s'agira de procéder à l'estimation consensuelle d'une proportion de population pour cette phase. • S'il n'existe pas de populations en phase 2, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase suivante.
1 – Aucune/ Minimale	<p>Pour rappel, la Phase 1 décrit la situation suivante :</p> <p>« Les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion des populations en phase 1 est obtenue en déduisant de 100% la somme des proportions de populations en phases 5, 4, 3 et 2. En d'autres termes, c'est la population totale de la zone analysée à laquelle on déduit la somme des populations des phases supérieures (2, 3, 4 et 5).

La démarche d'estimation des populations est conduite en utilisant une feuille Excel comportant deux tableaux (4-A et 4-B) où les différentes proportions par phase de sévérité obtenues à l'issue de l'exercice précédent, sont inscrites à la fois pour la situation courante et projetée. La feuille Excel comporte des formules de calcul qui permettent de calculer directement le nombre de population par phase sur la base la population totale de la zone.

Tableau 4-A : Synthèse des données chiffrées

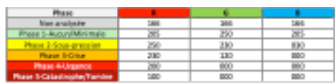
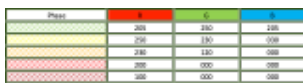



Résultat	Situation courante :					
Consommation alimentaire	Classification des indicateurs de résultat de la Consommation alimentaire (CA)					
	Preuves directes					
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	SCA					
	HDDES					
	HHS					
	rCSI					
	HEA					
	Zone 1					
	Zone 2					
	Zone 3					
	Zone 4					
	Preuve indirecte					
Proxy calorique						
Conclusion sur la CA	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	
Evolution des	Classification des indicateurs sur l'Evolution des Moyens d'Existence					
	Preuves directes					
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	CSI-ISAME					
Statut Nutritionnel	Classification des indicateurs de résultat de le Statut nutritionnel (Nut)					
	Preuves directes					
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	MAG					
	MAG-médiane					
	IMC					
Preuve indirecte						
	MUAC					
Mortalité	Classification des indicateurs de résultat de la Mortalité					
	Preuves directes					
	Indicateur	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
	TBM					
	TMM5					
Dangers et Vulnérabilité (nombre ou % de personnes affectées/touchées par type de choc)	X% à utiliser éventuellement dans la convergence de preuves					
Utilisation des aliments y compris l'eau	X% à utiliser éventuellement dans la convergence de preuves					
Population estimée	%	%	%	%	%	

2.3 FONCTION 3 : COMMUNICATION DES RESULTATS DU CH POUR ACTION

ETAPE 5 : SYNTHESE ET CLASSIFICATION DES ZONES

La fonction 3 est alimentée par la mise en application de trois protocoles portant sur la cartographie des résultats d'analyse, l'élaboration des produits de communication et leur diffusion. Le tableau 22 donne la présentation succincte des différents protocoles ainsi que leurs outils spécifiques.

Tableau 22 : Protocoles de la Fonction 3 du CH

Fonction 3 : Communication des résultats		
Protocoles	Outils	
Protocole 3.1 Adhérer aux normes cartographiques		
Protocole 3.2 : Produire un rapport d'analyse		
Protocole 3.3. Partager les produits de communication de façon stratégique en temps opportun		

L'objectif de la communication pour l'action est de mettre à la disposition des décideurs les principaux résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé pour aider à une meilleure prise de décision. Les produits à diffuser doivent être suffisamment informatifs de manière à influencer la prise de décision rapide. In fine, la communication devrait aider les décideurs à agir rapidement pour financer la mise en œuvre des actions appropriées afin d'atténuer les impacts des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations affectées.

Des rapports de synthèse sont élaborés pour mettre en relief le contexte de la période d'analyse, les principaux facteurs déterminants et limitants et les résultats saillants pour soutenir la prise de décision. Les rapports de synthèse intègrent des cartes, des graphiques, des tableaux et des résumés informatifs présentés dans des fiches standards.

Les résultats du CH sont en cohérence avec la Charte PREGEC et permettent d'alimenter les concertations entre les pays, les PTF et les OIG ainsi que les OSC dans le cadre de la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires. Il s'agit en particulier :

1. Concertations des dispositifs et systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et de prévention aux crises ;
- . Analyse consensuelle de la situation alimentaire et nutritionnelle ;

3. Concertation pour l'arbitrage de la réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO ;
4. Concertations du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de l'UEMOA ;
5. Concertations du PREGEC et du RPCA
6. Concertations du Réseau global contre les crises alimentaires

La communication des résultats du CH à travers les étapes et cadres de concertations établis, offre l'avantage de créer et de renforcer les synergies nécessaires entre les parties concernées pour la réalisation des interventions sur la base de ce diagnostic consensuel, tout en valorisant la diversité des sources d'information et des analyses émanant des acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

La communication permet de diffuser les résultats des analyses conjoncturelles de la situation alimentaire et nutritionnelle en mettant l'information à la disposition des utilisateurs. Le but recherché est d'aider de manière efficace à faciliter la prise de décision par les Gouvernements, les organisations inter-gouvernementales, les organisations non gouvernementales, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le service gouvernemental leader dans la coordination de la cellule nationale d'analyse du CH est chargé, en concertation avec les autres acteurs, d'organiser des séances de restitution des résultats aux décideurs.

Les conclusions tirées de l'analyse consensuelle, en particulier la classification des zones et des populations, conduite par la cellule nationale ne doivent pas faire l'objet de modification de quelque nature que ce soit de la part d'un acteur. La communication aux décideurs ouvre dès lors la voie à la diffusion des produits issus de l'analyse du CH. Ces résultats conjoints doivent servir à la planification des interventions dans le cadre de l'assistance aux populations à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils serviront également à mieux organiser et orienter le suivi rapproché et conjoint de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans les zones à risque ou à mettre en place des sites de veille pour la surveillance de la malnutrition selon les besoins et les réalités de chaque pays.

2.3.1 PROTOCOLE 3.1 : ADHÉRER AUX NORMES DE CARTOGRAPHIE

A la suite de la classification des zones, des cartes sont élaborées pour visualiser les résultats de la situation courante et projetée. Les zones doivent être cartographiées conformément aux normes de couleurs définies dans la table de référence de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aigue pour la classification des zones et suivant la combinaison de couleurs Rouge-Vert-Bleu (RVB) ou « Red-Green-Blue (RGB). Pour générer la légende, il est recommandé d'utiliser et de respecter les codes de couleurs des différentes phases de sévérité et les cas des zones non analysées (tableau 23).

Tableau 23 : Code de couleur pour la cartographie

Phase	R	G	B
Non analysée	166	166	166
Phase 1-Aucune/Minimale	205	250	205
Phase 2-Sous-pression	250	230	030
Phase 3-Crise	230	120	000
Phase 4-Urgence	200	000	000
Phase 5-Famine	100	000	000



En cas d'analyse des zones ou unités administratives d'accès limité, la cartographie des résultats doit se faire en mettant en relief la particularité de tels résultats comparés aux analyses dans les zones accessibles. Les mêmes codes de couleur sont applicables mais avec des choix de mode remplissage conformément aux indications données dans le tableau 24.

Tableau 24 : Codes des hachures dans les zones inaccessibles ou à accès limité avec un fond blanc

Phase	R	G	B
Phase 1-Aucune/Minimale	205	250	205
Phase 2-Sous-pression	250	230	030
Phase 3-Crise	230	120	000
Phase 4-Urgence	200	000	000
Phase 5-Famine	100	000	000

Tableau 25 : Pictogrammes utilisés

Ces pictogrammes sont obligatoires et doivent respecter des critères prédéfinis

* ** ***	Niveau de confiance de l'analyse
	Réurrence des phases 3 à pires pendant trois années consécutives sur la même période dans la même zone
	Zone où au moins 25% de la population reçoivent une assistance alimentaire humanitaire qui couvre au moins 50% de leurs besoins alimentaires

Les CNA, selon leur convenance, peuvent élaborer d'autres types de produits cartographiques en plus de ceux présentant les résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Il peut s'agir par exemple de réaliser des cartes de certaines données spécifiques pour une meilleure visualisation (impact des facteurs contributifs, indicateurs de résultat, sécheresse, inondations, biomasse, variation de prix, concentration de populations, état nutritionnel, etc.).

2.3.2 PROTOCOLE 2.3 : PRODUIRE UN RAPPORT D'ANALYSE

En plus du rapport général qui est rédigé après la session d'analyse décrivant dans le détail l'ensemble du processus, les résultats sont immédiatement présentés sous deux types de fiches de communication : fiche décideur et fiche grand public. Ces deux produits font partie de l'étape 5 du processus du CH.

LA FICHE DECIDEUR, rédigée en deux (2) pages maximum et destinée aux décideurs, présente de manière synthétique les principaux résultats de l'analyse situationnelle de façon claire et concise (canevas en annexe 4). Elle comprend six sections :

- **Première partie** : présente les chiffres globaux des personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle en phase crise ou pire pour les zones les plus touchées en situations courante et projetée ;
- **Deuxième partie** : un résumé narratif des faits saillants décrivant les déterminants et le contexte ;

- **Troisième partie** : les cartes courante et projetée respectant les protocoles cartographiques définis.
- **Quatrième partie** : présente le résumé des principaux résultats en mettant en relief la classification des zones et des populations par phase de sévérité ;
- **Cinquième partie** : décrit les facteurs limitants conjoncturels de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Sixième partie** : présente le résumé succinct de la méthodologie, les principales sources de données utilisées et les principales recommandations formulées pour action.

LA FICHE GRAND PUBLIC (annexe 5) est élaborée par la CNA à la fin de la session d'analyse du CH. Sa validation intervient après la revue de qualité du Comité Technique. Le canevas donne des indications sur la manière de présenter les résultats. Elle doit être rédigée dans un style clair, simple et concis.

- **Première partie** : « **ESSENTIEL** » résume les quatre résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN): la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité.
- **Deuxième partie** : « **CONDITIONS GENERALES** » de la période d'analyse en mettant un accent sur les productions agropastorales, halieutiques, le fonctionnement des marchés (prix et flux interne et externe).
- **Troisième partie** : « **CARTES COURANTE ET PROJETEE** » focalisée sur la présentation visuelle des résultats de la classification des zones suivant l'échelle du CH. Une description de chacune des phases de sévérité de l'IAN est fournie en bas des cartes présentées.
- **Quatrième partie** : « **DETERMINANTS ET FACTEURS LIMITANTS** » présente de manière détaillée l'analyse situationnelle des causes (éléments de risques et de vulnérabilité courants) et des différents facteurs limitants (dimensions de la SAN : Disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité), y compris la problématique liée à l'inégalité relative au genre.
- **Cinquième partie** : « **DETAILS DES RESULTATS DE L'ANALYSE** » comprend le narratif détaillé sur la classification des zones et l'estimation des populations en IAN en situations courante et projetée. Il est recommandé à ce niveau de bien expliquer les différentes données chiffrées sur les zones et les populations en mettant un accent également sur le rappel des conditions particulières ou spécifiques à certaines zones (produits des analyses de la malnutrition aiguë, situation pastorale etc.).
- **Sixième partie** « **METHODOLOGIE ET DIFFICULTES** » : elle résume la démarche pour réaliser les différentes étapes et l'application des procédures de classification du CH. Les principales difficultés rencontrées doivent également être documentées pour servir de leçons apprises dans le but d'améliorer les analyses ultérieures.
- **Septième partie** « **RECOMMANDATIONS** » : présente les recommandations pertinentes, claires et explicites adressées au Gouvernement, aux PTF et aux organisations intergouvernementales régionales pour la mise en œuvre des actions de réponse appropriées et les appuis à l'amélioration de la qualité des systèmes de collecte des données et d'information.

Encadré 20 : Canevas de fiche décideur

SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST
COURANTE (mois-mois année) et Projetée (mois-mois année)
 CADRE HARMONISE
 mois, année

CHIFFRES CLES	Courante	Projetée
Populations en situation difficile (phase 3 à 5 du CH)	#	#
Populations dans les zones les plus affectées nécessitant une action immédiate pour sauver les vies et protéger les moyens d'existence		

FAITS SAILLANTS

CARTES DU CADRE HARMONISE - SITUATION COURANTE ET PROJETEE
 Carte de la situation courante Carte de la situation projetée

APERÇU DE LA SITUATION

LES CAUSES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

RECOMMANDATIONS POUR UNE REponse IMMEDIATE
 RECOMMANDATIONS POUR LE SUIVI METHODOLOGIE ET LE PROCESSUS

Partenaires financiers du Cadre Harmonisé

CONTACTS Nom et Prénoms, adresse complète de la personne de contact
 Nom et Prénoms, adresse complète de la personne de contact

Partenaires financiers du Cadre Harmonisé: afd, USAID, UNICEF, WFP, FAO, IFAD, etc.

- **Huitième partie « CONTACTS »** : comprend les indications sur les adresses précises des points focaux du CH ainsi que les logos des services, organisations et institutions participants à la session technique et au financement de la session d'analyse.

Validation des résultats d'analyse

Dès que le consensus est établi à la fin des travaux au niveau national, sans objection et autres réserves par rapport à la qualité et la rigueur du processus, les résultats doivent être transmis au comité technique pour la revue de la qualité. Le représentant du Comité Technique du CH et le point focal ou le Coordonnateur National de la cellule nationale d'analyse sont chargés de suivre les résultats obtenus à l'issue de la revue de qualité pour transmettre les conclusions finales de l'analyse aux autorités et aux partenaires nationaux et régionaux.

2.3.3 PROTOCOLE 3.3 : PARTAGER LES PRODUITS DE COMMUNICATION DE FAÇON STRATÉGIQUE EN TEMPS OPPORTUN

Encadré 21 : Procédures spécifiques de communication en cas de Famine:

- Lancer une alerte famine (version simplifiée de la fiche de communication) pour fournir des explications claires et concises de la situation ;
- Communiquer clairement la situation de famine (zone, nombre de personnes, temporalité, niveau de confiance de la classification et la nécessité d'une action humanitaire urgente) ;
- Développer un argumentaire clair qui justifie la classification de famine en faisant référence aux preuves et aux sources utilisées tout en rappelant dans l'alerte la définition de la famine du CH ; et
- Préciser le processus de revue spéciale suivie ayant conduit à la confirmation de cette classification de la famine par le Groupe d'experts consultatif (GEC).

La communication est élaborée pour permettre de renforcer le lien entre le CH et le soutien à la décision en permettant de :



- Informer clairement les décideurs sur la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle courante et projetée ;
- Aider à l'arbitrage du recours à la Reserve Régionale de Sécurité Alimentaire (CEDEAO, UEMOA) ;
- Mettre à la disposition de la communauté humanitaire des informations fiables et pertinentes pour aider à la planification de la réponse ;
- Informer les différents cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (dispositifs nationaux, PREGEC, RPCA, Réseau global contre les crises alimentaires, etc.) conformément à leur calendrier respectif ;
- Renseigner les plateformes d'information sur les crises alimentaires (CH, plateforme RPCA, IPC, FSIN, GRFC...).

Le rapport complet et les produits de communication (fiches décideurs et grand public) sont partagés à tous les partenaires sous forme de documents imprimés ou des fichiers téléchargeables logés sur les sites internet appropriés au choix du pays, cadres de concertation nationaux, régionaux et internationaux. Le Centre Régional AGRHYMET a développé une plateforme cadreharmonise.org pour faciliter la diffusion et l'accès en ligne des résultats du CH. Aussi, les principaux produits de communication sont mis en ligne sur les sites suivants : www.cilss.int; www.agrhymet.cilss.int; www.food-security.net/visualise/. Par ailleurs, ces produits du CH sont également disponibles sur la page dédiée spécifiquement au CH dans le site de IPC: www.ipcinfo.org/ch.

2.4 FONCTION 4 : ASSURANCE QUALITE ET RIGUEUR DE L'ANALYSE

Le succès des cycles du CH dépend du bon fonctionnement de la cellule nationale d'analyse chargée de la collecte et de l'analyse des données et de sa performance dans la mobilisation des différents acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le but recherché est d'orienter le processus de réflexion visant à renforcer la mobilisation des principaux acteurs de la SAN vers un consensus intégral et inclusif lors des sessions d'analyse du CH et d'identifier les voies et moyens permettant d'améliorer la qualité et la rigueur afin de respecter les protocoles définis dans le présent manuel 3.0. La mise en œuvre de cette fonction est articulée autour de trois protocoles (tableau 26).

Tableau 26 : Protocoles de la Fonction 4 du CH

Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse	
Protocoles	Outils
<p>Protocole 4.1 Coacher et faciliter les analyses nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Composition des équipes de facilitation • Mobilisation du GEC en cas de Famine
<p>Protocole 4.2 : Contrôler et consolider les analyses</p>	
<p>Protocole 4.3. Évaluer les sessions de formation et d'analyse du CH</p>	

Encadré 22 : Groupe d'Experts Consultatif :

C'est un groupe indépendant du CT-CH qui sera composé des éminents experts ou chercheurs dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ou domaines connexes et ayant une expérience confirmée dans les appuis aux analyses complexes de la SAN (CH, IPC et outils compatibles ou apparentés).

Sa composition sera déterminée par le Comité de Pilotage du CH sur proposition du CT-CH. Le GEC sera particulièrement mobilisé en temps réel en cas de classification potentielle de famine. En cas de nécessité, il pourrait intervenir également pour apporter son éclairage dans le cas de classification des zones d'accès limité ou inaccessibles.

Au niveau régional, la qualité et la rigueur dans le déroulement des cycles du CH sont suivies et orientées par le Comité Technique et le Groupe d'Experts Consultatif (GEC, encadré 22). Ces deux instances veillent à ce que tous les participants, les organisations de la société civile et les partenaires du gouvernement :

- soient impliqués dans la collecte des données et la session d'analyse, l'élaboration de la cartographie et des produits de communication ;
- reçoivent les rapports sur les résultats par rapport aux différents cycles d'analyse réalisés ;
- fournissent une rétroaction (feedback) objective sur la façon dont la cellule nationale d'analyse fonctionne et collabore avec ses partenaires ;
- adhèrent aux mécanismes mis en place pour recevoir et communiquer formellement à la cellule d'analyse les suggestions d'amélioration ;
- soient formés pour améliorer leurs capacités techniques d'analyse.

2.4.1 PROTOCOLE 4.1 : COACHER ET FACILITER LES ANALYSES NATIONALES

Les sessions d'analyse du CH doivent se dérouler de la manière suivante :

- **Avant l'analyse** : la cellule nationale doit collecter, centraliser et procéder au remplissage des tableaux (1-A, 1-B, 1-C et 1-D) d'inventaire des preuves. Cette tâche doit être accomplie au moins une semaine avant la session d'analyse. Ce remplissage se fait grâce au fichier Excel dénommé « matrice intermédiaire » qui centralise toutes les informations disponibles pour la période d'analyse. Des indications sont régulièrement partagées par le CT-CH sur la manière de remplir cette matrice intermédiaire. Une fois la matrice intermédiaire finalisée, la CNA utilise la dernière version du « Tableur CH3.0 » pour générer les fichiers des unités administratives à analyser. Cette génération automatique peut se faire le premier jour de l'analyse une fois que toutes les preuves additionnelles provenant des partenaires aient été intégrées.
- **Pendant la session d'analyse** :
 - o **Formation** : en cas de présence d'une majorité importante des participants non familiarisés au CH, une formation complète doit être livrée avant de commencer l'analyse. Cette formation sera assurée par des personnes certifiées ayant la caution du CT-CH et appuyée par un de ses membres.
 - o **Rappel** : il vise à mettre à niveau les connaissances des participants sur les procédures du CH. Pour ce faire, il est toujours utile de procéder au rappel succinct des principales étapes (cadre analytique, analyse des facteurs contributifs et des résultats, classification des zones et estimation

de la population) de l'analyse CH aux membres de la cellule nationale d'analyse et à l'introduction d'éventuelles mises à jour sur certains protocoles. Ce rappel sera animé par un facilitateur certifié ou coach avant le démarrage de l'analyse CH.

- o **Coaching et facilitation** : il est assuré par des experts certifiés du niveau confirmé appuyé par des facilitateurs ayant au moins le niveau 2 de certification sur le CH. Le rôle des coaches et des facilitateurs est d'orienter et guider en continu les participants pendant toute la durée de l'analyse, mais ne doivent pas se substituer aux analystes des pays pour conclure sur les discussions engagées. Ils doivent faire valoir leurs compétences techniques pour amener les analystes à respecter la rigueur des protocoles et la construction du consensus sur la base des preuves disponibles. Les coaches et facilitateurs doivent se référer au Guide de coaching et de facilitation élaboré et régulièrement mis à jour par le CT-CH. Ce guide comprend les qualifications des coaches et facilitateurs, leurs rôles et responsabilités, la façon dont ils doivent s'organiser pour la conduite des exercices d'analyse ainsi que les produits de rapportage, de revue de qualité et autres qu'ils doivent ramener suite aux analyses dans les pays. Le guide fournit également des éléments explicatifs sur le coaching et la facilitation à distance.
- o **Consolidation et validation des résultats au niveau national** : À la fin des travaux de groupes, les analyses de toutes les entités administratives doivent être présentées en plénière, discutées et validées. En cas de nécessité, les groupes de travail devront réviser leurs conclusions sur la base des recommandations de la plénière. Une fois les analyses de tous les groupes validés, les responsables de la CNA procèdent à la consolidation des résultats nationaux grâce au fichier Excel dénommé « Tableur Résultat » élaboré à cet effet. Ce tableau consolidé de toutes les zones analysées permet à la CNA d'évaluer le respect de la convergence pour le phasage des résultats et des zones ainsi que la cohérence d'ensemble des résultats de l'analyse. Des vérifications sur les estimations de population doivent également être effectuées pour s'assurer que la règle des 20% a été respectée ainsi que celles concernant les conditions d'estimation des populations en phase 4 et 5. Enfin, les résultats obtenus doivent être cartographiés et présentés à la plénière pour s'assurer qu'aucune incohérence ne s'est glissée dans la compilation des résultats.
- o **Élaboration des produits de communication**. Les coaches et facilitateurs doivent veiller à ce que les CNA prennent des dispositions pour rédiger les deux principaux produits de communication attendus et faisant parties intégrantes du cycle d'analyse. Il s'agit de la fiche décideur et celle destinée au grand public. Au moins un de ces deux produits doit être adopté pendant la session d'analyse et servir de support pour la restitution aux décideurs.
- o **Intégration des résultats dans la plateforme de cartographie interactive du CH** : elle vise à améliorer la disponibilité des résultats d'analyse du CH à temps réel et accessible aux utilisateurs y compris le grand public. Chaque pays gèrera son interface sous le contrôle du niveau régional qui assure la maintenance de la plateforme régionale. Les points focaux chargés de la coordination dans chaque pays seront formés pour assurer la gestion technique et l'animation de leur interface nationale sur la plateforme globale de la région qui logée sur le site du Centre Régional AGRHYMET du CILSS.
- o **Restitution des résultats provisoires** : à la fin de la session, la CNA prendra toutes les dispositions pour rendre compte immédiatement aux décideurs des conclusions provisoires sur le consensus construit sur la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que toutes les actions recommandées pour atténuer les effets des crises potentielles identifiées. **Toutefois, en absence de consensus technique général, les parties prenantes ayant des objections doivent les faire connaître de façon documentée à la CNA et aux coaches immédiatement avant la clôture de la session d'analyse. Ces réserves et objections doivent être présentées à la consolidation régionale par l'équipe de facilitation et doivent faire l'objet d'une revue approfondie par le CT-CH.**

2.4.2 PROTOCOLE 4.2 : CONTRÔLER ET CONSOLIDER LES ANALYSES NATIONALES

Le comité technique du CH a la charge de la consolidation de toutes les analyses nationales. Ce comité se réunit pour passer en revue les résultats des pays et vérifier le respect des exigences et la rigueur du processus de l'analyse du CH.

Les résultats des analyses des pays sont présentés par l'équipe de facilitation et portent sur les aspects suivants :

- Vérification du respect des protocoles (nombre de participants à l'analyse, nombre de structures, formation et implication des analystes, consensus national)
- Présentation des preuves utilisées et de leurs validités
- Vérification de la cohérence d'ensemble des résultats (données chiffrées et cartes)
- Présentation du tableur résultat
- Présentation des estimations de populations
- Présentation de l'évaluation de la session d'analyse effectuée par les participants.

Une fois ces éléments présentés, le CT-CH met éventuellement en place un groupe de révision impliquant l'équipe de facilitation du pays concerné. Ce groupe s'assure que les classifications et les estimations de populations sont conformes aux normes du manuel et autres dispositions en vigueur. Les travaux de groupe sont restitués en plénière pour validation.

En fonction des conclusions et des consensus établis par les pays et des recommandations formulées, le CT-CH apporte si nécessaire des modifications et/ou fait de suggestions aux pays concernés. Une fois que la revue des résultats a été achevée et les analyses validées de manière concertée avec les pays, le comité procède à la consolidation de toutes les analyses et à l'élaboration des produits de communication (fiche de communication et de grand public) au niveau régional. Les résultats consolidés sont utilisés dans le cadre de l'animation des concertations du PREGEC et de RPCA. Un guide d'évaluation des sessions d'analyse est utilisé pour apprécier la qualité globale de l'analyse réalisée (tableau 27).

- **Conditions de participations aux réunions régionales de consolidations des analyses nationales**
 - **Avoir participé au coaching ou la facilitation d'au moins une analyse CH dans un pays**
 - **Avoir une connaissance sur les analyses du CH ou IPC**
- **Liste de contrôle de la qualité du processus (tableau 27)**

Tableau 27 : Guide d'évaluation de la session d'analyse du CH

Fonctions & protocoles		Appréciation de la qualité du respect du processus		
		Satisfaisant	Acceptable	Insatisfaisant
Fonction 1 : Construction du consensus technique				
Protocole 1.1	S'assurer d'une bonne composition des cellules nationales d'analyse du CH			
Protocole 1.2	Conduire l'analyse sur une base consensuelle			
Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants				
Protocole 2.1	Se référer au cadre analytique pour construction de la convergence des preuves			
Protocole 2.2	Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs			
Protocole 2.3	Respecter les paramètres de l'analyse			
Protocole 2.4	Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves			
Protocole 2.5	Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves et l'analyse			
Protocole 2.6	Respecter des exigences minimales de l'analyse			
Fonction 3 : Communication pour action				
Protocole 3.1	Adhérer aux normes cartographiques			
Protocole 3.2	Produire un rapport d'analyse			
Protocole 3.3	Partager les produits de communication de façon stratégique en temps opportun			
Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse				
Protocole 4.1	Coaché et faciliter les analyses nationales			
Protocole 4.2	Contrôler et consolider les analyses			
Protocole 4.3	Évaluer les sessions de formation et d'analyse du CH			
Score				

2.4.3 PROTOCOLE 4.3 : ÉVALUER LES SESSIONS DE FORMATION ET D'ANALYSE DU CH

Chaque session de formation ou d'analyse du CH fera l'objet d'une évaluation. Il s'agit d'une autoévaluation qui sera réalisée à la fin de la session. Un formulaire d'évaluation (annexe 6) sera auto administré par les participants. L'autoévaluation permettra d'appréhender le niveau de maîtrise des différents aspects développés lors des sessions de formation ou d'apprécier le respect du processus lors des analyses. Il vise à recueillir les appréciations des participants sur :

- La préparation et le déroulement des sessions de la formation ou d'analyse ;
- La qualité de la facilitation ;
- La qualité des discussions ;
- Le niveau de compréhension et de maîtrise du contenu des modules de la formation.

Le formulaire vise aussi à recueillir les propositions des participants formés sur les aspects pouvant être améliorés à l'avenir.

Figure 20 : Fiche d'évaluation des sessions

Formulaire d'évaluation des sessions de formation et d'analyse du Cadre Harmonisé

L'outil d'autoévaluation de la formation et de la cellule d'analyse du Cadre Harmonisé vise à connaître les impressions des participants sur la formation, les nouveaux outils du CH et à garantir la qualité des résultats. À cette fin, il est demandé aux participants : (1) donner leur avis sur la formation CH, (2) mesurer le plus objectivement possible le niveau de maîtrise des outils CH pour classer la sécurité alimentaire et (3) identifier les aspects pouvant être améliorés à l'avenir. Ce questionnaire doit être rempli par chaque participant à la fin de la session d'analyse CH.

Pays : _____ Date : _____

Organisation à laquelle vous appartenez : _____

Formation

1. Le ou les facilitateurs maîtrisent-ils bien les outils ? Non - En partie - Oui
2. La préparation et le déroulement de la formation ont-ils répondu à vos attentes ? Non - En partie - Oui
3. Le ou les facilitateurs ont-ils répondu à vos attentes et préoccupations ? Non - En partie - Oui
4. Le ou les facilitateurs ont-ils adopté une attitude neutre dans l'analyse et classification ? Non - En partie - Oui
5. Le temps alloué à la formation vous a-t-il paru adéquat ? Non - En partie - Oui
6. Après la formation, vous sentez-vous confiant dans votre utilisation des outils CH ? Non - En partie - Oui
7. Les explications des concepts clés et de la méthodologie sont-ils clairement exposés ? Non - En partie - Oui
8. La session sur l'Étape 1 – Inventaire des preuves est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
9. La session sur l'Étape 2 – Analyse des preuves clés est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
10. La session sur l'Étape 3 – Synthèse et classification est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
11. La session sur l'Étape 4 – Estimation des populations est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
12. Sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellente), comment classeriez-vous cette formation ? _____

Commentaires additionnels : _____

Aspects à améliorer : _____

Étape 1 : Inventaire des preuves (entourez la réponse et précisez)

13. L'inventaire des preuves a-t-il été suffisamment préparé pour l'analyse ? Non - En partie - Oui
14. L'inventaire reprend-il les données principales nécessaires à l'analyse ? Non - En partie - Oui
15. Le Tableau 1 – inventaire des preuves vous semble-t-il clair et facile d'utilisation ? Non - En partie - Oui

Commentaires additionnels : _____

Aspects à améliorer : _____

III. PROTOCOLES SPÉCIAUX DU CH

3.1 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR LA CLASSIFICATION DE LA FAMINE

Les enjeux et les implications politiques de la gestion des cas de famine exigent la clarification des procédures d'analyse respectant toute la rigueur requise tant sur la qualité des données que le processus d'analyse. C'est pourquoi, la classification d'une zone en état de famine (Phase 5), fait l'objet du développement de protocoles spéciaux qui mettent en exergue les différences de procédure définies dans les protocoles standards. Ces protocoles spécifiques clarifient les conditions spéciales à respecter sur les quatre fonctions du CH, afin de garantir la rigueur technique, la neutralité et la qualité des analyses.

Il est vivement recommandé aux cellules nationales d'analyse du CH (CNA-CH) qui anticipent la possibilité que leur analyse CH en cours ou prochaine aboutisse à une classification éventuelle d'une ou de plusieurs zones en famine d'informer le Comité Technique du CH. Dans ce cas, le Comité Technique du CH interviendra pour clarifier la voie à suivre, notamment en termes de soutien et de revue techniques du processus d'analyse.

Fonction 1 : Construction du consensus technique pour la classification des zones en Famine (CH Phase 5)

En référence au **protocole 1.1 S'assurer d'une bonne composition des CNA**, en cas d'une classification potentielle de famine, la CNA devra inclure des experts ayant une connaissance avérée du contexte. En outre les membres de la CNA devront bénéficier d'une formation spécifique sur l'utilisation des protocoles spéciaux pour la classification de la famine. Aussi, la CNA devrait être appuyée par des spécialistes en analyse des données de mortalité et de nutrition pour garantir une bonne compréhension des preuves disponibles afin de bien apprécier la situation.

Le protocole 1.2 conduire l'analyse sur une base consensuelle sera renforcé en cas de classification potentielle de famine dans une zone donnée par la mobilisation du Groupe d'Experts Consultatif (GEC) pour appuyer techniquement les analyses. Les modalités pratiques de mobilisation de l'appui technique du GEC seront définies par le CT-CH et en étroite collaboration avec la CNA.

Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants

Protocole 2.2 : Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs. La table de référence est l'un des pans essentiels dans le cadre de la construction de la convergence des preuves conduisant à la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En cas de famine, Il est nécessaire de bâtir l'analyse sur la base des résultats de la SAN, notamment la consommation alimentaire, l'état nutritionnel et la mortalité dont les preuves ont des seuils atteignant la phase 5. A cet effet, concernant la consommation alimentaire, il s'agit des preuves liées à l'échelle de faim des ménages, le score de diversité alimentaire des ménages et le déficit de survie de l'analyse HEA. Pour l'état nutritionnel, il s'agit des preuves de la MAG (PT/WHZ) et pour la mortalité, il s'agit des preuves relatives au TBM, de préférence, et au TMM5. Il est nécessaire de disposer également des facteurs contributifs renseignant sur les dangers et vulnérabilité et les taux de malnutrition aiguë sévère. Tous ces éléments doivent nécessairement être utilisés dans la construction de la convergence des preuves. Les facteurs contributifs doivent permettre d'inférer sur les résultats de la SAN afin de garantir une rigueur méthodologique dans la classification de la famine.

Protocole 2.3 : Respecter les paramètres de l'analyse : Compte tenu des enjeux liés à la classification d'une zone en état de famine (Phase 5), un minimum de critères doit être respecté pour conclure sur cette phase (tableau 28 et 29). Les analystes doivent s'assurer de la disponibilité des preuves répondant à tous les critères de qualité définis dans le présent manuel. Ces conditions sont obligatoirement applicables pour l'analyse.

Encadré 23 : Autres précisions sur les données de nutrition et de mortalité

Précisions sur les données de nutrition :

La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) doit être calculée à l'aide des données de poids-pour-taille en z-scores et/ou présence d'œdèmes. La valeur-seuil de MAG selon le P/T et/ou la présence d'œdèmes doit être supérieure ou égale à 30%. La prévalence de MAG calculée à l'aide de mesures du PB et/ou présence d'œdèmes ne peut être utilisée que sur approbation du Groupe d'Experts Consultatif (GEC) du CH et exclusivement pour la classification des zones inaccessibles ou à accès limité.

Précisions sur les données de mortalité :

Le taux de mortalité doit être calculé à partir des décès d'origine non traumatique. Les décès dus aux traumatismes ne doivent pas être inclus dans le calcul des taux bruts de mortalité (TBM) ni dans celui des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) lorsque ces preuves sont utilisées pour appuyer la classification de la famine. Toutes les autres causes de décès doivent être incluses dans le calcul des TBM et TMM5. Si l'information du nombre de décès pour causes traumatiques n'est pas disponible, l'analyste doit prudemment réviser les données de mortalité pour déterminer dans quelle mesure le TBM et le TMM5 sont susceptibles d'avoir été modifiés/influencés par des causes traumatiques.

Le seuil de famine pour le TBM correspond à plus de 2 décès pour 10 000 personnes par jour et TMM5 doit être supérieur au seuil de 4 décès pour 10 000 enfants de moins de 5 ans par jour. La période de rappel pour le TBM et le TMM5 ne devrait pas excéder 90 jours. Toutefois, au cas où les périodes de rappel seraient plus longues, les preuves peuvent être utilisées mais dans ce cas les analystes devraient évaluer les tendances récentes. Les taux de mortalité devraient refléter les décès dans la zone analysée.

Encadré 24 : Indication supplémentaire pour la classification en phase 5-Famine :

La Famine peut être projetée même si les preuves courantes sont en deçà des seuils de famine pour un résultat ou tous les résultats tant qu'il est justifié que les niveaux actuels vont se dégrader au point d'atteindre ou dépasser les seuils de famine durant la période de projection dans le scénario le plus probable. Pour informer la projection de famine, les analystes doivent formuler des hypothèses suffisamment claires et précises à partir des preuves directes utilisées pour conclure sur la classification de la situation courante. Dans le cas des projections, les preuves portant sur les MAG, TBM et TMM5 ainsi que la consommation alimentaire (CA) doivent être relativement proches des niveaux-seuils pour la famine.

La relation de cause-à-effet à la malnutrition aiguë et décès d'origine non traumatique doit être mise en évidence. Il se peut que les indicateurs Consommation Alimentaire, soient déjà actuellement au-dessus des seuils de famine avant que la Malnutrition Aiguë Globale et la Mortalité aboutissent aux mêmes niveaux. Dans ce type de cas, l'analyse des facteurs contributifs doit montrer une détérioration entre la période courante et la projetée en mettant en exergue les changements probables dans la zone analysée.

Convergence des preuves :

Pour classer un résultat en phase 5 (Famine), il est nécessaire d'avoir au moins une preuve de fiabilité F3 en phase 5 (Famine) et toutes les autres preuves fiables (F3) en phase 4 (Urgence) dans la période courante. La projection est élaborée en prenant en compte les indications définies dans l'encadré 26.

Règle de 20% : au moins 20 % de la population est estimée en Phase 5 (Famine) lorsqu'une zone est classée en Famine (Phase 5).

Unité(s) d'analyse : pour être classée en **Phase 5 (Famine), une zone doit avoir au moins une population de 10,000 personnes.** Une unité d'analyse administrative typique, N2 doit être désagrégée et analysée séparément si des données représentatives de la zone indiquent une potentielle famine (courante ou projetée) dans une sous zone avec population supérieure à 10,000 personnes.

Protocole 2.4 : Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves : Seules des preuves de résultat de niveau de fiabilité F3 doivent être utilisées pour classer une zone accessible en situation de famine. Cependant, pour les zones inaccessibles ou à accès limité, des preuves de résultat ayant un niveau de fiabilité F2 et F1 peuvent être utilisées.

Protocole 2.5 : Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves : dans le cas de la classification de la Phase 5 (Famine), toutes les données de base utilisées pour générer les preuves doivent être mises à la disposition du groupe d’analystes, du GEC et du Comité Technique du CH par la CNA. Les fiches utilisées pour les analyses, doivent être soigneusement documentées conformément au processus analytique. Les supports d’analyse sont les mêmes que ceux utilisés dans les protocoles standards.

Protocole 2.6 : Respecter les exigences minimales de l’analyse : la classification d’une zone en phase 5 (Famine) est soumise à une condition stricte de la présence d’un minimum de preuves d’un certain niveau de fiabilité (tableau 28). En effet, pour le cas de la Famine, des critères supplémentaires plus précis et exigeants sont définis. Ils constituent les conditions obligatoires pour une classification à ce niveau d’extrême sévérité.

Tableau 28 : Preuves minimales requises pour la classification de la famine

Analyse courante	Analyse projetée
Au moins trois résultats (CA, Nutrition, Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F3 + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus	Analyse courante effectuée avec au moins trois résultats (CA, Nutrition, Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F3 + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus et/ou des hypothèses clairement documentées

Pour les zones inaccessibles ou d’accès limité, le niveau requis de fiabilité des preuves est ajusté afin de tenir effectivement compte des défis et difficultés inhérents à la collecte des données dans ces types de zones.

Tableau 29 : Preuves minimales requises pour la classification de la famine pour les zones inaccessibles ou à accès limité

Analyse courante	Analyse projetée
Au moins deux résultats (CA + Nutrition /Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables	Analyse courante effectuée avec au moins deux résultats (CA + Nutrition /Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables et/ou des hypothèses clairement documentées

Détermination du niveau de confiance de l’analyse : les critères d’évaluation du niveau de confiance définis dans les protocoles standards et dans les protocoles spéciaux pour les zones inaccessibles ou à accès limité restent applicables.

Conditions d’estimation des populations en Phase 5 :

Lorsqu’une zone n’est pas classée en Phase 5, il est tout de même possible d’estimer des populations en Phase 5. Dans ces conditions, ces populations sont en situation de catastrophe. Les exigences requises

dans ce cas de figure sont les suivantes :

1. Zone classée en Phase 3 ou en Phase 4
2. Existence de populations en Phase 5 pour le résultat CONSOMMATION ALIMENTAIRE;
3. Résultat NUTRITION est classé au moins en Phase 4
4. Si le résultat EVOLUTION DES MOYENS D'EXISTENCE est classé, il doit exister de populations en Phase 4
5. Si le résultat MORTALITE est classé, il doit être au moins en Phase 3.

L'estimation des populations dans les autres phases de sévérité suit la même approche que celle des protocoles standards.

Fonction 3 : Communication pour action

Lorsqu'une classification d'une zone en Phase 5 (Famine) est confirmée par le GEC à la suite d'une Revue de la Classification de la Famine (RCF) une alerte famine, comme version simplifiée de la fiche de communication, est produite immédiatement pour fournir des explications claires et concises sur la sévérité de la situation. Par ailleurs, dans ce cas, il faudra communiquer clairement sur le cas de famine (zone, nombre de personnes, temporalité et niveau de confiance de la classification et la nécessité d'une action humanitaire urgente). Aussi, un argumentaire clair doit être élaboré pour justifier la classification de famine en faisant référence aux preuves et aux sources utilisées tout en rappelant dans l'alerte la définition de la famine telle qu'adoptée par le CH. Il faudra également préciser le processus de revue spéciale ayant conduit à la confirmation de cette classification de la famine.

Fonction 4 : Assurance Qualité et rigueur de l'analyse

Une revue technique spéciale en temps réel de l'analyse CH, appelée revue de la classification de la famine (RCF), est obligatoire. La revue porte principalement sur l'évaluation de la plausibilité de la classification de la famine afin que celle-ci puisse être validée ou infirmée par le GEC. La CNA et l'équipe de facilitation préparent les données et informations nécessaires à la revue et les partagent avec le Comité Technique du CH qui active immédiatement le GEC. Les travaux du GEC seront coordonnés par le CILSS chargé de la coordination du Cadre Harmonisé. En cas de nécessité, ce processus de révision de qualité de la classification de la famine pourra solliciter la collaboration du comité Famine Review Committee (FRC) de l'IPC.

Les revues de la classification de la famine (RCF) de l'analyse CH sont obligatoires et doivent nécessairement être effectuées avant la publication des résultats. Les conclusions et recommandations des revues de la classification de la famine (RCF) sont communiquées dans les meilleurs délais par le Comité Technique du CH à la Cellule Nationale d'Analyse du CH (CNA-CH) du pays concerné, au Comité de pilotage du CH et aux autres partenaires régionaux et internationaux.

3.2 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR LES ZONES D'ACCÈS LIMITÉ OU INACCESSIBLES

Le Cadre Harmonisé est un outil d'alerte précoce visant à partager en temps opportun des informations pertinentes et fiables sur les risques de détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les zones vulnérables. Ce besoin est d'autant plus pressant quand il s'agit d'alerter les décideurs et les acteurs humanitaires sur la situation qui prévaut dans les zones inaccessibles ou à accès limité. Ces protocoles aident les analystes à classer les zones inaccessibles ou à accès limité dont les caractéristiques sont ci-dessous définies. Dans ces conditions spéciales, les critères minimums de fiabilité des données et de classification des zones sont amendés de manière à les rendre plus flexibles.

3.2.1. Caractéristiques des zones inaccessibles ou d'accès limité

Zone Inaccessible : zone pour laquelle est vérifiée au moins l'une des conditions suivantes :

1. Difficultés d'accès physique à la zone et aux populations.
2. Difficultés de mettre en œuvre des interventions de développement ou humanitaires en raison de l'insécurité, conflits, catastrophes ou décisions de l'Etat.
3. Difficultés de faire une collecte physique des données qui soient statistiquement représentatives. Toutefois, il y a possibilité de faire recours à des méthodes de collecte des données à distance ou indirecte (mVAM, interviews des personnes déplacées originaires de la zone, POT, etc.)

Zone À Accès Limité : zone ayant une partie inaccessible.

Le SAP ou la CNA, 1 à 2 mois avant l'analyse, identifie les zones inaccessibles ou d'accès limité du pays sur la base des définitions ci-dessus, et à l'aide du tableau ci-dessous. Le SAP organise/encourage la collecte des données tout en sollicitant les informations émanant des POT ou d'autres partenaires. Les zones identifiées sont présentées en plénière au premier jour d'analyse et validées par consensus. L'outil proposé est un tableau listant les zones et répondant aux questions de la définition auquel le SAP doit répondre.

Tableau 30 : Critères d'identification des zones inaccessibles et d'accès limité

				Mettre 1 pour Oui et 0 pour Non si l'une des conditions suivantes est vérifiée					
ADMIN0Name (Pays)	ADMIN1Name (Region)	ADMIN2Name (Departement)	ADMIN 3 (si necessaire/ zone partiellement accessible)	Geocode	1- Les services de l'Etat ont-ils des difficultés à fonctionner dans une partie ou la totalité de la zone à cause de l'insécurité ou d'une catastrophe naturelle?	2- Est ce que certains acteurs humanitaires ou de développement ont-ils des difficultés pour accéder aux populations pour mener leurs activités à cause de l'insécurité ou d'une catastrophe naturelle?	3- Est ce qu'une partie ou la totalité de la zone n'ont pas pu être couvertes par la collecte des données du fait de l'insécurité ou d'une catastrophe naturelle?	Recours au protocole cartographique	Recours au protocole des zones inaccessibles
Gondwana	Bouloubou	Massadougou		GD10001	1	1	1	Oui	Oui
Gondwana	Bouloubou	Assiakopé		GD10002	1	1	0	Oui	Non
Gondwana	Bouloubou	Yafoyi		GD10003	1	1	1	Non	Non
Gondwana	Mbengué	Tourefé		GD10004	0	0	0	Non	Non
Gondwana	Mbengué	Bordesaine		GD10005	0	0	1	Non	Non
Gondwana	Mbengué	Pigali		GD10006	0	0	0	Non	Non
Gondwana	Soupréfait	Yassa		GD10007	0	0	0	Non	Non
Gondwana	Soupréfait	Kedjenou		GD10008	1	1	0	Oui	Non
Gondwana	Soupréfait	Ablo		GD10009	0	0	0	Non	Non
Gondwana	Soupréfait	Rabiolié		GD10010	0	0	0	Non	Non

Il faudra que la CNA veille à ce que les chiffres de populations vivant dans les parties accessibles et les parties inaccessibles soient désagrégées. En amont de l'analyse, les acteurs doivent faire des efforts pour collecter, si possible, des données supplémentaires dans/sur les parties inaccessibles.

3.2.2. Étapes de l'analyse et recours aux protocoles spéciaux pour l'analyse des zones inaccessibles ou d'accès limité

3.2.2.1. Application des protocoles spéciaux pour l'analyse des zones inaccessibles ou d'accès limité

- Lorsque la population vivant dans la partie inaccessible est moins de 20% de la population totale de la zone, il faut conduire une analyse unique couvrant toute la zone. Dans ce cas, on fait recours aux

Encadré 25 : Conditions de classification des zones inaccessibles ou à accès limité

Si une zone est identifiée comme étant inaccessible, à accès limité et/ou ayant des problèmes d'accès pour certains acteurs lors des étapes décrites ci-dessus (y compris le remplissage du tableau décrit à l'étape 2.1), une attention particulière doit être apportée à cette zone lors de la génération de preuves et de l'analyse. Idéalement, ces zones devraient faire l'objet de l'inclusion dans les zones prioritaires de la Task Force POT ainsi que de la mise en place de systèmes de collecte de données adaptés au contexte, afin d'assurer la disponibilité de données suffisantes et fiables lors de l'analyse du Cadre Harmonisé. De plus, les zones identifiées au chapitre 2.1 devraient faire l'objet d'une revue spécifique lors de la consolidation régionale, indépendamment de si le protocole spécial a été utilisé ou non.

Les tableaux 31, 32 et 33 définissent les critères minimaux pour la classification des zones inaccessibles ou à accès limité.

protocoles spéciaux des zones inaccessibles ou d'accès limité. En outre, dans ces conditions, il faut appliquer les protocoles cartographiques des ZIAL.

- Par contre, si la population vivant dans la partie inaccessible est supérieure ou égale à 20% de la population totale de la zone, il faut conduire une analyse séparée des deux parties de la zone : accessible et inaccessible. Les deux parties doivent être analysées en utilisant :
 - o Les protocoles standards pour la partie accessible.
 - o Les protocoles spéciaux pour la partie inaccessible avec utilisation des protocoles cartographiques des ZIAL.

Cela pourrait aboutir à deux classifications différentes dans la carte CH et une estimation de population séparée. Si pour des raisons de communication, il est nécessaire de fusionner les estimations de populations des deux parties, l'estimation des populations en phase 3 ou pire dans la partie inaccessible doit être au minimum mentionné séparément dans le narratif.

Fonction 1 : Construction du consensus technique

Protocole 1.1 : Composition de la Cellule Nationale d'Analyse

Dans le cas de l'application des protocoles spéciaux pour les zones inaccessibles ou d'accès limité, la composition de la Cellule Nationale d'Analyse requiert un renforcement de capacités dans le sens de s'assurer que le groupe d'analystes en charge d'appliquer ces protocoles ait des experts :

1. possédant une compréhension approfondie du contexte des zones analysées
2. ayant, si possible, participé à la collecte des données ou au suivi des risques de catastrophe
3. ayant une expertise en analyses des conflits.

Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants

Les protocoles de la Fonction 2 concernent principalement les exigences de fiabilité des preuves qui doivent être traitées avec plus de flexibilité que dans les protocoles standards.

- L'utilisation des preuves de Fiabilité d'au moins F1 pour les indicateurs de résultat
- Le respect des critères minimums de classification des ZIAL (tableaux 31, 32, 33).

Encadré 26 : Indications sur la collecte des données dans des zones inaccessibles ou d'accès limité

Enquêtes rapides et non représentatives ; en utilisant plusieurs approches différentes simultanément (**Combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives**) et en incluant autant d'individus que possible – de manière exhaustive ou aléatoire. Les conditions des **nouveaux arrivés** peuvent être utilisées à condition que la durée du voyage soit considérée.

Il est absolument important de documenter en détail les méthodes et procédures utilisées, **y compris les biais attendus**.

Entretiens/mesures en groupes de discussion ou dans les ménages. Si les données sur la malnutrition viennent à la fois des dépistages dans les ménages et des dépistages dans un endroit central, tel qu'un centre de santé, alors fusionner ces données ne serait pas valide.

Consommation alimentaire : HHS en priorité, puis, si le temps et les ressources disponibles le permettent, le SCA et/ou le HDDS.

Nutrition : PB/MUAC de préférence avec œdèmes;

Mortalité : TBM sur la base de :

- Entretiens avec informateurs clés, Comptage des tombes récentes
- Revue de registres des centres de santé et des hôpitaux.

- Pour une telle analyse, les analystes doivent combiner plusieurs sources de preuves pour construire une analyse pertinente. Les données à analyser peuvent être issues *évaluations rapides, des systèmes de collecte des données dans les sites de déplacés récemment arrivés dans la zone de résidence, des enquêtes réalisées dans des zones similaires et proches de la zone à analyser, des séries historiques, ou des données collectées dans des points de distribution de l'assistance humanitaire, etc.*
- Il est possible de réaliser des extrapolations à partir des données collectées dans des unités localisées à l'intérieur d'une zone sur la base d'un plan d'échantillonnage couvrant quelques grappes/villages/campements. Un tel scénario d'analyse doit également prendre en compte la situation des zones similaires proches des zones à analyser.
- Ces preuves peuvent être utilisées pour conduire une analyse à l'échelle d'une zone géographique plus grande (extrapolation).
- L'extrapolation devient possible dans le cas où les données sont collectées à travers une enquête réalisée dans au moins cinq grappes réparties dans les différents sites de la zone à analyser.
- Compte tenu de l'instabilité de la situation dans les zones inaccessibles et d'accès limité, les classifications courantes doivent se baser sur des données datant de trois à cinq mois précédant la période d'analyse. Il faut contextualiser les preuves collectées pendant les différentes périodes de celles de la situation courante.
- En absence de nouvelles données sur les indicateurs de résultats de la SAN, il n'est pas possible de conduire une mise à jour des projections.

Tableau 31 : Critères minimaux de classification en Phase 1, 2, 3 des zones inaccessibles ou d'accès limité

Analyse courante	Analyse projetée
Au moins 1 résultat, renseigné par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables	Analyse courante effectuée avec 1 résultat renseigné par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables et/ou des hypothèses clairement documentées

Tableau 32 : Critères minimaux de classification en Phase 4 des zones inaccessibles ou d'accès limité

Analyse courante	Analyse projetée
Au moins 2 résultats dont la CA, renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables	Analyse courante effectuée avec 2 résultats dont la CA, renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables et/ou des hypothèses clairement documentées

Tableau 33 : Critères minimaux de classification en Phase 5 des zones inaccessibles ou d'accès limité

Analyse courante	Analyse projetée
Au moins 2 résultats (CA + Nutrition/Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables	Analyse courante effectuée avec au moins 2 résultats (CA + Nutrition/Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F1 ou plus + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés par des preuves fiables et/ou des hypothèses clairement documentées

Niveau de confiance de l'analyse

Sur la base du nombre et de la nature des éléments de résultats et de facteurs contributifs utilisés, les analystes déterminent, conformément aux critères contenus dans le tableau ci-dessous, le niveau de confiance de l'analyse de chaque zone aussi bien pour la situation courante que pour la projetée.

Tableau 34 : Critères pour les niveaux de confiance pour une zone inaccessible ou d'accès limité

Niveau de confiance	Critères pour l'attribution des niveaux de confiance de l'analyse	
	Situation courante	Situation projetée
Acceptable *	Au moins 1 résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs	Analyse courante acceptable et au moins 4 éléments (résultats et de facteurs contributifs)
Moyen **	Au moins 3 résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont la CA + Au moins 4 groupes de facteurs contributifs	Analyse courante moyenne et au moins 7 éléments (résultats et de facteurs contributifs)
Elevé ***	N/A	N/A

Estimation des populations

Conditions d'estimation des populations en Phase 5 pour les zones inaccessibles et d'accès limité lorsque la zone n'est pas classée en Famine.

1. Zone classée au moins en Phase 3
2. Existence de populations en Phase 5 pour le résultat **CONSOMMATION ALIMENTAIRE**;
3. Si le résultat **EVOLUTION DES MOYENS D'EXISTENCE** est classé, il doit exister de populations en Phase 4
4. Si Résultat **NUTRITION** est classé, il doit être au moins en Phase 4
5. Si le résultat **MORTALITE** est classé, il doit être au moins en Phase 3

Conditions d'estimation des populations en Phase 4 pour les zones inaccessibles et d'accès limité lorsque la classification de la zone n'a pas atteint la Phase 4.

1. Zone classée au moins en Phase 2
2. Existence de populations en Phase 4 pour le résultat **CONSOMMATION ALIMENTAIRE**;
3. Si le résultat **EVOLUTION DES MOYENS D'EXISTENCE** est classé, il doit exister de populations en Phase 4
4. Si le Résultat **NUTRITION** est classé, il doit être au moins en Phase 3
5. Si le résultat **MORTALITE** est classé, il doit être au moins en Phase 2

Fonction 3 : Communication pour action

La communication autour de la classification des zones inaccessibles et d'accès limité doit mettre en exergue l'utilisation de protocoles spéciaux. Cela signifie que :

- Concernant le Protocole 3.1 : le rapport d'analyse doit spécifier clairement le fait que la zone ait été classée avec des preuves limitées en raison des difficultés d'accès ;
- Concernant le Protocole 3.2 : adhésion au standard de cartographie, la carte doit clairement indiquer avec le signe « accès limité ou inaccessible » ;
- En cas de classification de famine, il faut appliquer les procédures spéciales de communication.

Fonction 4 : Assurance de Qualité et rigueur de l'analyse

Toutes les zones classées en utilisant les protocoles spéciaux pour les zones inaccessibles et d'accès limité doivent systématiquement faire l'objet d'une revue de qualité par le Comité Technique.

3.3 PROTOCOLES SPECIAUX POUR LA CLASSIFICATION DES GROUPES DE MENAGES OU DE POPULATIONS SPECIFIQUES

L'analyse de groupe de ménages ou groupe de populations est importante :

- Dans les contextes de crises ou de catastrophes en cas de besoin d'avoir plus de précision sur certains groupes affectés y compris dans les camps des populations déplacées.
- Pour avoir plus de détails sur la situation de ménages présentant des caractéristiques spécifiques dans une zone donnée ou dans les camps des populations déplacées.

L'analyse de groupe de ménages est effectuée en prenant en compte des sous-groupes de ménages relativement homogènes en ce qui concerne les résultats de la sécurité alimentaire, en fonction d'un large éventail de facteurs tels que les conditions sociales, économiques, les moyens d'existence, l'exposition aux chocs, etc. Tous les groupes de ménages d'une zone peuvent être classifiés ou tout simplement un sous-ensemble d'entre eux. Par contre l'analyse des groupes de populations est faite dans une zone géographique donnée ou dans des camps des déplacés. En rappel :

Rappel des conditions d'analyse de groupe de ménages ou de populations

Choix des Groupes de ménages : un groupe de ménages est un ensemble de ménages relativement homogène partageant la même situation de sécurité alimentaire, y compris les facteurs contributifs et les résultats. A cet effet, ils ont probablement, mais pas nécessairement, des moyens d'existence similaires. Le choix de ces groupes dépend des besoins en information, de la disponibilité des données et des ressources (humaines, en temps, financières). En tenant compte, des besoins, des données et des autres ressources, les analystes choisissent les facteurs les plus importants ou une combinaison de facteurs pour séparer les ménages. Pour garder la pertinence dans le contexte spécifique du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le choix de ces groupes de ménages doit être basés sur des critères socio-économiques (très pauvres, pauvres, moyens et nantis), sociodémographiques (ménages dirigés par les femmes), les moyens d'existence (agriculteurs, éleveurs, commerce etc.), l'impact des crises sécuritaires (ménages déplacés, ménages hôtes) et la taille du groupe à analyser devant être d'au moins plus 10 000 personnes.

Choix de groupes de populations : Ce sont des groupes spécifiques de population tels que des personnes vivant dans des camps de populations déplacées (PDIs ou réfugiées) ou dans des familles d'accueil ou dans une zone géographique particulière restreinte et circonscrite.

Approche analytique : L'analyse de groupes de ménages ou de population peut se conduire de façon complète ou partielle. En fonction de la situation qui se présente dans la zone, les analystes doivent sélectionner l'approche la mieux adaptée à leurs besoins, aux données et à l'expertise disponibles.

Analyse complète de groupes de ménages ou de populations : L'analyse est dite complète lorsque la population totale de la zone est répartie en différents groupes de ménages qui font l'objet, séparément, d'une analyse spécifique pour chacun d'eux. Ce type d'analyse est utile lorsqu'il existe beaucoup d'informations disponibles sur les différents groupes de population et que la précision pour la prise de décision et le ciblage sont nécessaires. Si certains groupes de ménages ou de populations ne sont pas analysés, ils ne feront donc pas l'objet de classification. La population de tous les groupes de ménages ayant la même classification sera additionnée pour donner la population de chaque phase dans la zone.

Si certains groupes de ménages n'ont pas été analysés, leur population respective ne sera donc ajoutée à aucune phase. Pour les groupes de populations, lorsque le groupe est classé dans une phase donnée, la population est répartie selon les différentes phases de sévérité de l'insécurité alimentaire.

Analyse partielle de groupe de ménages ou de populations : Dans le cas d'une analyse partielle, seul le groupe le plus défavorisé de la population de la zone doit être considéré si on dénombre plus 10 000 personnes dans ce groupe. Une analyse partielle peut être effectuée lorsque les données sur le groupe le plus défavorisé sont disponibles sans disposer ni de temps suffisant ni de données pour l'analyse de tous les groupes de ménages ou de populations. Pour pouvoir conduire une analyse de groupes de ménages ou de populations partielle, au-delà de sa pertinence, il sera nécessaire que la population totale du groupe de ménages ou de populations représente au moins 20 % de la population totale de la zone.

3.4 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LES ANALYSES DU CH

La prise en compte du genre dans le CH doit démarrer pendant la collecte des données et doit être guidée par le besoin de réduire les inégalités entre les genres en cas de crise alimentaire et nutritionnelle. L'intégration du genre dans le CH cherche à orienter les décisions dans le processus de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Aussi, la prise en compte du genre se fera de manière transversale au cours du processus du CH.

Fonction 1 : Construction du consensus technique

L'intégration du genre dans les analyses du CH doit se traduire par une participation active des experts/ Points focaux en charge des questions du genre. Ces derniers doivent provenir des ONGs nationales (ACF, Oxfam, Save the Children) et internationales et des bureaux pays des agences du Système des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, OCHA) et doivent être préalablement formés au moins sur le niveau 1 du Cadre Harmonisé. Pour une prise en charge efficace de la question genre dans les analyses CH, la cellule nationale d'analyse doit désigner un point focal genre en son sein. Aussi, les membres de la CNA doivent être formés sur les questions de genre et en particulier sur la prise en compte du genre dans les analyses CH.

Ces experts contribuent à la collecte des preuves thématiques sur les différents secteurs et composantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui mettent en exergue les différences dans la dimension genre et aider à les organiser en bases de données structurées. Ils doivent en outre aider à leur utilisation sur une base consensuelle.

Les experts en genre en tant que membres de la cellule nationale d'analyse devraient participer au processus de formation du consensus technique en valorisant leur connaissance pendant les discussions.

Fonction 2 : classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants

L'analyse du contexte de la zone, en plus des données standard doit inclure des données désagrégées sur la population, le taux de scolarisation, les sources de revenus et contributions des femmes dans les revenus de ménages), l'accès des femmes aux facteurs de production agricoles et au crédit et les principales activités économiques menées par les femmes. Les sources potentielles de telles données sont les documents de politiques/stratégies genre des pays, les rapports d'enquête des instituts nationaux des statistiques, les profils de référence HEA ainsi que les profils et analyses genre de certaines institutions, notamment BAD, PNUD, FAO, CEDEAO, ACF, etc.).

La prise en compte du genre et l'inclusion sociale se fait depuis la collecte des données en tant que facteurs contributifs notamment au niveau des déterminants (danger vulnérabilité) et des facteurs limitants (Disponibilité, Accessibilité, Utilisation y compris l'accès à l'eau potable, Stabilité). La considération du genre doit être effective dans les systèmes et outils de collecte de données de manière à permettre de bien renseigner les informations requises comme les exemples données dans les tableaux 11, 12, 13 et 14 du présent manuel.

Fonction 3 : Communication pour action

La dimension genre doit être explicitement mise en exergue dans les différents produits de communication des résultats du CH. En fonction des circonstances et des contextes, les particularités de la vulnérabilité de certains groupes socio-économiques ou catégories de ménages et de personnes pourraient être détaillées. Ceci permettra d'attirer l'attention des décideurs sur ces cas spécifiques et les actions requises pour réduire leur niveau de vulnérabilité.

Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse

Il s'agira ici de s'assurer que les coaches et les facilitateurs veillent sur le respect de la participation des experts en genre pendant les sessions de formation et d'analyse. Ils doivent également vérifier la disponibilité des données sensibles au genre ainsi que leur prise en compte dans l'analyse. Le contrôle de qualité des résultats doit se faire en s'assurant que la dimension genre est respectée dans les différents protocoles conformément à la grille d'évaluation des sessions d'analyse.

L'outil d'évaluation des sessions de formation et d'analyse du CH est adapté de manière à mettre en évidence l'effectivité du respect de l'intégration du genre dans ce processus.

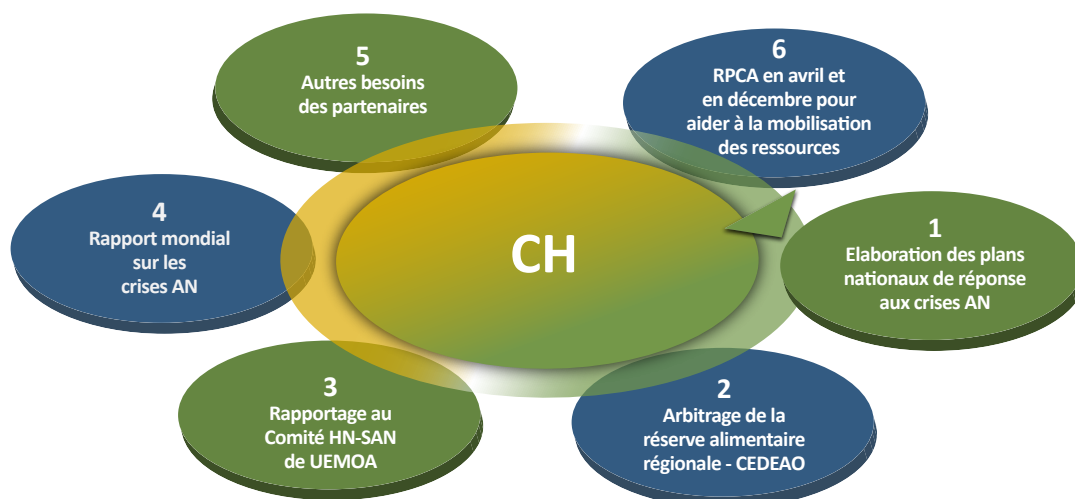
IV. VALORISATION DES RESULTATS ET PRODUITS DU CH

Les résultats du CH constituent une importante source d'information pour les gouvernements, leurs partenaires techniques et financiers, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale. Les dispositifs nationaux et les partenaires mettront les résultats du CH en valeur dans le cadre de la planification des interventions d'urgence, réhabilitation et/ou de renforcement de la résilience, identification des causes et des facteurs limitants ainsi que les zones à risque et les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Cadre Harmonisé est l'outil d'arbitrage pour la mobilisation de la réserve régionale de la sécurité alimentaire de la CEDEAO et de l'UEMOA. La décision des PTF pour accompagner la mobilisation des ressources supplémentaires en vue d'aider les pays touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles devrait également être fondée sur les résultats du Cadre Harmonisé afin de maintenir une bonne coordination et la cohérence avec les actions publiques de prévention et de gestion des crises conformément à l'esprit de la charte du PREGEC.

Le Cadre Harmonisé constitue de ce fait le référentiel unique pour l'ensemble des décideurs et autres acteurs publics et privés. Sa mise en œuvre nécessite non seulement un soutien important de l'ensemble de la communauté régionale, mais aussi des évolutions fondamentales dans ses pratiques. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est une préoccupation centrale et l'une des priorités dans l'agenda des gouvernements, des PTF, de la société civile et la communauté internationale. Elle apparaît à la fois comme une des principales causes de la pauvreté endémique, et en est simultanément sa principale conséquence. Par conséquent, se doter des moyens d'y remédier durablement est jugé aujourd'hui comme une des conditions et un des moyens pour réaliser la plupart des ambitions portées par l'ensemble des acteurs.

Pour mieux valoriser le CH, il est nécessaire que les partenaires dans leur ensemble respectent cet outil commun comme une référence pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CH doit répondre aux besoins croissants en informations pour les acteurs. C'est pourquoi le CH est défini comme un outil stratégique de communication en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et constitue un instrument de dialogue et d'animation des dispositifs du PREGEC et du RPCA. Les résultats sont également valorisés dans le cadre de l'élaboration du rapport mondial sur les crises alimentaires (figure 21).

Figure 21 : Cadre de valorisation du CH



CONCLUSION

Le Cadre Harmonisé est un outil fédérateur par son alignement à la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (PREGEC) et son approche participative et inclusive en matière de mobilisation des partenaires et de valorisation des acquis d'autres systèmes d'information. Sa démarche actuelle permet de générer des résultats comparables dans l'espace et dans le temps dans la région et au niveau mondial. Le CH utilise le même cadre analytique que l'IPC 3.0 qui offre l'avantage de réaliser une analyse multidimensionnelle et intégrée de la situation alimentaire et nutritionnelle sur une logique de méta-analyse et de construction de la convergence des preuves.

Le CH valorise les données issues de tous les dispositifs existant au niveau des gouvernements, des organisations du Système des Nations Unies, des ONG et organisations des producteurs. Ces dispositifs constituent l'essentiel du potentiel pour la prise en charge du CH par les pays. Ils ont besoin d'un renforcement des capacités techniques et financières. Toutefois, certains dispositifs nationaux ont besoin d'une réorganisation pour assurer une production régulière des données fiables permettant une analyse de qualité pour aider à une meilleure prise de décision tant au niveau des pays qu'au niveau régional.

BIBLIOGRAPHIE

- Barrett C.B. and Lentz, E., 2010 « Food Insecurity.» In Robert Denemark et al. eds. The International Studies Compendium Project. Oxford : Wiley-Blackwell
- Barrett, Christopher B., 2004 Mixing Qualitative and Quantitative Methods of Analyzing Poverty Dynamics » (Combiner les méthodes qualitatives et quantitatives d'analyse de la dynamique de la pauvreté) ; document présenté lors de l'atelier KIPPRA- Cornell SAGA sur « Méthodes qualitatives et quantitatives de l'analyse de la pauvreté », Nairobi, Mars 2004
- CILSS, 1990 Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RPCA, 10 février 1990
- CILSS, 2011 Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RPCA, Conakry Novembre 2011
- CILSS et al, 2012 Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Manuel d'utilisation, version 1
- CILSS et al, 2013 Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note Méthodologique, version 3
- CILSS, et al, 2012 Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note Méthodologique, version 2
- FAO, 2006 Le Cadre des moyens d'existence durables Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.
- FAO, 2012 Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Manuel Technique Version 2
- FEG (non daté) Approche de l'économie des Ménages Guide du Praticien. Regional Hunger and vulnerability Programme-Save the Children.
- FEWS, 1995 Regional Vulnerability Assessment Method development (Mali, Burkina Faso, Niger and Chad), mars 1995, V.01
- FSAU, 2006 Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification : Technical Manual Version I
- Maxwell D, et Caldwell R., 2008 The Coping Strategies Index: Field Methods Manual, second edition, CARE. First edition 2003 on <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/009/ae513e.pdf>
- Partenaires globaux IPC 2012 Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire : Manuel technique version 2.0. Preuves et normes pour une meilleure prise de décision en sécurité alimentaire. FAO. ROME
- PAM, 2000 Manuel d'alimentation et de nutrition. Rome : PAM Service nutrition
- Robert M., 1999 Food And Nutrition Assistance, Guide d'échantillonnage (USAID)
- UNICEF, 1996 Le Cadre conceptuel de l'Unicef en matière de nutrition
- WHO, 1995 The World health report 1995, Bridging the gaps
- WHO, 1997 The World health report 1997, Conquering suffering, enriching humanity

ANNEXES
CADRE HARMONISE
MANUAL 3.0

ANNEXE 1 : INDICATIONS SUR L'INDICATEUR DES STRATÉGIES D'ADAPTATION BASÉES SUR LES MOYENS D'EXISTENCE

L'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par le Cadre Harmonisé s'appuie sur quatre principaux résultats que sont : (i) la consommation alimentaire, (ii) l'évolution des moyens d'existence, (iii) l'état nutritionnel et (iv) la mortalité. Parmi ces quatre résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la consommation alimentaire et l'évolution des moyens d'existence constituent les résultats primaires. Malgré cette place importante dans l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'évolution des moyens d'existence a été un résultat rarement renseigné lors des cycles d'analyse CH. Cette situation tenait principalement au fait que les analystes avaient du mal à convenir des preuves directes pertinentes et surtout quantifiables à utiliser pour son analyse. La conséquence est que, malgré son importance, beaucoup d'analyses CH se faisaient sans que ce résultat essentiel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne soit correctement renseigné.

1. Les preuves retenues pour l'analyse de l'évolution des moyens d'existence du Cadre Harmonisé

Le Cadre Harmonisé recommande d'utiliser les stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence pour l'analyse du résultat « évolution des moyens d'existence ». En tenant compte du contexte spécifique des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Cadre Harmonisé propose à cet effet de retenir les dix (10) stratégies d'adaptation suivantes avec les catégories comme suit :

N° d'ordre	Stratégies	Catégories
01	Vendre plus d'animaux que d'habitude sur une base durable Il s'agit de voir si le ménage a vendu plus d'animaux qu'il n'en vendait en situation normale tout en s'assurant que cette vente supplémentaire ne compromet pas la durabilité du cheptel. Dans cette stratégie, on vise essentiellement la vente des petits ruminants.	Stress
02	Réduire les dépenses de santé et/ou d'éducation Il s'agit de voir si le ménage a réduit les dépenses d'éducation et/ou de santé (argent de poche des élèves, achat de fournitures scolaires, achat d'uniformes, participation aux activités récréatives, achat de médicaments moins chers, recours à la médecine traditionnelle car moins chère que la médecine moderne, etc.)	Stress
03	Réduire les dépenses de soutien à la production agro-sylvo-pastorale et halieutique Il s'agit de voir si le ménage a réduit les dépenses de semences, de pesticides, d'engrais, de main d'œuvre, de fourrage, de soins vétérinaires, d'aliments bétail, de l'eau pour le bétail, d'achat/d'entretien de pirogues ou de filets de pêche, etc. Il s'agira de cibler les éléments les plus pertinents en fonction de la spécificité des moyens d'existence de la zone.	Stress
04	Emprunter de l'argent pour acheter de la nourriture Il s'agit de voir si le ménage a emprunté de l'argent pour acheter de la nourriture car n'ayant pas de nourriture en stock ou n'ayant pas d'argent pour en acheter. Les emprunts d'argent pour autre usage que l'achat de la nourriture ne doivent pas être pris en compte dans cette stratégie.	Stress
05	Vendre de manière non durable le bétail (niveau de vente élevé, vente inhabituelle de jeunes femelles reproductrices) Il s'agit de voir si le ménage a vendu des animaux à un niveau qui compromet la durabilité de son cheptel ou si le ménage a vendu de jeunes femelles reproductrices qui ne sont pas destinées à la vente dans une situation normale.	Crise
06	Vendre des biens productifs ou actifs du ménage Il s'agit de voir si le ménage a vendu certains biens productifs ou actifs tels que les charrues, les charrettes, les animaux de trait en dehors de la réforme, les vélos, les motos, les bijoux de famille, les radios, meubles, téléviseurs, réfrigérateurs ou tout autre bien/actif pertinent du ménage pour cause d'insécurité alimentaire.	Crise
07	Retirer les enfants de l'école Il s'agit de voir si le ménage a retiré ses enfants de l'école car ne pouvant plus continuer à assurer leur maintien faute de moyens. Par contre, le retrait des enfants de l'école pour d'autres raisons notamment socio-culturelles chez certaines communautés ne doit pas être pris en compte dans cette stratégie.	Crise
08	Vendre tout le bétail Il s'agit de voir si le ménage a vendu tout son bétail pour cause d'insécurité alimentaire. La vente du bétail pour d'autres raisons notamment pour échapper à un danger (épizootie, sécheresse, etc.) ou pour le renouvellement du troupeau ne doit pas être pris en compte dans cette stratégie.	Urgence
09	Vendre des terres de culture Il s'agit de voir si le ménage a vendu ses terres de cultures pour cause d'insécurité alimentaire. La vente de terres de culture pour d'autres raisons notamment la vente de terres de cultures possédées par le ménage mais qui ne sont pas d'habitude mises en valeur ou la vente de terres de culture moins fertiles pour acheter d'autres plus fertiles ne doit pas être prise en compte dans cette stratégie.	Urgence
10	Migration entière du ménage Il s'agit de voir si le ménage tout entier est en migration en provenance d'une autre zone et ceci pour cause d'insécurité alimentaire ou civile dans sa zone d'origine. La migration entière du ménage pour éventuellement d'autres raisons ne doit pas être pris en compte dans cette stratégie.	Urgence

NB : Pour toutes ces stratégies d'adaptation, on veillera à ce que le lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle soit clairement établi et que la période de rappel soit les 3 derniers mois précédant l'enquête.

ANNEXE 2 : UTILISATION DES DONNÉES SUR LA NUTRITION

Source des indicateurs nutritionnels :

Les données nutritionnelles proviennent de trois types de sources : les enquêtes, les sites sentinelles et les données de dépistage/screening.

ENQUETES :

A. Les enquêtes nutritionnelles SMART : les enquêtes SMART sont rapides, simples et standardisées. Elles utilisent les meilleures pratiques de collecte des données anthropométriques chez les enfants et femmes. Les enquêtes SMART fournissent les estimations de la malnutrition avec un niveau de fiabilité élevé et comparable au niveau international. Les enquêtes SMART sont validées à travers un processus national et régional qui permet la comparaison à travers les régions et les pays.

Les enquêtes smart parcellaires doivent être utilisées uniquement pour les zones couvertes par celles-ci et seulement si elles ont été validées par le pays et ses partenaires.

B. Autres enquêtes (ENSAN, EFSAN, EBSAN, AGVSAN, MICS, EDS, enquêtes démographiques ou de Sécurité Alimentaire incluant des indicateurs nutritionnels utiles à l'analyse du CH). **Les résultats de ces enquêtes doivent être validés par les services techniques de nutrition ou le groupe de travail de nutrition existant dans la plupart des pays.**

- **NB1 :** La validation des enquêtes et des données n'est pas du ressort du Comité National d'Analyse (CNA) du Cadre Harmonisé.
- **NB 2 :** Les données nutrition provenant d'enquête, doivent respecter un échantillonnage d'au moins 25 grappes pour les enquête par grappes applicable pour une grande population et d'au moins 150 enfants pour les enquêtes simples et systématiques qui sont applicable pour une petite population.

DONNEES DES SITES SENTINELLES :

Un site sentinelle est un cadre de collecte d'analyse et de partage d'informations sur les conditions des vies des populations au niveau local et vise à améliorer les connaissances générales et spécifiques des causes profondes de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les sites sentinelles peuvent fournir les données en termes de MUAC/Périmètre Brachial (PB) ou en termes de P/T. Les données issues de sites sentinelles doivent faire l'objet de contrôle de qualité (préférence digital, Ecart Type, distribution âge et sexe ratio) par les structures nationales ayant les compétences requises avant le cycle d'analyse.

En général dans les sites sentinelles c'est le PB qui est collecté lors de ces enquêtes.

Critère d'acceptabilité des données de site sentinelle pour le CH

- Données MUAC chiffrées (non code-couleur) provenant des screening exhaustifs c'est-à-dire ayant atteint au moins 80% de la cible ;

NB que toutefois, on pourra utiliser les données pour apprécier la situation nutritionnelle en analysant des tendances mensuelles dans la période d'analyse comparées avec les deux (2) années précédentes

La sélection des enfants dans les sites devrait être aléatoire ou exhaustive

Le dépistage doit être effectué dans la même saison que l'analyse dans tous les sites.

- Vérification de la qualité des données
- La répartition de l'âge doit être asymétrique
- Vérifiez la répartition par âge des jeunes (<2 ans) et des enfants âgées (> 2 ans) (par exemple, en utilisant la feuille de calcul Excel CDC) et ajustez au besoin
- Autre contrôle de qualité à faire
- Préférence de chiffre
- sexe Ratios
- Ecart type du MUAC (bon : <130; acceptable: 130- <140; mauvais: 140- <150; inacceptable:> 150)

Si le dépistage est effectué sur une base mensuelle, les dernières informations de la saison d'analyse doivent être utilisées.

Les données provenant d'évaluations rapides ponctuelles effectuées pour évaluer rapidement la situation devraient être considérées comme un dépistage.

NB : Si le dépistage est effectué sur une base mensuelle, les dernières données de la saison d'analyse doivent être utilisées.

DONNEES DE DEPISTAGE/SCREENING :

DONNEES D'ADMISSION DES PROGRAMMES NUTRITIONS,

Les données d'admission des programmes nutritionnels présentent un intérêt pour être pris en compte dans le cadre des analyses CH. Cependant, ces données ont des limites, notamment l'augmentation du nombre d'admission peut traduire une situation nutritionnelle en dégradation, mais, il peut aussi s'agir d'un élargissement du programme avec l'ouverture des nouveaux centres de santé, ce qui augmente le nombre d'enfants pris en charge. Cela ne traduit pas nécessairement une détérioration de la situation nutritionnelle globale dans la zone étudiée.

C'est pourquoi, dans le cadre du CH, ces données peuvent être considérées comme facteur contributif en considérant les aspects de couverture indirecte ou géographique, l'avis des nutritionnistes est important pour bien comprendre et apprécier la situation à sa juste valeur en cas d'augmentation des admissions.

Le dépistage est une activité qui consiste à collecter les données anthropométriques pour apprécier l'état nutritionnelle des enfants de 6 à 59 mois de façon exhaustive dans une zone déterminée à travers la mesure du périmètre brachiale (PB ou MUAC). Le dépistage doit être réalisé dans la même saison pour toutes les zones et les données anthropométriques doivent concerner au moins 300 enfants par unité d'analyse. Si toutes ces conditions sont réunies, les données auront une fiabilité 2. Si l'échantillon est inférieur à 300, alors la fiabilité sera F1.

Les données issues du dépistage doivent faire l'objet de contrôle de qualité (MUAC en mm, couverture, distribution âge et sexe ratio) par les structures nationales ayant les compétences requises avant le cycle d'analyse.

Médiane de la série historique pour caractériser la situation nutritionnelle

Définition de la Série historique:

- **Option 1 (à privilégier)** Au moins trois enquêtes sur les cinq dernières années (même non consécutifs, mais de la même saison)
- **Option 2** : Au moins cinq enquêtes sur dix années (même non consécutifs, mais même saison)

Utilisation de la série historique

Utilisez la base de données de nutrition pour calculer la médiane de la MAG (de WHZ <-2) chez les enfants de 6-59 mois à partir de la même saison dans les années similaires : **la médiane sera considérée comme preuve directe de la MAG**

ABSENCE DE DONNEES REPRESENTATIVES POUR L'UNITE D'ANALYSE,

Les éléments suivants peuvent être utilisés :

- Données d'enquête désagrégées provenant d'un niveau administratif supérieur
- Données « récentes » issues d'enquêtes représentatives
- Données historiques issues d'enquêtes représentatives

POSSIBILITE DE RE-ANALYSE,

Cas des données d'enquête désagrégées d'un niveau administratif supérieur à celui analysé : les données peuvent être ré-analysées pour obtenir des estimations pour les niveaux d'administration inférieurs. *Par exemple : les données du 2^{ème} niveau administratifs peuvent ré-analysées au 3^{ème} niveau correspondant à celui analysé.*

La décision sur l'utilisation des estimations et la ré-analyse est basée sur l'effet de grappes ou design effect (DEFF)

- Si le DEFF au niveau d'administration supérieur <1,3, les mêmes estimations peuvent être appliquées aux niveaux inférieurs (pas besoin de ré-analyse)
- Si le DEFF au niveau supérieur est $\geq 1,3$, il faut ré-analyser

Toutefois la ré-analyse au niveau inférieur doit respecter un certain nombre de critères, notamment :

- Nombre de grappes par unité d'analyse doit être supérieur ou égale à 5 ;
- Nombre d'enfants par unité d'analyse doit être supérieur ou égale à 100 ;
- Effet de grappes des estimations des unités ré-analysées devrait être DEFF < 1,3.



NB 1 : les 5 grappes et les 100 enfants ne sont utilisés que pour le besoin de ré-analyse du CH accepté par consensus, il ne doit en aucun cas être fait pour le besoin d'une enquête représentative d'une unité d'analyse.

NB 2 : Ces ré-analyses dans le cadre des analyses CH devront être pilotée par la Taskforce Nutrition du CH (NTF-CT/CH) qui a été mandaté par le Comité Technique (CT-CH) pour développer les critères qualitatifs minimum pour cet exercice de ré-analyse.

Facteurs Contributifs (FC) complémentaire :

Facteurs contributifs	Impact négatif			Impact positif		
	Fort	Moyen	Léger	Léger	Moyen	Fort
Taux de Vaccination Rougeole	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Introduction des aliments solides, semi-solides ou mous	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Initiation opportune de l'allaitement au sein	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Recours aux soins de santé : Peut-être reporté par maladie ou pour toutes les maladies ensemble, s'il est reporté par maladie, inclure chaque maladie dans une ligne différente.	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
L'accès à une quantité suffisante d'eau	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
L'accès à des installations sanitaires améliorées	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous tous types de moustiquaires	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
L'anémie chez les femmes enceintes	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Faible poids de naissance	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Malnutrition Chronique/Retard de Croissance	Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine					
Malnutrition Aiguë Sévère (MAS)	≥ 2%			< 2%		

ANNEXE 3 : FICHE-DÉCIDEURS

CHIFFRES CLES	Courante	Projetée
 Populations en situation difficile (phase 3 à 5 du CH)	#	#
 Populations dans les zones les plus affectées nécessitant une action immédiate pour sauver les vies et protéger les moyens d'existence		

FAITS SAILLANTS

CARTES DU CADRE HARMONISÉ - SITUATION COURANTE ET PROJETEE

Carte de la situation courante

Carte de la situation projetée

APERCU DE LA SITUATION

LES CAUSES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

RECOMMANDATIONS POUR UNE REPOSE IMMEDIATE

Recommandations pour le suivi

Methodologie et le processus

Partenaires financiers du Cadre Harmonisé :



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

CONTACTS





Nom et Prénoms, adresse complète de la personne de contacte

Nom et Prénoms, adresse complète de la personne de contacte

ANNEXE 4 : FICHE-GRAND PUBLIC

Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) – Analyse régionale de la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë

Situation courante (mois-mois année) et projetée (mois-mois année)

L'Essentiel	
	La consommation alimentaire :
	L'évolution des moyens d'existence :
	La situation nutritionnelle :
	La situation de mortalité :
Résumé des facteurs déterminants et limitants :	
Carte courante	Carte projetée

Phase 1 Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Famine
----------------------------	---------------------------------	-------------------------	---------------------------	--------------------------

**Facteurs de limitants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë**

Dangers et vulnérabilité :

Disponibilités alimentaires :

Utilisation :

Stabilité :

**Principaux résultats de l'analyse**

Situation courante : Combien de zones sont identifiées en insécurité alimentaires et nutritionnelle et où sont-elles localisées ?

Situation projetée : Combien de personnes sont en insécurité alimentaire et nutritionnelle ?

**Méthodologie et difficultés dans l'analyse****Recommandations**

Au Gouvernement

Aux partenaires techniques et financiers

Aux OIG : CEDEAO, CILSS, UEMOA

**Contacts**

Personne de contact 1

Personne de contact 2

Nom et Prénoms

Nom et Prénoms

Adresse complète

Adresse complète

Partenaires Techniques

Logos des différentes services, organisations et institutions participants à la session d'analyse du CH

Partenaires Financiers

Logos des différentes PTF contribuant au financement de la session d'analyse du CH

ANNEXE 5 : NOTE SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE HUMANITAIRE DANS LES ANALYSES CADRE HARMONISE

1. Introduction

L'évolution des personnes insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë (CH/IPC Phase 3 et plus) au cours de ces 5 dernières années, montre que l'insécurité alimentaire, notamment des ménages vulnérables, restera un défi majeur pour la région Sahel et Afrique de l'Ouest dans les prochaines années.

On assiste à la complexification et la multiplication des situations de crise, qui se caractériseraient le plus souvent par un manque d'accès à la nourriture résultant d'une combinaison de facteurs structurels (pauvreté, pression démographique, faible productivité agricole) et conjoncturels (conflits, aléas climatique, pandémie, crise économique).

Les gouvernements et leurs partenaires déploient des programmes d'assistance alimentaire humanitaire pour soutenir la consommation alimentaire, protéger les moyens d'existence et prévenir la malnutrition aiguë.

L'assistance alimentaire humanitaire vise donc « à garantir la consommation de denrées alimentaires suffisantes, sûres et nourrissantes avant ou en prévention au cours, et après une crise humanitaire, lorsque la consommation alimentaire serait autrement insuffisante ou inadéquate pour éviter une mortalité excessive, des taux d'urgence de malnutrition aiguë, ou des mécanismes d'adaptation nuisibles »¹⁹.

2. Assistance alimentaire et analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

De par sa définition, l'AAH vise à soutenir la consommation alimentaire afin de prévenir l'insécurité alimentaire et de protéger les moyens d'existence.

Il est donc important d'évaluer l'importance de l'assistance alimentaire humanitaire lors des analyses du CH. Pour ce faire il est d'abord nécessaire de définir la notion de l'assistance alimentaire humanitaire dans le cadre des analyses CH et de caractériser son seuil d'importance.

3. Définition

Le Cadre Harmonisé considère comme AAH toutes actions visant **à sauver et à préserver des vies, à protéger les moyens de subsistance et à renforcer la capacité de résistance des populations qui sont confrontées à des crises alimentaires en cours ou prévues**. Conformément aux objectifs principaux de l'aide humanitaire de l'Union définis dans le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, l'objectif principal de l'assistance alimentaire humanitaire est de sauver et de préserver des vies, de protéger les moyens de subsistance et de renforcer la capacité de résistance des populations qui sont confrontées à des crises alimentaires en cours ou prévues avec un degré élevé de certitude ou qui se remettent de ces crises.

L'assistance alimentaire comprend un ensemble d'interventions visant à assurer aux ménages et individus une consommation alimentaire adéquate. Ces interventions peuvent prendre différentes formes, par exemple des transferts en nature (aliments), de coupons ou en cash au niveau individuel ou au niveau des ménages. Afin de faciliter la prise en compte de l'assistance alimentaire humanitaire dans les analyses du CH, les orientations et définitions suivantes sont proposées :

¹⁹ DG ECHO : Politique thématique N 1 : Assistance alimentaire : de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire ; Janvier 2014

1. Les **types d'assistance alimentaire humanitaire** à prendre en compte incluent les *transferts directs de ressources (nature ou cash) aux ménages en réponse à un choc (sécheresse, inondation, déplacement etc.) et qui visent à sauver des vies, à réduire les déficits de consommation alimentaire et à protéger les moyens d'existence. Seuls les transferts directs de ressources (nature ou cash) qui améliorent l'accès des ménages à l'alimentation durant les périodes de validité des analyses CH doivent être considérés.*

Ces modalités d'assistance alimentaire à considérer peuvent être relevées dans le cadre des Plans Nationaux de Réponse (PNR) dans sa partie assistance alimentaire (mitigation et soudure) ou du Cluster Sécurité Alimentaire (CSA). Cela inclut, mais n'est pas limité aux modalités suivantes (liste non exhaustive !) : distribution de vivres ou de cash conditionnel ou inconditionnelle aux ménages (p.ex. dans le cadre de la distribution gratuite ciblée ou des programmes de cash-for-work), etc.

NB : Ne sont pas pris en compte les transferts pluriannuels de filets sociaux, comme les transferts de protection sociale ou les assurances, sauf si ces programmes ont été mis à l'échelle en réponse à un choc ou une crise aigüe, et visent à améliorer l'accès à l'alimentation (p.ex. les programmes de protection sociale adaptative aux chocs). Doivent également être exclus, les programmes de prise en charge de la malnutrition. En revanche, les programmes de cantines scolaires en prévention ou en réponse à une crise alimentaire doivent être considérés dans l'évaluation de l'assistance alimentaire humanitaire.

2. Afin de faciliter la prise en compte de l'assistance alimentaire humanitaire dans les analyses du CH, les cellules nationales d'analyse en collaboration avec les entités nationales et les Cluster Sécurité Alimentaire doivent s'assurer, en amont des analyses du CH, que toutes les informations requises sur l'assistance alimentaire humanitaire (période d'intervention, zones d'intervention, cible, taux de couverture des besoins alimentaires, niveau/prévision de financement etc.) sont mises à disposition des analystes.

4. Conditions pour la prise en compte de l'AAH (Assistance Alimentaire Humanitaire) dans les analyses CH

1. Sa mobilisation dans les analyses nécessite un certain nombre de conditionnalités

1-a. De l'importance et de l'ampleur de l'assistance alimentaire humanitaire dans la zone analysée

Les analyses du CH doivent identifier les zones sous assistance alimentaire humanitaire afin que les personnes en besoin d'assistance alimentaire soient bien prises en compte dans l'estimation des populations dans le besoin. Dans le cadre des analyses CH, l'assistance alimentaire humanitaire est considérée comme importante si elle couvre au moins 50% des besoins alimentaires²⁰ des bénéficiaires et touche au moins 25% de la population de la zone analysée.

1-b. De la période de prise en compte de l'assistance alimentaire

D'une manière générale, les périodes de prise en compte de l'assistance alimentaire humanitaire à considérer doivent être en cohérence avec les périodes de validité des analyses CH. Ainsi, pour la situation courante du cycle de octobre/novembre (octobre-décembre), l'assistance alimentaire humanitaire à considérer est celle qui a été fournie à partir du mois de septembre jusqu'à la date de l'analyse CH ainsi que celle qui est planifiée jusqu'au mois de décembre. Quant à la situation courante du cycle de février/mars (mars-mai), seule l'assistance alimentaire humanitaire fournie depuis le mois de janvier jusqu'à la date de l'analyse CH ainsi que celle planifiée jusqu'au mois de mai. Pour les deux cycles d'analyse, l'assistance alimentaire humanitaire à considérer pour la situation projetée est celle planifiée durant la période de validité de la projection (juin-août).


²⁰ Dans le cadre des analyses CH le besoin calorique moyen retenu est de 2 100 calories par personne et par jour. La couverture de ce besoin peut être couvert des distributions de vivres ou des transferts monétaires. Ainsi une couverture de 50% des besoins suppose que l'assistance alimentaire contribue à un apport de 1050 calories par personne et par jour.

1-c) les niveaux de prise en compte lors des sessions d'analyses.

- Dans le cadre du remplissage du tableur d'analyse, à l'étape 1.B de l'analyse du contexte si une assistance alimentaire humanitaire a été délivrée dans les périodes pertinentes ou est en cours il devient nécessaire de le préciser à cette étape.
- Dans le cadre de l'analyse des facteurs contributifs **en situation courante** le processus d'analyse collecte les informations sur l'assistance alimentaire humanitaire (AAH) délivrée ou en cours lorsque ces informations sont disponibles. L'assistance alimentaire humanitaire **pendant la période courante** doit être connue avec certitude (financé, réalisable sur le plan logistique, sécuritaire et politique). Les plans d'assistance (emplacement, nombre prévu de bénéficiaires, type de programme, montant, durée et fréquence) doivent être également clairement connus.
- Dans le cadre de la formulation des hypothèses clefs pour **la période projetée** il est nécessaire de mentionner/ prendre en compte l'assistance alimentaire humanitaire pendant la période du scénario **si elle est planifiée pour la période de projection, effectivement financée et réalisable**. Si possible, on donnera les indications sur le volume, la fréquence et la population bénéficiaire de la zone analysée. Seules les hypothèses d'AAH planifiées pour la période de projection, financées et réalisables (sur le plan logistique, sécuritaire et politique) devraient figurer dans l'analyse.

2. L'Identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire s'inscrit dans le protocole 2.3 Respecter les paramètres de l'analyse.

Le pictogramme ci-dessous est associé pour identifier une zone qui reçoit une assistance alimentaire humanitaire importante, donc nécessaire pour la sécurité alimentaire de la zone

	Zone où au moins 25% de la population reçoivent une assistance alimentaire humanitaire qui couvre au moins 50% de leurs besoins alimentaires
---	--

TYPES	DESCRIPTION	MODALITÉS SPÉCIFIQUES	MODALITÉS COMMUNES
Distribution alimentaire	Transfert en nature de nourriture, sous une forme «sèche» (non cuisinée)	Mise à disposition directe d'une nourriture de qualité aux populations.	Distribution générale : la distribution couvre l'ensemble d'une population sur une zone donnée ; il n'y a pas de système de ciblage. Ces distributions ciblent en général des ménages, et non des individus.
Programmes de cantine scolaire d'urgence²¹	Distribution de rations alimentaires cuisinées ou physique en milieu scolaire ou aux ménages ayant des enfants inscrits à l'école en situation d'urgence.	Cantines scolaires circonstancielles mises en place dans le cadre d'une distribution de couverture - alimentaires en réponse à une crise alimentaire et nutritionnelle pour stabiliser les écoles.	Distribution ciblée : la distribution est destinée à une partie de la population seulement, selon des critères de ciblage prédéfinis. Ces distributions ciblent en général des ménages, et non des individus.
Distribution de coupons alimentaires ou monétaires	Bons émis sous forme papier ou électronique pouvant être échangés auprès de commerçants contre des biens ou services.	Distribution de coupons d'accès aux « marchandises » : le coupon donne accès à son détenteur à une quantité de biens ou services spécifiques prédéterminée Distribution de coupons « monétaires » : le coupon donne accès à son détenteur à des biens ou services à hauteur d'une valeur monétaire définie	Ration de couverture (Blanket food) : il s'agit de distributions ciblant spécifiquement les populations à risque de sous-nutrition, en général les enfants de moins de 2 ou 5 ans, ainsi que les femmes enceintes et allaitantes. Elles sont dites « de couverture » parce qu'au-delà des critères ci-dessus, il n'y a pas d'autres formes de ciblage. Elle met en œuvre des distributions de rations individuelles, plus riche nutritionnellement que les rations familiales classiques
Transfert alimentaire conditionnel	Distribution de nourriture	Distribution conditionnelle de nourriture : Mise à disposition de nourriture de qualité aux populations sous réserve de participation à certaines activités définies par un programme.	Distribution conditionnée : la réception de la ration alimentaire est conditionnée à la participation à d'autres activités, comme main d'œuvre, une formation, des séances de sensibilisation, ou à la fréquentation régulière d'un centre de santé par exemple.
Transferts monétaires ou alimentaires	Transfert d'argent en espèces, électronique ou via un compte bancaire.	Transfert à utilisation restreinte : le montant distribué doit être utilisé pour l'acquisition de biens ou services spécifiés. Transfert à utilisation libre : il n'y a pas de restriction à l'utilisation de l'argent distribué.	Les distributions de couverture font partie des programmes alimentaires supplémentaires. Transfert contre Travail : la réception d'une ration alimentaire est conditionnée à la participation à des travaux, en général communautaires.

²¹ Ne sont considérées que les cantines mises en place dans le cadre de la prévention ou de la réponse à une crise alimentaire.



Cadre Harmonise Manuel 3.0